

Diplôme de conservateur de bibliothèque

**Gestion des fonds de manuscrits
indiens dans les bibliothèques
françaises**

Jérôme Petit

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur des Universités (ENSSIB)

Tutorat scientifique de Nalini Balbir
Professeur des Universités (EPHE, Sorbonne Nouvelle Paris-3)

Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier Nalini Balbir (EPHE, Université Paris-3) et Dominique Varry (ENSSIB) pour l'intérêt et la disponibilité dont ils ont fait preuve dans l'avancée de ce travail.

Au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, je remercie Thierry Delcourt et Anne-Sophie Delhaye pour leur accueil lors du stage professionnel, Annie Berthier, Matthieu Bonicel, Odile Bracaval, Laurent Héricher, Aurore Le Nestour, Anne Mary et Annie Vernay-Nouri pour le temps qu'ils m'ont consacré et le partage de leur savoir. Au service des expositions, je remercie Pierrette Turlais d'avoir eu la gentillesse de me recevoir.

Je voudrais aussi remercier, pour les éléments qu'ils ont pu apporter à ce mémoire, Jeanne-Marie Allier (Bibliothèque de la Société asiatique), Florence Carneiro (Bibliothèque Interuniversitaire des Langues Orientales), Cristina Cramerotti et Florida Chance (Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient), Chantal Duhuy (Bibliothèque de l'Institut de Civilisation Indienne), Susan Keyes (Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris), Francis Macouin (Bibliothèque du Musée Guimet) et Brigitte Quignard (Bibliothèque municipale de Rouen).

Titre : *Gestion des fonds de manuscrits indiens dans les bibliothèques françaises*

Résumé : Les manuscrits en provenance de l'Asie du Sud sont entrés dans les collections des bibliothèques françaises dès le début du 18ème siècle. Leur nombre important, leur richesse et leur fragilité sont autant d'impératifs de pouvoir les gérer. Ce mémoire veut donner des éléments de description matérielle et des particularités pour une conservation adéquate. Il dresse un historique des collections de manuscrits indiens en France en signalant l'existence de fonds particuliers. Les particularités pour le catalogage de ces manuscrits sont données, tant d'un point de vue de la codicologie que de la technologie. Les différents moyens de valoriser ce type de patrimoine écrit auprès du grand public sont évoqués, de même que les éléments propices à leur exploitation scientifique.

Descripteurs :

Manuscrits de l'Inde – Bibliothèques -- France

Catalogage – Manuscrits

Description archivistique encodée

Inde – Étude et enseignement

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Title : *Indian manuscripts collections in French Libraries*

Abstract : Manuscripts from South Asia have entered the collections of libraries in France early in the 18th century. Their important numbers, their wealth and fragility are all imperatives to be able to manage them. This thesis wants to give elements for an adapted physical description and specificities for a proper conservation. It provides a history of Indian manuscripts collections in France. The peculiarities for cataloguing the manuscripts are given, both from the point of view of the codicology than technology. The different ways in which to exploit this type of written heritage to the general public are discussed, as well as the elements for their scientific exploitation.

Keywords :

Manuscripts, Indic – Libraries -- France

Cataloging of manuscripts

Encoded Archival Description (Document type definition)

India -- Study and teaching

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : PRODUCTION ET CONSERVATION.....	10
1. LANGUES ET TYPOLOGIE DES TEXTES	11
1.1. Langues et écritures	12
1.2. Le vaste champ du savoir.....	13
2. L'ASPECT MATÉRIEL DU MANUSCRIT INDIEN.....	16
2.1. Mode de fabrication : supports et outils.....	16
2.1.1. La feuille de palme.....	16
2.1.2. Le papier.....	17
2.1.3. Le calame et le stylet.....	18
2.2. L'organisation matérielle du manuscrit	20
2.3. La disposition du texte.....	21
2.3.1. Réglure, marges et numérotation.....	21
2.3.2. Le texte principal et ses commentaires	22
2.3.3. Incipit et colophon.....	22
3. LA CONSERVATION	23
3.1. Méthodes de conservation en Inde	23
3.2. Particularités pour la feuille de palme	24
3.3. La conservation à la Bibliothèque nationale de France.....	25
PARTIE 2 : LE CATALOGUE : PREMIÈRE ÉTAPE DE VALORISATION.....	26
4. HISTOIRE DES COLLECTIONS.....	27
4.1. Bibliothèque nationale de France	27
4.1.1. Constitution des collections	27
4.1.2. Les grands catalogueurs.....	29
4.2. Bibliothèques orientalistes.....	31
4.2.1. Bibliothèque de la Société Asiatique.....	31
4.2.2. Bibliothèque de l'Institut de Civilisation Indienne.....	32
4.2.3. Bibliothèque du Musée des Arts asiatiques – Guimet	33
4.2.4. Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient.....	34
4.2.5. Bibliothèque de l'Institut national des Langues Orientales	34

4.3.	<i>Autres bibliothèques</i>	35
5.	PRATIQUE DU CATALOGAGE	37
5.1.	<i>Identification et compétences linguistiques</i>	38
5.2.	<i>Profondeur des notices : entre science et tendances</i>	39
5.3.	<i>La transcription des langues indiennes</i>	41
5.4.	<i>Cataloguer en XML EAD</i>	43
5.4.1.	Les avantages de la DTD EAD	44
5.4.2.	Structure d'un Instrument de Recherche.....	45
6.	LA COLLECTION ÉMILE SENART.....	47
6.1.	<i>Histoire et typologie d'une collection</i>	47
6.2.	<i>Les manuscrits jaina : un cadre international</i>	48
6.3.	<i>Mise en œuvre du travail</i>	49
PARTIE 3 : NUMÉRISER, EXPOSER, EXPLOITER		52
1.	L'INTÉRÊT DE LA NUMÉRISATION.....	52
1.1.	<i>Aspects techniques de la numérisation</i>	53
1.2.	<i>Numérisation et manuscrits indiens</i>	55
2.	EXPOSER SANS NUIRE À LA CONSERVATION	57
2.1.	<i>Les enjeux</i>	58
2.2.	<i>Les acteurs</i>	59
2.3.	<i>Particularités pour les manuscrits indiens</i>	60
2.4.	<i>Les actions en direction du grand public</i>	61
3.	EXPLOITATION SCIENTIFIQUE	63
3.1.	<i>Les équipes de recherche en France et à l'étranger</i>	64
3.2.	<i>Le public : lecteur ou partenaire ?</i>	69
CONCLUSION		71
BIBLIOGRAPHIE		72
TABLE DES ANNEXES		77

Introduction

L'Inde entretient une relation forte avec la parole depuis une haute époque. La parole, dans les temps védiques (1500-800 avant notre ère), est effective : c'est elle qui assure l'accomplissement du sacrifice. Le pouvoir conféré aux mots, la justesse de l'intonation, les jeux de langage ont toujours été au cœur des préoccupations du monde lettré indien. L'écriture en tant que telle n'intervient que plus tard : les textes sont d'abord confiés à la mémoire, garante de leur intégrité et de leur conservation¹. Les premières traces d'écriture apparaissent au 3^{ème} siècle avant notre ère lorsque le roi Aśoka fit graver sur des piliers et des rocs aux quatre coins de son empire des textes destinés à promouvoir le bouddhisme, religion à laquelle il s'était converti. Le premier manuscrit connu dans le sous-continent indien est un manuscrit bouddhique sur écorce de bouleau. La première notation connue du Veda remonte au 5^{ème} siècle. La production d'écrits la plus ancienne est sur feuille de palme, technique qui continuera à être utilisée jusqu'au 19^{ème} siècle, rejointe par le papier à partir du 13^{ème} siècle. L'écriture n'a pourtant jamais remplacé l'oralité comme vecteur de transmission : l'une et l'autre coexistent, l'écrit sert la parole à laquelle l'Inde a toujours conféré des pouvoirs supérieurs.

Reste que l'Inde a écrit, et c'est précisément ces écrits que ce mémoire voudrait aborder puisqu'ils ont intégré les collections des bibliothèques françaises et européennes dès le début du 18^{ème} siècle. Nous nommerons « manuscrit indien » un document produit en Asie du Sud de la main d'un scribe, rédigé dans une langue indienne. Ces documents ont vite été étiquetés « rares et précieux » dans le vaste champ du patrimoine écrit européen. Ils apparaissent dans certains catalogues sous le terme générique d'*asiatica* ou « manuscrit en langue exotique ». Leur traitement est rendu délicat par la nécessité de faire appel à des compétences linguistiques peu courantes, et leur valorisation pâtit de cette « étrangeté » extra-européenne difficile à appréhender. L'intérêt pour les manuscrits indiens a pourtant toujours existé : ils ont été le socle sur lequel se sont appuyés les premiers orientalistes, ils ont par la suite fait l'objet de nombreuses expositions, et l'on peut noter un vif regain d'intérêt depuis quelques années, en Inde avec la création de la *National Mission for Manuscripts* par le ministère de la culture en 1993, et en Europe avec le lancement de divers travaux de valorisation et de catalogage.

¹ « Le Veda est une bibliothèque orale », G.-J. Pinault, *écritures de l'Inde continentale*, p. 94.

Le présent travail voudrait donc rendre plus accessible un objet qui, pour rare et précieux qu'il soit, n'en est pas moins vivant et intéressant à bien des égards. Il mènera une réflexion sur la valorisation d'un patrimoine à portée internationale par son contenu mais fragile par son contenant. Ce mémoire présentera tout d'abord l'étendu du champ linguistique de l'Asie du Sud, donnera un aperçu concis des branches du savoir consignées dans les manuscrits, pour aborder ensuite la description matérielle des manuscrits indiens et les questions de conservation. Une deuxième partie dessinera d'abord une histoire de la constitution des collections en France, avant de proposer des spécificités pour le catalogage des manuscrits indiens en mettant un accent particulier sur un format de description adapté aux exigences technologiques contemporaines, la DTD EAD. Nous illustrerons notre propos en donnant l'exemple concret du traitement de la collection Émile Senart au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Une dernière partie fera le tour des pratiques de valorisation auprès des chercheurs et du grand public. Elle tâchera ensuite de donner les éléments adéquats à l'exploitation scientifique d'un type de fonds aussi particulier que les manuscrits indiens.

Note sur le choix d'une police de caractères et sur la prononciation du sanskrit

Ce mémoire est composé en Arial Unicode MS, une police qui offre un large panel de caractères augmentés de signes diacritiques. Le système de transcription des langues indiennes adopté à l'échelle internationale² rend nécessaire l'utilisation de ces signes. Le mot « sanskrit » est une adaptation du mot « *samskr̥ta* » qui signifie « bien agencé ». Il a longtemps été écrit « sanscrit », graphie qui sert notamment pour les cotes des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. La tendance actuelle est d'écrire « sanskrit », plus proche de la transcription scientifique de l'original. Nous avons bien entendu limité au maximum l'usage des mots sanskrits dans ce mémoire. Il apparaissait toutefois nécessaire d'en donner certains, pour lesquels nous donnons ici quelques particularités pour la prononciation :

ā	« a long », prononcer comme un a
ī	« i long », prononcer comme un i appuyé
ū	« u long », prononcer « ou », de même que le « u bref »
ṛ	« r voyelle », prononcer « ri »
ṭ	« t rétroflexe », prononcer « t » la pointe de la langue tournée vers le palais
ḍ	« d rétroflexe », prononcer « d » la pointe de la langue tournée vers le palais
c	prononcer « tch »
j	prononcer « dj »
ś	« sifflante palatale », prononcer « ch »
ṣ	« sifflante rétroflexe », prononcer « ch »
s	toujours prononcer « s » même entre deux voyelles
ṁ	nasalisation

² Voir le point 2.3, partie 2, de ce mémoire.

Partie 1 : Production et conservation

Le ministère de la Culture du gouvernement indien a créé en février 2003 la *National Mission for Manuscripts* qui a pour missions de donner accès aux manuscrits, encourager leur utilisation, faciliter les plans de conservation et de restauration, cataloguer les collections, promouvoir la lecture des manuscrits par des publications et des programmes de numérisation. La Mission est gérée par l'*Indira Gandhi National Centre for the Arts* (IGNCA) chargé de promouvoir les arts et le patrimoine de l'Inde. Cet élan ministériel, sur lequel s'appuient de nombreuses bibliothèques indiennes, est la bienvenue dans un pays où le patrimoine écrit n'est pas toujours vu comme une priorité alors qu'il représente, quantitativement et qualitativement, une somme tout à fait conséquente. Le rapport de la *National Mission for Manuscripts* ne recense pas moins de 5 millions de manuscrits en Inde, 60.000 en Europe, 1.5 million ailleurs en Asie. Il note par ailleurs que 67% du total sont rédigés en langue sanskrite et qu'à peine 25% des manuscrits sont traités, tant au niveau de la conservation que du catalogage.

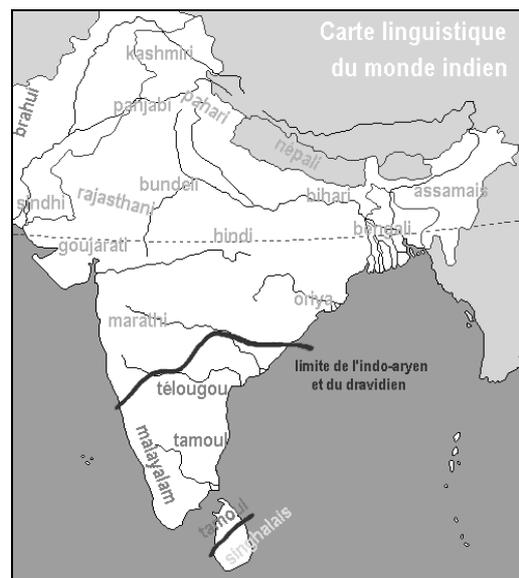
En Europe, les bibliothèques qui conservent ce type de fonds se situent essentiellement en Angleterre (British Library, Victoria and Albert Museum, Wellcome Institute...), en Allemagne (Staatsbibliothek), en Italie (Florence, Udine...) et bien sûr en France. Les fonds de manuscrits indiens entrés dans les collections des bibliothèques françaises, s'ils ne sont pas aussi nombreux que ceux conservés dans les grandes bibliothèques indiennes, offrent un panel bien représentatif de la production d'écrits en Inde : diversité linguistique, diversité des supports d'écritures, des textes, des genres littéraires ou encore des religions concernées. Aborder ces collections, c'est donc embrasser un vaste champ de savoirs consignés à différentes époques et sous des influences culturelles variées que nous tâcherons ici d'éclaircir.

1. Langues et typologie des textes

Le sous-continent indien est une région du monde aussi grande que l'Europe, avec des diversités culturelles et linguistiques semblables, sinon plus nombreuses. Tout d'abord, l'Asie du Sud comprend la République indienne, le Pakistan, le Népal, le Bhoutan, le Bangladesh, le Sri Lanka et les îles Maldives. Pour la plupart ces pays ont longtemps fait partie d'un même ensemble, que les indépendances commencées en 1947 ont segmenté en traçant des frontières politiques qui n'ont pas forcément de pertinence linguistique. La linguistique trace plutôt un trait qui sépare la pointe sud de l'Inde du reste du sous-continent : au Nord de cette ligne les langues sont d'origine indo-européenne, et au Sud les langues sont d'origine dravidienne, un ensemble linguistique particulier qu'on ne rencontre que dans cette partie du monde et dont l'origine ne s'est pas encore laissée appréhender.



Carte 1 : L'Asie du Sud



Carte 2 : Limite linguistique Nord/Sud.

1.1. Langues et écritures

Avant d'établir un panorama des langues indiennes rencontrées dans les manuscrits, il faut bien marquer la différence entre « langue » et « écriture ». Une même langue peut-être écrite dans plusieurs écritures. Par exemple, le sanskrit est noté au Nord majoritairement en écriture *devanāgarī*, mais on le rencontre facilement noté en caractères bengalis au Bengale ou en caractères *grantha* au Tamil Nadu. Les premiers textes entrés dans les collections de la Bibliothèque du Roi au début du 18^{ème} siècle sont d'ailleurs notés principalement avec les caractères bengalis puisque les envois de manuscrits se faisaient la plupart depuis Chandernagor, une ville située au Bengale occidental à une trentaine de kilomètres de Calcutta. Au Sud de l'Inde, le sanskrit est noté avec les caractères *grantha* dont une variante sert aussi à noter le tamoul. Les textes canoniques du bouddhisme, composés en pāli, connaissent eux aussi un nombre d'écritures variées selon le pays où cette religion s'est implantée : le pāli est noté en caractères singhalais au Sri Lanka, birmans en Birmanie, khmers au Cambodge, etc., sans que le texte lui-même, dans sa langue et son contenu, en soit pour le moins modifié. Cette caractéristique avait invité Léon Feer, bibliothécaire au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale à la fin du 19^{ème} siècle, à classer les manuscrits selon l'écriture dans laquelle le texte était consigné. Nous avons ainsi des cotes « *Sanscrit devanāgarī* », « *Sanscrit bengali* », « *Sanscrit telinga* », « *Pāli birman* », « *Pāli singhalais* », etc. L'idée était tout à fait ingénieuse et pouvait se justifier à bien des égards : les chercheurs qui ont appris le sanskrit en caractères *devanāgarī* ne sont pas toujours à même de le lire en caractères *grantha* propres aux manuscrits rédigés dans le Sud de l'Inde.

Cette délimitation Nord/Sud est une réalité forte en Inde, pays où la diversité linguistique est importante : la République indienne reconnaît 23 langues officielles et compte plus de 1500 formes linguistiques dialectales. Si les langues du Nord sont majoritairement d'origine indo-européenne, elles ne présentent aucun point commun avec les langues du Sud d'origine dravidienne. Et si l'apprentissage d'une langue du Nord facilite l'apprentissage d'une autre langue du Nord, elle n'est d'aucun secours pour appréhender une langue du Sud. Le système d'écriture que nous évoquions diffère lui aussi complètement : les langues du Nord sont notées avec une famille d'écriture de type *nāgarī* « citadine », les langues du Sud avec une famille d'écriture de type *grantha* « livresque ». La première est reconnaissable par sa « potence » qui relie les lettres entre elles, la seconde est plus ronde et laisse les lettres indépendantes les unes des autres.

Les écritures du Nord que l'on peut trouver dans les manuscrits sont les suivantes³ :

- la *nāgarī*, appelée « *devanāgarī* » (देवनागरी) à partir du 17^{ème} siècle, sert à noter la plupart des langues modernes de l'Inde du Nord (hindi, népali, marathi, etc.), elle est utilisée le plus souvent pour noter les langues anciennes, sanskrit et prakrit ;
- la *gujarātī* (ગુજરાતી), proche de la *nāgarī* mais sans potence, note le gujarati ;
- la *bengālī* (বঙ্গালী), plus cursive, note le bengali et l'assamais ;
- l'*oriyā* (ଓଡ଼ିଆ), sans potence, note la langue de l'Orissa ;
- la *gurmukhī* (ਗੁਰਮੁਖੀ), note le panjabi et les écrits sacrés du sikhisme, elle tient son origine de la *śāradā* qui remonte au 10^{ème} siècle ;
- la *siddhāmātrikā*, pour les plus anciens manuscrits népalais, est employée en Inde du Nord jusqu'au 8^{ème} siècle et exportée en Asie centrale, en Chine et au Tibet ;
- enfin l'écriture persane (فارسی) qui servit à noter les textes persans produits en Inde (l'Inde du Nord ayant été sous la domination politique des Moghols à partir du 16^{ème} siècle) et dont une variante sert aujourd'hui à noter l'urdu (اردو).

Les écritures du Sud sont les suivantes⁴ :

- le *grantha* note le sanskrit en Inde du Sud. S'y rattachent le *tamil* (தமிழ்), différencié du *grantha* au 8^{ème} siècle pour la langue tamoule, et le *malayālam* (മലയാളം) pour la langue du Kerala ;
- l'écriture singhalaise pour la langue du Sri Lanka, rattachée au *grantha* avec des développements graphiques (pleins et déliés).
- le *telugu* (తెలుగు), appelé *telīnga* au 19^{ème} siècle, et le *kannaṛa* (ಕನ್ನಡ) respectivement pour les langues de l'Andhra Pradesh et du Karnataka, très proches l'une de l'autre (la potence est devenue un « arc obtus ouvert en haut »).

1.2. Le vaste champ du savoir

Les textes que l'on peut rencontrer dans ces différentes langues appartiennent à toutes les catégories du savoir. Nous avons vu que la rédaction des textes les plus anciens, les Veda, remonte au deuxième millénaire avant notre ère. Ces textes essentiellement liturgiques trouvent un développement spéculatif dans les *upaniṣad*, dont quelques unes

³ Voir les illustrations 1 à 3 en Annexe 5.

⁴ Voir les illustrations 4 et 5 en Annexe 5.

furent traduites pour la première fois en français (depuis une traduction persane) par Abraham Hyacinthe Anquetil-Duperron (1731-1805), professeur au Collège royal. Ces textes ont été commentés par les grands penseurs brahmaniques depuis une haute époque, enrichissant ainsi un corpus de textes philosophiques déjà important.

Comme nous l'avons vu, la réflexion sur la langue et la parole occupe une place de premier choix. Les grammaires et les lexiques ne se laissent donc plus compter, et ceux pour chacune des langues indiennes. Pour le sanskrit, il faut signaler la grammaire de Pāṇini qui fixe la langue probablement autour du 5^{ème} siècle avant notre ère, et le lexique d'Amarasiṃha (*Amarakośa*) daté autour du 5^{ème} siècle de notre ère. Ces deux textes firent l'objet de nombreux commentaires et d'ajouts selon les époques. L'*Amarakośa* a longtemps gardé un statut de référence, c'est lui par exemple qui est adjoint à la grammaire que fit noter le Père Pons pour répondre à la politique d'acquisition de la Bibliothèque du Roi en 1739. Dans le registre de l'érudition, les traités de métrique, de poésie et de dramaturgie sont eux aussi conséquents, auxquels on peut ajouter les textes normatifs sur le droit, l'économie et le pouvoir politique.

Les Indiens se sont aussi illustrés dans le domaine des sciences. Les traités de médecine, de physique, de chimie, de mathématiques et d'astronomie sont nombreux. Certaines collections de manuscrits, rassemblées par des médecins ou des scientifiques intéressés par les théories indiennes, peuvent présenter une homogénéité intéressante dans ces domaines. Le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France conserve notamment la collection du Dr. Palmyr Cordier, médecin de 1^{ère} classe des colonies, qui rassembla de nombreux manuscrits touchant à la médecine indienne (*āyurveda*). Dans les bibliothèques municipales, il n'est pas impossible de trouver des manuscrits indiens traitant de la médecine ou de l'astronomie, acquis par un scientifique en poste en Inde et qui fit don de sa bibliothèque personnelle à sa ville.

Le domaine littéraire est lui aussi bien représenté. La littérature sanskrite commence avec deux poèmes épiques bien connus, le *Mahābhārata* et le *Rāmāyaṇa*, qui firent l'objet de nombreuses copies, souvent partielles pour le premier qui compte 400 000 vers, généralement complètes pour le second, plus homogène et un peu plus court (100 000 vers). Le *Rāmāyaṇa* (« La Geste de Rāma ») faisait partie de la liste fournie par Étienne Fourmont (1683-1745), professeur d'arabe au Collège royal, à l'abbé Bignon (1662-1743), nommé bibliothécaire du Roi, pour compléter les collections orientales des livres les plus essentiels de l'Inde. Dans cette liste figurait aussi le poète Bharṭṛhari (5^{ème} ou 7^{ème} siècle),

auteur de centurions piquantes et lucides sur la nature humaine, dont il n'est pas rare de trouver des manuscrits. La poésie est surtout portée par l'auteur classique le plus célèbre, Kālidāsa (autour du 5^{ème} siècle), dont les poèmes lyriques et le théâtre ont ravi les cours de l'Inde et les salons littéraires européens. En effet, la traduction par William Jones en 1789 de *Śakuntalā*, sa pièce la plus connue, a provoqué un vif engouement en Europe. Elle sera traduite pour la première fois en français par Antoine-Léonard de Chézy depuis un manuscrit sur feuilles de palme conservé à la Bibliothèque du Roi⁵.

Les textes liés à la religion sont eux aussi fort nombreux. Textes liturgiques, grands poèmes illustrant l'histoire d'un dieu ou simples hymnes à usage des laïcs, la littérature religieuse est sans doute celle qui a connu le plus d'attention de la part des scribes. Pour la littérature de type sanskrite, on peut distinguer trois grandes classes de manuscrits : brahmaniques, bouddhiques et jaina. De la première catégorie, nous avons déjà cité les textes les plus anciens, les Veda, et les deux grandes épopées du *Mahābhārata* et du *Rāmāyaṇa*. L'histoire des dieux est aussi consignée dans les *Purāṇa*, le plus souvent des poèmes versifiés très étendus et d'une précision remarquable, et dans certains poèmes lyriques, plus courts, comme le *Gīta-govinda*. Ajoutons à ces œuvres la littérature plus technique des traités sur la loi qui régit les hommes et la stabilité du monde, les *Dharma-śāstra* et leurs nombreux commentaires.

Les versants bouddhique et jaina ne sont pas moins riches en textes. Le bouddhisme dit Theravāda (actuellement pratiqué au Sri Lanka et en Asie du Sud-est) repose sur une littérature canonique en pāli qui est divisée en trois « corbeilles » (*piṭaka*) : le *Vinaya-piṭaka* est la corbeille de la discipline elle-même divisée en trois sections ; le *Sutta-piṭaka* est la corbeille des stances divisée en cinq sections dont la dernière comprend le fameux texte du *Dhammapada* ou « strophes sur la Loi » et les histoires des naissances antérieures du Buddha (les *Jātaka*) ; enfin, plus technique, l'*Abhidhamma-piṭaka* est la corbeille du retour sur la Loi. Mais d'autres écoles bouddhiques ont pour langue le sanskrit, représenté par une littérature fort riche. Le Canon jaina est quant à lui rédigé en prakrit, une langue de type « moyen indien » comme le pāli. Sans entrer dans les détails, ce Canon est constitué de 45 textes répartis entre les 11 « Membres » (*Aṅga*), les 12 « Membres secondaires » (*Upāṅga*), les 6 « Textes de section » (*Chedasūtra*), les 10 « Textes dispersés » (*Prakīṛṇaka-sūtra*), les 4 « Textes de base » (*Mūla-sūtra*) et les 2 « Appendices » (*Cūlikā-sūtra*). Ces textes donnent des éléments de doctrine, de rituel, de biographies religieuses et peuvent ouvrir à certains

⁵ Actuel « Sanscrit 657 ».

aspects du savoir profane. Comme pour le brahmanisme et le bouddhisme, la littérature jaina englobe elle-même des textes philosophiques et littéraires, en prakrit ou en sanskrit, dont il n'est pas utile de donner le détail dans le cadre de ce mémoire.

Ce petit tour d'horizon ne laisse bien sûr entrevoir qu'une infime partie du vaste champ des savoirs et des textes représentés dans les manuscrits. Chaque catégorie de textes, chaque « point d'accès » (poésie, astronomie, liturgie, etc.) ouvre sur une liste de textes et d'auteurs infinie. Si la littérature sanskrite est celle que l'on rencontre en premier lorsque l'on s'attache à l'histoire des littératures indiennes, la période dite « médiévale » (15^{ème}-18^{ème} siècles) ouvre en Inde du Nord sur une production littéraire en langues vernaculaires largement consignée dans les manuscrits. En Inde du Sud, la littérature en langue vernaculaire remonte au 5^{ème} siècle de notre ère pour les épopées tamoules, au 10^{ème} siècle et 11^{ème} siècle pour les débuts de la littérature singhalaise et telugu.

2. L'aspect matériel du manuscrit indien

Les supports les plus couramment utilisés pour noter les textes indiens sont la feuille de palme et le papier que nous traiterons donc avec le plus d'attention. On trouve plus rarement des manuscrits sur liber d'agalloche, écorce de bouleau ou tissu, et, au vu des conditions climatiques particulièrement rudes en Inde pour la conservation, sur du métal (le plus souvent du cuivre) ou de la pierre.

2.1. Mode de fabrication : supports et outils

2.1.1. La feuille de palme

Le support sur « feuille de palme » est un système de fabrication du livre utilisé en Inde depuis une haute époque. L'Inde du Nord continua de noter les textes sur des feuilles de palme jusqu'au 16^{ème} siècle, et l'Inde du Sud, d'où est originaire le procédé, perpétua son usage jusqu'au 19^{ème} siècle.

La feuille de palme est aussi appelée « ôle », un mot tiré du tamoul *olei* « feuille ». Les ôles sont issues le plus souvent de la feuille du talipot (*Corypha umbraculifera*), un arbre qui pousse essentiellement au Sri Lanka, en Inde du Sud-Ouest (côte Malabar) et en Birmanie. Après traitement, sa feuille est fine et souple comme du papier, elle présente même la capacité d'absorber l'encre. La feuille du palmier à sucre (*Borassus flabellifer*) lui fait concurrence, mais la qualité de support qui en résulte est inférieure au premier, moins flexible, plus petit et plus difficile à marquer avec le stylet⁶. Ces deux arbres sont de la famille des Arécacées, ils peuvent atteindre une trentaine de mètres de hauteur, leur feuille est « costapalmée », avec un axe central et une disposition des folioles en éventail.

Quand les feuilles ont juste commencé à pousser, elles sont coupées, séparées les unes des autres, bouillies à l'eau claire et mises à séchées d'abord à l'ombre puis au soleil. Elles sont ensuite polies à l'aide d'une pierre et coupées aux dimensions voulues. Elles sont le plus souvent conditionnées en rouleau dans des magasins, et font l'objet d'un nouveau polissage avant l'écriture.

2.1.2. Le papier

Le papier entre en Inde au 13^{ème} siècle avec les Turcs, qui mènent dans le pays des incursions militaires. Le papier, selon les Annales chinoises, fut inventé par Tsai Lun en 105 de notre ère. Il s'agissait de fabriquer une pâte en broyant des matériaux d'origine végétale dans une solution d'eau et de gomme arabique. La matière en suspension était récupérée à l'aide d'un tamis au maillage fin. Une feuille malléable et résistante, d'un poids considérable, était alors mise à sécher. Le procédé fut appris par les Arabes après leur conquête de Samarkand en 751 et se développa dans tout le Moyen-Orient.

Les Indiens récupérèrent donc cette technique de fabrication. Les fibres végétales sont tirées du coton, du chanvre, du bois, du bambou ou du paddy. Les fibres sont séparées à l'aide d'un peigne à carder, puis elles macèrent une nuit dans une solution de chaux. Elles sont ensuite foulées à la main, séchées au soleil, et de nouveau mises à macérer jusqu'à obtenir la blancheur voulue. Puis la préparation est lavée à l'eau claire pour éliminer la chaux, pilée dans un mortier et dissoute dans de l'eau pour une obtenir une pâte. La pâte est alors étalée dans une forme à papier qui laisse l'excédent d'eau s'écouler. La feuille sèche

⁶ LOSTY, Jeremiah P. *The art of the book in India*. p. 7

ainsi obtenue est encollée ou amidonnée pour rendre le papier imperméable et lisse à l'écriture. L'ampleur de cette opération est plus ou moins conséquente, et l'on peut dire que ce sont les papiers les plus récents (19^{ème} siècle) qui présentent le plus de raideur et de brillance, à la manière du papier des manuscrits persans. Les types de papier diffèrent aussi avec la zone géographique. Le papier des régions indiennes en contact direct avec les autorités mogholes entre le 15^{ème} et le 18^{ème} siècle se rapproche du papier persan, mais le papier du Cachemire, par exemple, est beaucoup plus épais et sa surface a un aspect pelucheux.

Le papier indien est un papier « à la forme flottante ». Des cordelettes de chanvre, espacées de deux à trois millimètres, étaient tendues dans un cadre de bois. Ces cordelettes n'étaient jamais maintenues par une chaînette et le cadre n'était apparemment pas soutenu par des pontuseaux. Les fils vergeurs qui apparaissent à la table lumineuse ne sont le plus souvent pas droits, signe de l'affaissement du tamis sous le poids de la pâte à papier.

Ainsi pourrions-nous dire que le papier indien a pour caractéristiques principales :

- une couleur ocre, tirant plus ou moins sur le brun ;
- une épaisseur variable qui semble augmenter avec le temps (les papiers du 19^{ème} siècle sont beaucoup plus raides et épais que les papiers du 17^{ème} siècle) ;
- les fibres végétales grossièrement démêlées qui le constituent se laissent nettement percevoir à la table lumineuse, laissant toutefois au papier une homogénéité de rendu et une absence relative de zones sombres ;
- les fils vergeurs laissent toujours une marque alors que les marques de chaînette et de filigrane sont toujours absentes. Les vergeures tendent à se redresser avec le temps et, à la toute fin du 19^{ème} siècle, il laisse apparaître la trace d'un maillage fin comme le papier utilisé pour l'impression dans l'Inde contemporaine. Les fibres se laissent de moins en moins percevoir, même si le papier n'est pas complètement uniforme.

2.1.3. Le calame et le stylet

Pour noter son texte, le scribe utilise un stylet métallique pour inciser les feuilles. Les feuilles incisées sont ensuite encrées pour que le texte se détache plus nettement du support, puis passées au sable. Du noir de fumée ou du charbon de bois peuvent aussi être utilisés pour faire apparaître le texte, car l'encrage fait gonfler la feuille et pose des

problèmes de conservation. Le scribe peut aussi utiliser un calame lorsque la feuille est de qualité suffisante pour absorber l'encre, et passera alors de la chaux sur son texte (fonction de buvard).

Même si la calligraphie n'a jamais, en Inde, connu de statut artistique comme en Chine, au Moyen-Orient ou au Moyen-Âge occidental, le tracé des caractères peut être très soigné et atteindre une qualité ornementale. Un effort particulier est donné à la mise en page dans un souci de clarté souvent remarquable. L'écriture a pour seul but une lisibilité immédiate : « *Les lignes d'écriture doivent frapper le regard comme l'ombre qui tranche sur une surface illuminée par le soleil* »⁷. Les mots ne sont pas séparés (*scripta continua*), mais l'encre très noire, dans un fort effet de contraste avec le support, l'écriture régulière, la ponctuation bien marquée, la différence de taille d'écriture entre le texte principal et les commentaires, les débuts et fins chapitres surlignés facilitent la lecture et le repérage des éléments du texte. Certains copistes ne sont malheureusement pas aussi pointilleux et certains manuscrits présentent une écriture peu soignée, notée simplement à l'encre noire, dans lesquels il n'est pas facile de se repérer.

L'encre pour le texte est généralement noire, et rouge pour les marqueurs de fin de vers (*daṇḍa*) et les colophons. L'encre noire est constituée principalement de carbone ou de noir de fumée (hindi *kajal*), de vitriol et de gomme arabique⁸.

Nous voudrions illustrer le matériel et le rôle primordial du scribe par le passage suivant, tiré d'un manuel de scribe cachemirien au 17^{ème} siècle traduit par Jules Bloch :

« écorce de bouleau, craie, réchaud de charbon, boîte, encre, encrier, bouteille d'encre, celui qui a trompé Yama lui-même en insérant une barre dans le « g »⁹ et dont l'arme est le calame, intimide jusqu'à Dieu. Des caractères pareils, de même hauteur, arrondis, groupés, bien reliés par la ligne, celui qui s'y entend est un scribe. Malgré le brillant et la lenteur de l'écriture, s'il est sale, si peu noirci que ce soit, discontinu, offrant des caractères sans netteté, un document sera annulé. »¹⁰

⁷ G.-J. Pinault, *op. cit.*, p. 117.

⁸ Cf. ZERDOUN BAT-YEHOUDA, Monique. Les encres noires au Moyen âge, jusqu'à 1600. p. 68.

⁹ En effet, dans l'écriture la plus couramment utilisée dans l'Inde du nord, le « g » est proche du « ś », et le commentaire de ce manuel nous dit qu'un scribe sauva la vie d'un homme en écrivant *śatāyuh* « qui a une vie de cent ans » pour *gatāyuh* « dont la vie est partie ».

¹⁰ BLOCH, Jules. *Un manuel du scribe cachemirien au XVII^e siècle. Le Lokaparakāça attribué à Ksemendra*. Paris, Geuthner, 1914.

2.2. L'organisation matérielle du manuscrit

Les manuscrits se présentent le plus souvent sous la forme d'un « pothi » (sanskrit *pustaka*), terme qui signifie « manuscrit, livre » dans les langues indiennes modernes. Le mot a été adopté par la codicologie, notamment par Denis Muzerelle qui en donne la définition suivante : « *Terme sanskrit (sic) désignant une forme de livre très commune en Orient, constituée d'une série de lamelles de bois ou de feuilles de palmier superposées, comportant un ou plusieurs trous dans lesquels passe une cordelette le long de laquelle les lamelles peuvent coulissent* ».

Le pothi est un codex constitué de feuillets séparés de forme oblongue, maintenus ensemble par une cordelette passée dans les trous d'enfilage percés au préalable dans les feuillets, et maintenus entre deux plats de bois. Les feuillets peuvent présenter de un à trois trous d'enfilage suivant leur longueur. Les plats de bois peuvent faire l'objet d'un décor en bas-relief, le contre-plat accueille plus rarement une peinture à la gouache.

Les manuscrits sur papier ont gardé la forme oblongue de la feuille de palme, le scribe poussant le mimétisme jusqu'à laisser blanc un creux au centre du texte, rappelant le passage de la cordelette. Ces creux laissés blancs dans le corps du texte prennent le plus souvent la forme d'un losange, parfois d'un carré. Ils peuvent accueillir un décor de ronds rouges, de losanges ou de caractères détachés du texte.

Le scribe peut par ailleurs laisser des espaces pour l'enluminure. Celle-ci prend alors place dans un cadre au centre ou sur le côté du texte. Ces enluminures sont réalisées à la gouache à l'aide de pigments rouge, ocre, bleu ou vert.

Les dimensions standard d'un feuillet papier sont de 260 x 110 mm. La taille des feuillets semble grandir avec le temps puisqu'à la fin du 19^{ème} siècle les feuillets connaissent souvent une dimension de 290 x 140 mm. La dimension des feuillets varie considérablement suivant les lieux et les usages de la copie. Les ôles mesurent généralement entre 20 et 50 cm de longueur sur 3 à 5 cm de largeur. Elles toutefois peuvent atteindre des dimensions conséquentes, 5 cm pour les plus petites et jusqu'à 80 cm pour les plus grandes.

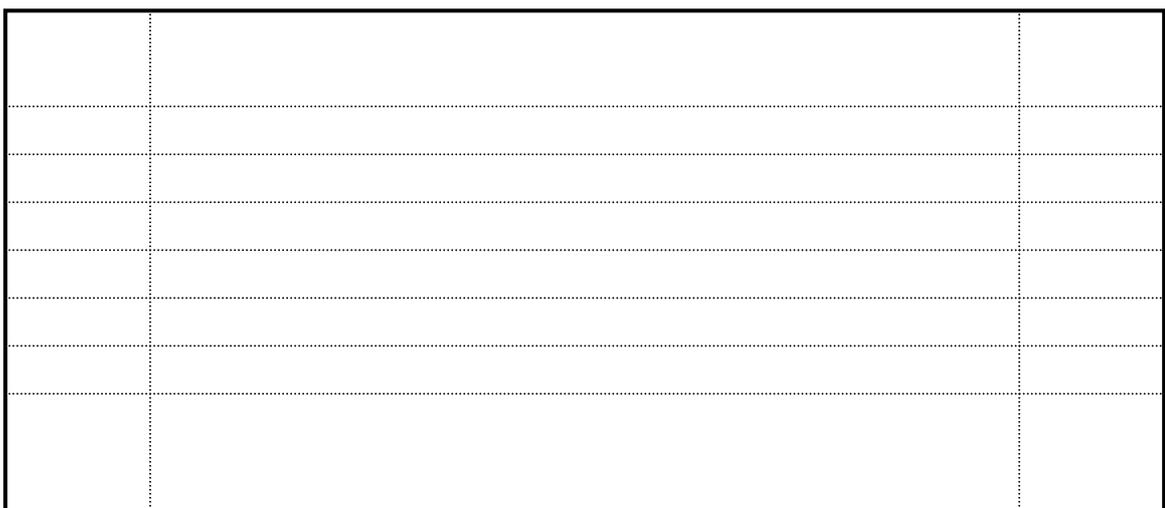
L'annexe 1 souhaite décrire de manière précise les différentes parties d'un feuillet de manuscrit sur papier. L'exemple choisi est un manuscrit du *Kalpasūtra*, un texte essentiel qui décrit la vie des grands personnages du jainisme. Lors d'une fête qui se tient à la fin de la

saison des pluies, il est de bon augure de faire copier ce texte et, si l'argent le permet, de le faire richement illustrer, pour l'offrir à une personnalité religieuse importante. Ce feuillet, conservé et numérisé au Wellcome Institute à Londres, offre un grand nombre d'éléments caractéristiques qui constituent généralement le manuscrit indien. On pourra se reporter aussi aux illustrations de l'Annexe 5 (notamment la figure 10) prises à la bibliothèque nationale de France.

2.3. La disposition du texte

2.3.1. Réglure, marges et numérotation

Pour les manuscrits les plus anciens (15^{ème}- 18^{ème} siècles) une fine réglure tracée à la mine de plomb ou à l'aide d'un calame très fin apparaît parfois pour la première ligne du recto de chaque feuillet. Les autres lignes ne présentent pas de réglure mais s'alignent sur la première. On peut trouver quelques occurrences de réglure à la pointe sèche, tracer alors pour l'ensemble des lignes. Au 19^{ème} siècle, des traces de réglure par « pliage » apparaissent pour les marges et pour l'ensemble des lignes. Le feuillet était plié en accordéon, puis déplié et sans doute lissé, laissant apparaître une légère marque sur le papier.



Systeme de réglure « par pliage ».

Les feuillets sont toujours numérotés au verso en bas à droite. Un rappel du numéro de feuillet est parfois lisible au verso en haut à gauche accompagné d'un rappel du titre de l'œuvre en abréviation (la *Vardhamāna-deśanā* sera par exemple notée *Vardha° Deśa°*). La numérotation se fait dans les caractères indiens adoptés pour la rédaction du texte.

Le texte est le plus souvent délimité par des marges. Elles se présentent sous la forme de traits simples, doubles ou triples, tracés à l'encre noire ou rouge.

2.3.2. Le texte principal et ses commentaires

Le texte, qui s'étend sur le recto et le verso du feuillet, en occupe le centre. Il est parfaitement « justifié », délimité en haut, en bas, à gauche et à droite par des marges soigneusement respectées. L'encre de saisie du texte est noire dans la grande majorité. L'encre rouge est utilisée principalement pour le décor et les marqueurs de fin de chapitre. L'incipit, les numéros de strophes et les colophons sont régulièrement surlignés à l'aide d'une poudre rouge pour pouvoir les repérer dans le texte. Une pâte blanchâtre, faite à base de chaux, est parfois utilisée comme correcteur par le copiste.

Le commentateur note son texte entre les lignes (commentaire interlinéaire) ou dans les marges. Le texte principal est généralement écrit dans des caractères plus grands que ceux du commentaire. Pour les manuscrits de type « jaina », on distingue deux types d'organisation textuelle : celle en « trois parties » (*tripāṭha*) avec le commentaire en en-tête et pied de page, et celle en « cinq parties » (*pañcapāṭha*) avec les commentaires notés aussi dans les marges gauche et droite. Des gloses succinctes peuvent aussi être ajoutées de temps à autre, à l'aide d'un calame plus fin.

2.3.3. Incipit et colophon

Les textes commencent le plus souvent par une bénédiction de type « *oṃ Gaṇeśāya namaḥ* » « Hommage au dieu Gaṇeśa ». Le nom du dieu Gaṇeśa est donné en exemple parce qu'il est le dieu protecteur des scribes ; lui-même est considéré comme le « premier scribe » car la tradition hindoue veut qu'il ait noté le Mahābhārata. Le nom change bien évidemment selon l'obédience du scribe et du texte. Les textes de la collection Émile Senart sur laquelle nous reviendrons longuement, essentiellement d'obédience jaina, commencent par un hommage aux grands personnages du jainisme de type « *oṃ Siddhebhyaḥ namaḥ* » « Hommage aux Réalisés », etc. Le scribe note ensuite le titre de l'œuvre qu'il copie en commençant par l'adverbe « *atha* » « et maintenant » : *atha Vardhamāna-deśanā likhyate* « Et maintenant est écrite la Vardhamāna-deśanā ». Le texte peut alors commencer.

Les colophons sont marqués par la particule « *iti* » qui n'a pas de sens propre, mais qui indique simplement que s'arrête tout ou partie du texte. La particule intervient pour clore un chapitre et pour clore l'œuvre dans son entier. Après cette particule vient le titre de l'œuvre et la mention de sa complétude : « *iti Vardhamāna-deśanā samāptā* » « ici s'achève la Vardhamāna-deśanā » ou « *iti Tattvārtha-sūtram sampūrṇam* » « ici le Tattvārthasūtra est au complet ». Ceci constitue le degré zéro du colophon. Le scribe peut ensuite donner d'autres informations sur le texte ou sur lui-même : l'auteur du texte, la date, le lieu et le destinataire de la copie, sa généalogie familiale, la lignée à laquelle il appartient, le nom de son supérieur dans le cas d'un moine copiste.

3. La conservation

3.1. Méthodes de conservation en Inde

En Inde, la réflexion sur la conservation des documents écrits est ancienne. Le climat tropical marqué par la venue annuelle des pluies de mousson oblige à des mesures particulières. Les moines conservent depuis une haute époque les manuscrits dans un linge de coton souvent passé à la citronnelle pour éloigner les insectes, placés ensuite dans une boîte en bois souvent décorée. Certaines couleurs de coton sont connues pour leurs vertus préventives : selon une tradition dont l'origine se perd dans des temps anciens le rouge et le jaune éloignent particulièrement les insectes et absorbent les ultraviolets. Cette assertion, nous dit en particulier C.L. Prajapati, a été prouvée scientifiquement¹¹. Différentes herbes, du camphre ou des feuilles de tabac, étaient utilisées pour éloigner les insectes¹². Par ailleurs, les scribes, dans les colophons, invitent parfois le lecteur à préserver le manuscrit des dommages naturels (l'eau, le feu, les insectes) et humains (mauvaises manipulations, manque d'attention).

Actuellement, les bibliothèques ne sont pas équipées de la même façon d'un bout à l'autre du sous-continent. Certaines bibliothèques manquent cruellement de moyens et les manuscrits sont entreposés dans des salles où la poussière rivalise avec l'humidité. D'autres bibliothèques sont par contre très bien équipées. C'est le cas de la bibliothèque de Koba, non loin d'Ahmedabad au Gujarat, que nous avons eu l'occasion de visiter. Koba est le nom d'un site jaina contemporain qui renferme notamment un temple et une bibliothèque

¹¹ PRAJAPATI, C.L., « Modern Techniques on Conservation of Palm-leaf Manuscripts », in *Palm-leaf...* p. 286-310.

¹² SHETH, p. 100-101.

importante. Les manuscrits y sont conservés dans une salle fermée, avec taux d'humidité relative et température optimales, dans des compactus métalliques qui assurent entre eux une étanchéité bienvenue lors de la saison des pluies.

3.2. Particularités pour la feuille de palme

La feuille de palme nécessite un traitement spécifique. Les feuillets sont, en Inde, passés régulièrement à l'huile de citronnelle pour éviter la déshydratation de la feuille et éloigner les insectes. Cette méthode est encore utilisée de nos jours, notamment dans la bibliothèque de l'Institut français de Pondichéry, comme nous l'a montré Nicolas Hubert dans son mémoire sur la question¹³. K.V. Sheth, l'un des grands spécialistes des manuscrits en Inde, nous dit pourtant que cette méthode a été arrêtée pour des raisons de conservation : en séchant l'huile fait éclater la feuille¹⁴. L'huile de citronnelle n'a jamais été utilisée dans les bibliothèques européennes.

La bibliothèque parisienne de l'EFEO et la bibliothèque du Musée Guimet appliquent cependant une méthode traditionnelle de conservation qui consiste à envelopper les manuscrits sur feuilles de palme dans des linges de coton. Cette méthode est d'ailleurs préconisée par les spécialistes de la conservation aujourd'hui¹⁵. Les conditions optimales de conservation pour la feuille de palme sont à peu près les mêmes que pour le papier : C.L. Prajapati donne 23°C et 50-60% d'humidité relative.

La forte humidité fait aussi se coller les feuilles les unes aux autres. Le reste de l'année, la température élevée et l'humidité relative basse font s'évaporer les huiles essentielles de la feuille et la déshydratent. La poussière, avec son fort effet abrasif, endommage les documents. Il est conseillé, comme pour toute collection, de dépoussiérer régulièrement les manuscrits. Les feuilles peuvent être passées légèrement au chiffon humide. Le ré-encrage des feuilles incisées est aussi préconisé par certains auteurs¹⁶ : un peu de noir de fumée sur un chiffon non pelucheux passé sur les incisions, l'excès de noir de fumée est ensuite enlevé avec un mélange d'alcool et de glycérine. Cette opération paraît tout de même difficile à faire réaliser dans les bibliothèques françaises pour lesquelles le document doit conserver au maximum son intégrité physique originelle.

¹³ Nicolas HUBERT, *Entre formalisation...*, Enssib, 2003.

¹⁴ SHETH, *idem*.

¹⁵ AGRAWAL, O.P. "Preservation of Manuscripts", in *Marg*, 1992, 43, 4, p. 78-80.

¹⁶ HARINARAY, N., "Techniques of Conservation of Palm-leaf Manuscripts: Ancient and Modern". in *Palm-leaf and other Manuscripts in Indian Languages...* p. 261.

Les feuilles de palme peuvent, comme le papier, avoir un potentiel Hydrogène (pH) élevé et présenter des traces d'acidité. Le pH dit « neutre » est celui de l'eau pure qui présente un pH 7. Plus la solution est acide, plus le chiffre du pH diminue. Il est conseillé¹⁷ pour la feuille de palme d'intervenir dès que le pH descend en dessous de 6.

3.3. La conservation à la Bibliothèque nationale de France.

La Bibliothèque nationale de France n'utilise pas de linge mais des boîtes de conservation. Ces boîtes sont fabriquées sur mesure pour chaque manuscrit. Elles sont en carton dur, recouvertes de toile à l'extérieur et tapissées à l'intérieur d'un papier neutre. Certains manuscrits sur papier sont conservés dans des chemises de papier neutre à quatre rabats et placés dans des boîtes étagées en carton dur recouvert de papier neutre. Ces boîtes, on le conçoit, présentent des natures et des formats différents (les boîtes longues et oblongues des manuscrits sur feuilles de palme dépassant souvent la largeur des tablettes), différence qui rend nécessaire de ranger les manuscrits par type de support.

Les manuscrits sur papier entrés dans les collections aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles ont pour la plupart été reliés dans des reliures occidentales. Les feuilles oblongues, certaines de très grands formats, sont reliées ensemble à l'aide de « pinces » de papier : une double bande de papier vient prendre le bord du feuillet manuscrit à laquelle il se trouve coller. Les bandes sont ensuite prises ensemble dans une reliure comme l'on ferait pour un livre, évitant ainsi aux feuillets d'être rognés et au texte de disparaître dans le pli central. Ce système évite la perte ou le vol d'un feuillet. Il permet aussi de conserver les manuscrits à la manière des livres occidentaux, posé à la verticale.

Les manuscrits sur ôles et certains manuscrits sur papier de grande taille peuvent être placés entre deux ais de bois refaites sur-mesure par des restaurateurs avec du bois traité et de meilleure qualité que les ais originales¹⁸.

¹⁷ PRAJAPATI, op. cit., p. 302.

¹⁸ Voir les illustrations 6 à 9 de l'Annexe 5.

Partie 2 : Le catalogue : première étape de valorisation

En 1992, Claude Jolly rend son rapport consacré à la « Politique patrimoniale de la Bibliothèque de France ». Nous pouvons y lire que « *la collecte du patrimoine, sa conservation, les modalités de sa communication et de sa consultation ne prennent leur sens que dans la mesure où, à l'autre bout de la chaîne, la collectivité nationale et la communauté savante, celles d'aujourd'hui comme celles de demain, peuvent et pourront prendre connaissance de la collection, l'exploiter et se l'approprier* ». Une collection de documents qui n'est pas signalée, qui dort dans les réserves loin des yeux des lecteurs, pourrait ne pas exister. L'un des nombreux rôles du bibliothécaire est précisément de faire exister les fonds documentaires dont il a la charge, de les valoriser pour qu'ils soient connus du grand public et de son lectorat potentiel, c'est-à-dire, pour les fonds de manuscrits, essentiellement des communautés savantes en lien avec les fonds.

Nous tâcherons donc, dans cette partie, de signaler les fonds importants de manuscrits indiens conservés dans les bibliothèques françaises et d'en dresser un bref historique. Nous détaillerons ensuite les particularités de catalogage exigées par ce type de fonds, tant pour la description des documents que pour les aspects techniques adoptés aujourd'hui. Qu'il nous soit permis ensuite de relater l'expérience acquise lors du stage professionnel effectué au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France sur une collection de manuscrits sanskrits, qui viendrait illustrer notre propos.

4. Histoire des collections

Les collections de manuscrits indiens ont commencé à entrer dans le fonds des bibliothèques françaises dès le début du 18^{ème} siècle, d'abord par des commandes passées par la Bibliothèque du Roi auprès des missionnaires jésuites en poste en Inde. Les collections se sont ensuite enrichies par l'achat ou le don des bibliothèques d'orientalistes qui, au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle, travaillaient essentiellement à partir des manuscrits pour apprendre les langues, éditer les textes et donner leur traduction. Des dons et legs de bibliothèques privées, ayant appartenu principalement à des administrateurs ou à des érudits, ont aussi fait entrer quelques manuscrits indiens dans des fonds locaux, comme c'est le cas dans les bibliothèques municipales de Caen ou de Rouen.

4.1. Bibliothèque nationale de France

4.1.1. Constitution des collections

La collection de manuscrits indiens à la Bibliothèque nationale de France est tout à fait importante. Elle se divise en deux grandes catégories : le catalogue « Sanscrit » qui recense les manuscrits de langue sanskrite rédigée dans divers alphabets (principalement *nāgarī*, *bengālī*, *grantha* et *telugu*), et le catalogue « Indien » qui regroupe les manuscrits rédigés dans les langues modernes, à quoi il faut ajouter le catalogue « Pāli » qui compte des manuscrits provenant principalement d'Asie du Sud-est et, pour quelques-uns, d'Asie du Sud.

L'histoire de la collection remonte au tout début du 18^{ème} siècle. En 1718, l'abbé Bignon est nommé bibliothécaire du Roi par le Régent. Souhaitant développer ses collections orientales déjà riches de manuscrits provenant essentiellement du Proche-Orient, il demanda à Étienne Fourmont, professeur d'arabe au Collège royal, de lui fournir des suggestions d'acquisitions pour tout ce qui touche à la Chine, à l'Asie centrale, à l'Inde et aux pays indianisés. Ce dernier lui remit une première liste l'année suivante dans laquelle figurent quelques textes indiens essentiels (Veda, Rāmāyaṇa, etc.). Une autre liste, consacrée entièrement aux livres de l'Inde, fut remise par Fourmont en 1727 et envoyée aux agents de la Compagnie des Indes. Signard, secrétaire du commandant général de

Pondichéry, fit circuler cette liste parmi les pères jésuites établis dans la région et récupéra les premières copies d'alphabets, de grammaires et de lexiques faites par les jésuites eux-mêmes. Suivit une moisson plus importante de textes brahmaniques et de grammaires que firent copier le Père Le Gac à Pondichéry, le Père Calmette dans le Mysore et le Père Pons à Chandernagor, dans le Nord de l'Inde, qui rédigea notamment une grammaire sanskrite en latin dont usèrent les premiers indianistes. Cette collection comptait 287 numéros au *Catalogus manuscriptorum Bibliothecae Regiae*¹⁹ publié en 1739. En 1762, le jeune savant Anquetil-Duperron rapporta de l'Inde 180 manuscrits rédigés dans différentes langues modernes de l'Inde que vint compléter en 1777 une importante collection de manuscrits sanskrits réunis par Gentil, un officier français passé au service du nabab d'Oudh. L'avancée de la science et le développement de la philologie sanskrite rendirent nécessaire un second catalogue que publièrent en 1807 le savant anglais Alexander Hamilton (1762-1824) et Louis Langlès (1763-1824), bibliothécaire attaché aux collections orientales. Le fonds de manuscrits indiens ne grossit que de quelques pièces jusqu'en 1833 avec l'entrée de la collection Ducler, administrateur de Karikal, composée pour l'essentiel de manuscrits tamouls et sanskrits.

Au milieu du 19^{ème} siècle, les collections s'enrichirent grâce à l'activité d'une société privée, la Société asiatique, établie à Paris et à Calcutta, et à son secrétaire-adjoint, Eugène Burnouf (1801-1852), qui sut vite profiter des bonnes relations entretenues avec la Bibliothèque impériale. Burnouf, dont le travail d'indianiste est encore loué et utilisé de nos jours, obtint de Guizot un crédit pour faire copier des manuscrits par la Société asiatique de Calcutta pour la Bibliothèque royale, et fit ainsi entrer de nombreux textes brahmaniques et bouddhiques plus faciles à exploiter et plus riches en commentaires que les copies des Pères jésuites. La bibliothèque d'Eugène Burnouf fut acquise en 1845 et vint grossir encore la collection qu'il avait lui-même constituée à la Bibliothèque Impériale. En 1847, la collection rapportée d'une mission scientifique par Charles d'Ochoa fut déposée à la Bibliothèque par le ministre de l'Instruction publique. En 1898, les manuscrits rapportés par Alfred Foucher d'une mission en Inde occidentale furent déposés à la Bibliothèque nationale, de même qu'une collection de manuscrits cachemiriens formée par Sir Aurel Stein. Les deux derniers fonds homogènes à être entrés dans les collections sont le fonds Émile Senart, légué après sa mort en 1928, et le fonds de manuscrits médicaux du Dr Palmyr Cordier acquis en 1932. Il faut encore ajouter à ce fonds le dépôt de livres en langues indiennes par la Bibliothèque des Langues Orientales en 1938, le dépôt des manuscrits concernant l'Asie du Sud par le Musée Guimet en 1945 ainsi que les acquisitions onéreuses récentes.

¹⁹ Voir ci-dessous le détail de ce catalogue.

4.1.2. Les grands catalogueurs

Les premières notices de manuscrits indiens ont été rédigées par Etienne Fourmont en latin dans le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae, Pars prima complectens codices manuscriptos orientales* publié en 1739. Elles sont succinctes mais donnent déjà tous les éléments d'une notice contemporaine : numéro, titre, auteur (lorsqu'il est connu), format (*codex*), langue de rédaction, écriture, et parfois des éléments de contenu. La partie des *indici* comportent déjà 287 numéros, signe qu'en 1739 les missionnaires en poste en Inde avaient répondu à l'appel de l'abbé Bignon.

Les manuscrits y sont classés en 7 catégories et l'on peut voir que la plupart des champs du savoir sont couverts, que les textes sont correctement rangés et que certains auteurs sont déjà connus²⁰ :

1. **Libri theologici** (n°1-111) : outre les évangiles et les catéchismes rédigés en langues indiennes pour la conversion des Indiens, cette section contient notamment les 4 Veda, Rougouvedam (*R̥g-veda*), Ejourvedam (*Yajur-veda*), Samavedam (*Sāma-veda*), Adarvanavedam (*Atharva-veda*) ; les épopées Mohabharot (*Mahābhārata*) et Ramayenam (*Rāmāyaṇa*) ; la Bagarat Guitalou (*Bhagavad Gītā*) ; un texte du Dharma sastra (*Dharma-śāstra*) ; le texte généalogique du Ragou vassam (*Rāghuvaṃśa*) ; et divers *purāṇa*, Linga pouranam, Vichnou pouranam, Chiva pouranam, etc.
2. **Libri legales** (n°112-139) : contient des textes normatifs et des textes rituels, bhacti sastra (*bhākti-śāstra*), sradha bibeka funeribus exequiarum (*śrāddha-viveka*, pour les rites funéraires), et les Lois de Manou.
3. **Libri philosophici** (n°164-192) : divisé en six sections qui correspondent aux six grandes écoles (*darśana*) de la pensée indienne :
 - a. Neaca darsanam (n°164-180), école du *Nyāya* ;
 - b. Mimangsa darsanam (n°181-185), école de la *Mīmāṃsā* ;
 - c. Bedanta darsanam (n°186-188), école du *Vedānta* ;
 - d. Sankia darsanam (n°189-191), école du *Sāṅkhya* ;
 - e. Pantazala (aucun), école du *Yoga* de Patañjali ;
 - f. Bhassia darsanam (n°192), école grammairienne du *[Mahā]bhāṣya* de Pāṇini²¹.

²⁰ Les titres des œuvres sont notés tels qu'ils apparaissent dans le catalogue. Il est intéressant de voir quelle pouvait être la prononciation de l'époque. Les titres sanskrits correctement orthographiés sont notés entre parenthèses.

4. **Libri astronomici** (n°193-201).
5. **Libri philologici** (n°202-250) : contient des grammaires du sanskrit, du prakrit, du tamoul, et des lexiques Tamoul-Latin, Portugais-Tamoul, Telugu-Sanscrit, etc.
6. **Libri poetici** (n°251-284) : divisé en une section « littérature » (*Sahettia*, sk. *Sāhityā*) qui contient notamment le Meghaduta (*Meghadūta*) de Kalida (Kālidāsa), le texte fameux « Nala & Daimanti » tiré du Mahābhārata ; et une section « théâtre » (*Nataka*, skt. *Nāṭaka*) qui contient notamment le Moudra rakkiassa (*Mūdra-rākṣasa*) et la pièce célèbre de Kālidāsa « Abigguion Sacuntala » (*Abhijñāna-śākuntala*), etc.
7. **Divers** (n°285-287).

Ces manuscrits ont ensuite fait l'objet d'un catalogue détaillé qui est l'œuvre d'Alexandre Hamilton, un jeune savant anglais bloqué à Paris par les guerres franco-britanniques et qui a employé ce temps imprévu pour rédiger les notices des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Ses notices ont ensuite été traduites en français et complétées par le bibliothécaire en charge des fonds de manuscrits orientaux, Louis Langlès. Ce catalogue²², publié en 1807, sert de base aux recherches des premiers indianistes, Antoine-Léonard de Chézy, Eugène Burnouf et bien d'autres. Il recense 44 manuscrits sanskrits en « en caractères devanāgarī », 179 manuscrits sanskrits « en caractères bengali », 14 manuscrits « en langue et caractères bengali », 5 manuscrits sanskrits devanāgarī supplémentaires provenant du don récent des manuscrits d'Anquetil-Duperron.

Les nombreuses acquisitions du 19^{ème} siècle avaient rendu nécessaire l'existence d'un catalogue complet des manuscrits provenant de cette partie du monde. Ce fut l'œuvre de Léon Feer (1830-1902), bibliothécaire puis conservateur-adjoint au Département des manuscrits qui enseigna un temps à l'École des Langues Orientales²³, dont la science n'avait d'égale que son extrême réserve, et qui travailla à rédiger les notices des manuscrits pāli, indochinois, indiens, sanscrits et tibétains. Il donna dans un premier catalogue une simple liste des manuscrits, classés, comme nous l'évoquions dans la première partie, par écritures.

²¹ L'école de Pāṇini, qui a fixé le sanskrit autour du 5^{ème} siècle avant notre ère, remplace ici la catégorie des écoles matérialistes que l'on compte ordinairement dans les « six *darśana* ». Pour un bon aperçu de ces écoles, voir RENOUE, L., FILLIOZAT, J. *L'Inde Classique, t. II*, p. 8-79.

²² Deux exemplaires sont conservés à la Bibliothèque nationale de France sous les cotes « Sanscrit 1782 » et « Sanscrit 1826 ».

²³ Léon Feer, qui travailla avec acharnement et dans une grande austérité à l'édition des textes bouddhiques et qui participa activement aux séances de la Société asiatique, n'a eu droit qu'à une courte nécrologie lue par Barbier de Meynard lors de la séance de la Société asiatique du 14 mars 1902 qui annonce un article biographique plus étendu que finalement personne ne rédige. Voir le *Journal Asiatique*, 1902, sér. 9, t. 19 (I), p. 349-351.

Puis de gros volumes manuscrits contiennent les notices des manuscrits rentrés dans les collections tout au long du 19^{ème} siècle : le catalogue « Sanscrit devanâgarî » contient 469 numéros, le catalogue « Sanscrit bengali » 286 numéros, « Sanscrit grantha » 135 numéros, « Sanscrit telinga » 48 numéros, et « Sanscrit nagram, singhalais, cambodgien » 45 numéros²⁴.

Au début du 20^{ème} siècle, un jeune savant français attaché à l'École française d'Extrême-Orient, Antoine Cabaton, fut chargé par la Bibliothèque Nationale dans les années 1907-1912 de préparer la publication d'un catalogue sommaire des manuscrits du sud et sud-est asiatiques. Le catalogue se divise en trois volumes, respectivement pour les manuscrits « sanscrits », « pâlis », et « indiens, indochinois et malayo-polynésiens ». Ces catalogues sont ceux qui sont encore utilisés de nos jours. Les premiers numéros du catalogue « Sanscrit » ont ensuite fait l'objet d'un travail de catalogage détaillé par Jean Filliozat (1906-1982), ophtalmologue et indianiste de renom, attaché au département des Manuscrits de 1936 à 1941, qui retraça le premier l'histoire des collections des manuscrits indiens²⁵. Quatre chercheurs ont ensuite constitué les catalogues détaillés de fonds particuliers, Jacqueline Filliozat pour les manuscrits pâli, Jinadasa Linayaratne pour les manuscrits singhalais, Gérard Colas et Usha Colas-Chauhan pour les manuscrits en langue et en écriture telugu²⁶.

4.2. Bibliothèques orientalistes

4.2.1. Bibliothèque de la Société Asiatique

Dans la partie précédente, nous avons évoqué le nom d'une société privée qui fut très active dans la recherche et l'acquisition de manuscrits. La Société asiatique de Paris naît en 1822 autour des plus grands orientalistes de l'époque. Elle fait écho à la Société asiatique de Calcutta (*Asiatic Society*, créée en 1784 par William Jones) qui rassemblait essentiellement les savants anglais en mission en Inde. La Société asiatique se dotera d'une bibliothèque constituée essentiellement par des dons et legs des bibliothèques d'orientalistes

²⁴ Les catalogues de Léon Feer sont manuscrits. Ils sont conservés à la Bibliothèque nationale de France sous les cotes « Sanscrit 1772-1777 ».

²⁵ Cf. l'introduction de Jean FILLIOZAT à son *Catalogue du fonds sanscrit*, fascicule I, p. I à XVIII.

²⁶ Voir la Bibliographie, section des catalogues, à la fin du présent travail pour les références bibliographiques de ces trois ouvrages.

membres de la Société. Elle fait aujourd'hui partie des bibliothèques de l'Institut de France, rattachée géographiquement aux bibliothèques des Instituts d'Extrême d'Orient du Collège de France.

La bibliothèque conserve aujourd'hui une centaine de manuscrits indiens, principalement sur papier. Comme il était d'usage au 19^{ème} siècle, ils ont été reliés dans des demi-reliures avec des dos en cuir et des plats peignés. Le manque de place ne permet pas une conservation optimale pour ces manuscrits qui, pour le moment, sont conditionnés dans des cartons. Tous les manuscrits ont été microfilmés. Le microfilm est réalisé lors d'une demande de consultation : le lecteur paie le microfilm qui lui revient et un microfilm qui sera conservé par la bibliothèque. Les manuscrits ont fait l'objet d'un catalogue sommaire paru dans le *Journal asiatique* et rédigé par Jean Filliozat²⁷. L'existence de ce catalogue fait que ces manuscrits sont assez demandés, essentiellement par des équipes de recherche à l'étranger (laboratoires, centres, instituts, etc.).

4.2.2. Bibliothèque de l'Institut de Civilisation Indienne

L'Institut de Civilisation Indienne est rattaché, avec quatre autres Instituts d'Extrême-Orient, au Collège de France en 1973. Il fut fondé à l'initiative d'Émile Senart et de Sylvain Lévi en 1927 pour centraliser la recherche dans le domaine de l'indianisme classique. Les acquisitions de la bibliothèque s'effectuent de façon onéreuse mais aussi par dons et legs d'indianistes attachés à cet Institut. Elle conserve notamment les fonds d'archives de deux grands indianistes du 20^{ème} siècle, Sylvain Lévi et Louis Renou, le premier ayant légué tout ce qui concernait l'Asie du Sud dans ces affaires personnelles (imprimés, manuscrits, peintures, statuettes). Les fonds de la bibliothèque se sont récemment enrichis des bibliothèques personnelles d'André Bateau, de Louis Renou et de Madeleine Biarreau. Elle est gérée par deux bibliothécaires qui s'occupent à la fois des acquisitions et du service aux lecteurs, sous l'égide du professeur en charge de la chaire d'indologie au Collège de France.

La bibliothèque de l'Institut de Civilisation Indienne conserve 70 manuscrits sanskrits provenant du Népal, sur papier et feuille de latanier, légués par Sylvain Lévi. Le volume de ces manuscrits varie de quelques feuillets à 460 folios pour le plus volumineux. Elle conserve aussi 13 manuscrits pâlis (en écriture cambodgienne et laotienne), et 67 manuscrits sanskrit, kannara, tamoul, siamois et khmer, principalement sur ôles,

²⁷ Filliozat, Jean. « Catalogue des manuscrits de la Société Asiatique ». *Journal Asiatique*, 1941-1942, p. 1-81.

Sur l'histoire de la Société Asiatique, on pourra lire la présentation détaillée du site web : www.aibl.fr/fr/asia/histoire.html et l'article de Annick Fenet, Pierre-Sylvain Filliozat et Ève Gran-Aymerich dans les *Nouvelles de l'Archéologie*, novembre 2007.

conditionnés dans des boîtes et rangés dans une armoire. Aucune communication de ces manuscrits n'est possible sans l'agrément du directeur de la bibliothèque. Ils n'ont fait l'objet d'aucun catalogage précis, sinon celui de Jacqueline Filliozat pour les manuscrits pâlis. Si l'un de ces manuscrits a été étudié de près par un chercheur pour son aspect iconographique²⁸, il est vrai que le peu de communication autour de ces manuscrits et l'absence d'une simple liste limitent la lisibilité et l'utilisation de ce fonds.

4.2.3. Bibliothèque du Musée des Arts asiatiques – Guimet

Le fonds de manuscrits concernant l'Asie du Sud à la bibliothèque du Musée Guimet a fait l'objet d'un dépôt à la Bibliothèque nationale de France. Ce dépôt a été effectué par arrêté ministériel en 1945, dans une période de restructuration des musées. La bibliothèque du musée n'était pas à l'époque considérée comme patrimoniale mais comme une bibliothèque de documentation à l'usage des chercheurs. On a donc jugé que les collections de manuscrits indiens trouveraient leur place au sein d'une bibliothèque qui conserve déjà ce type de documents. La propriété des manuscrits est celle de l'État et la responsabilité incombe toujours au musée Guimet qui doit veiller au bon traitement de ces collections par l'établissement d'accueil. Une part de la responsabilité incombe par ailleurs à la Bibliothèque nationale de France qui doit veiller à la conservation des documents.

La bibliothèque du musée conserve actuellement quelques manuscrits tibétains de la collection Alexandra David-Neel et une trentaine de manuscrits en langue urdu provenant de la collection d'Émile Guimet qui ont été réintroduits dans les collections après 1945. Plus isolément, quelques manuscrits d'Asie du Sud-est sur feuilles de palme et quelques manuscrits sanskrits du Népal provenant du rachat de la collection d'un particulier sont à signaler. Les manuscrits urdu, reliés au 19^{ème} siècle, sont conservés sur des étagères avec les imprimés. Les autres manuscrits sont conservés à plat, sous clé, dans des armoires métalliques. Les procédés de conservation des documents s'inspirent pour une large part des procédés qui ont fait leur preuve dans les pays de provenance. Ainsi, les manuscrits tibétains sont enroulés dans un linge de coton fermé par une lanière et placés entre deux plats de bois. Les quelques manuscrits sanskrits rédigés sur papier, dont les feuillets sont maintenus entre deux plats de bois ornements, sont rangés dans des pochettes en papier neutre.

²⁸ Marie-Thérèse De MALLMANN. *Introduction à l'iconographie du tantrisme bouddhique*. Paris : Adrien Maisonneuve, 1986.

4.2.4. Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient

L'École française d'Extrême-Orient²⁹ (EFEO) est née en 1900 sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et du gouvernement général de l'Indochine avec pour missions l'inventaire du patrimoine culturel de l'Indochine et l'aide à la recherche scientifique (archéologique, linguistique et ethnographique). L'École collecta ainsi un nombre important de manuscrits d'Asie du Sud-Est. En 1955, Jean Filliozat, qui restera directeur de l'EFEO pendant vingt ans, crée l'Institut français de Pondichéry (IFP) pour promouvoir l'étude du monde indien et conduire des recherches sur l'histoire et les religions de l'Inde du Sud. L'EFEO conduira la politique scientifique de l'IFP jusqu'en 1964, date à laquelle elle opte pour une autonomie immobilière tout en restant un partenaire privilégié de l'IFP. En 1964 toujours, une antenne de l'EFEO est créée à Pune, dans l'état du Maharashtra, à l'est de Bombay, plutôt axée sur les littératures de l'Inde du Nord.

Les manuscrits qui concernent l'Asie du Sud sont principalement conservés dans les bibliothèques de Pondichéry. La bibliothèque de l'IFP conserve 8187 manuscrits sur feuilles de palme, 360 manuscrits sur papier et 1144 manuscrits « transcrits » sur papier³⁰. La bibliothèque parisienne conserve un nombre important de manuscrits de l'Asie du Sud-est (Cambodge, Vietnam, Laos, Thaïlande) provenant des fonds de l'ancienne bibliothèque établie à Hanoï, rapatriés par Louis Malleret en 1956, hébergés à l'EFEO Pondichéry puis intégrés aux collections parisiennes en 1970. Elle possède toutefois quelques manuscrits tamouls, singhalais et sanskrits, rangés dans une petite armoire et qui ne sont pas encore catalogués.

4.2.5. Bibliothèque de l'Institut national des Langues Orientales

Héritière de l'École des Jeunes de Langues fondée par Colbert pour promouvoir l'enseignement des langues orientales liées au commerce et à la diplomatie, L'École des Langues Orientales Vivantes est créée par décret de la Convention en 1795. En 1874, l'École, sise rue Neuve des Petits Champs, se départit de la promiscuité de la Bibliothèque nationale et déménagea rue de Lille où elle est encore. En 1914, l'École devient nationale et enseigne une vingtaine de langues. Après la Seconde Guerre mondiale, le millier d'élèves est franchi et le nombre de langues enseignées dépasse la cinquantaine. Les événements

²⁹ Un bref historique est présent sur le site web de l'EFEO :

<http://www.efeo.fr/presentation/historique.shtml> [consulté le 24.02.2008].

³⁰ Les « transcrits » sont consultables en ligne au format PDF via le site web de l'Institut de recherche Muktabodha : http://muktalib.org/access_page.htm [consulté le 24.02.2008].

de 1968 provoquant les bouleversements universitaires que l'on sait, l'École nationale des langues orientales vivantes devient l'Institut national des langues et civilisations orientales (INaLCO) en 1971 avec un rattachement administratif à l'Université Paris-3. La bibliothèque interuniversitaire des Langues orientales (BIULO) se compose d'une bibliothèque centrale rue de Lille et de deux antennes au centre Dauphine et au centre Clichy.

Les fonds patrimoniaux sont regroupés quelle que soit la langue dans la bibliothèque centrale. Dans le millier de manuscrits appartenant à ce fonds, peu de choses concernent de près l'Asie du Sud, sinon des copies de textes tamouls faites ou faites faire par des missionnaires établis au Tamil Nadu, des manuscrits urdu et quelques manuscrits sur ôles originaires principalement de l'Asie du Sud-est. La bibliothèque conserve toutefois un livre de compte rédigé par un marchand en écriture nāgarī difficilement lisible : c'est une écriture appelé « nāgarī de banquier », sans potence, notée très rapidement³¹.

4.3. Autres bibliothèques

D'autres bibliothèques qui n'appartiennent pas forcément à la sphère de l'orientalisme possèdent des fonds de manuscrits indiens. Au premier rang de ces bibliothèques figure la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg qui conserve notamment l'importante collection de manuscrits léguée par Ernst Leumann (1859-1931), un philologue et indianiste suisse longtemps professeur à l'Université de Strasbourg. Cette collection de 334 numéros a fait l'objet d'un catalogue réalisé par les soins de Chandrabhāl Tripāṭhī (publié en 1975). La collection est principalement constituée de manuscrits jaina, une branche de l'indianisme dont s'était particulièrement occupé Leumann.

La bibliothèque de l'Institut de France conserve quelques fonds épars de manuscrits indiens. Notons notamment le fonds Claude-Charles Fauriel (1772-1843), historien et linguiste qui s'intéressa un temps au système grammatical du sanskrit.

La bibliothèque de l'Institut Catholique de Paris ne conserve pas directement des manuscrits indiens, mais des documents intéressants autour des manuscrits. Le fonds « pâli » est constitué des transcriptions manuscrites de Paul Grimblot, consul de France à Ceylan (Sri Lanka) et en Birmanie, d'une centaine de textes bouddhiques. Les volumes de papier européen bleu sont tous reliés à l'identique. A ce même fonds appartient un large

³¹ Voir RENOU, L., FILLIOZAT, J. *L'Inde Classique*, t. II, l'annexe sur la paléographie p. 680.

casier contenant l'ensemble des fiches de mots pâli traduits en français réalisées et classées par le même Grimblot en vue de publier un dictionnaire. Un fonds « tibétain » est constitué d'une cinquantaine de textes transcrits. Il faut ajouter à cela les deux ou trois manuscrits de Léon Feer donnés par sa famille. Ces manuscrits sont des traductions de textes bouddhiques en préparation d'une publication. Notons que les papiers Léon Feer, mis à part ces trois là, sont essentiellement conservés à la Bibliothèque nationale de France et à la bibliothèque de la Société Asiatique dont il était un membre assidu.

Certaines bibliothèques municipales conservent elles aussi, non pas des fonds entiers de manuscrits indiens, mais quelques pièces appartenant à un fonds particulier. Le cas de figure le plus fréquent est un administrateur ou un scientifique qui fait don de sa bibliothèque personnelle à sa ville. Cette bibliothèque, si le personnage a été un temps en poste en Inde, peut facilement contenir quelques manuscrits indiens, comme c'est le cas à Rouen où la Bibliothèque municipale conserve le fonds Charles-Etienne Coquebert de Montbret (1755-1831), diplomate, secrétaire général du commerce, qui s'intéressa, de même que son père, Eugène, aux langues orientales³².

La Bibliothèque municipale de Caen conserve un fonds tamoul constitué des manuscrits donnés par Monsieur Joyau, « au nom de son fils Firmin, président du tribunal de Pondichéry ». Ces manuscrits ont été catalogués par Léon Feer que nous évoquons ci-dessus. Il faudrait aussi aller voir de plus près, à la Médiathèque municipale d'Albi, le fonds Henry Pascal de Rohegude (1741-1834), Amiral, dont le catalogue donne une centaine de notices concernant des « *asiatica* ».

Ces manuscrits, qui ne constituent pas toujours un fonds bien défini mais appartiennent à un ensemble plus vaste, pâtiennent souvent d'un signalement approximatif et leur localisation n'est pas toujours facile. La mise en ligne du *Catalogue général des manuscrits* (CGM) qui ne devrait plus tarder aidera largement à la tâche. Dénicher un manuscrit indien dans les 116 volumes papier de l'actuel CGM relève d'une ascèse à laquelle le temps imparti pour rédiger ce mémoire ne nous a pas permis de nous livrer³³.

³² Le fonds Montbret donne par exemple la notice suivante : « MS Montbret 652 (inv. 1578) : *Bagavadam*, ouvrage canonique indien sur la religion des Brahmes (18e siècle) ».

³³ Les manuscrits conservés dans les bibliothèques relevant de l'Enseignement supérieur sont répertoriés dans la base CALAMES : <http://www.calames.abes.fr/pub/> [consulté le 8.03.2008]. Les fonds de manuscrits des bibliothèques municipales seront bientôt accessibles sur la base Manuscrits du Catalogue Collectif de France pour le moment alimentée par les notices du répertoire PALME (pour les manuscrits littéraires français du 20^{ème} siècle) et prochainement augmentée des notices du CGM puis alimentée par les bibliothèques elles-mêmes : <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/servlet/LoginServlet> [consulté le 8.03.2008].

5. Pratique du catalogage

Pour que les communautés scientifiques spécialisées connaissent l'existence et l'étendue des collections susceptibles d'intéresser leurs recherches, le catalogue reste l'outil premier et essentiel, utilisé depuis des millénaires, sous diverses formes et divers supports. Si elles ne sont pas signalées, les collections n'existent que pour les étagères qui les supportent. Nous sommes certes à une époque bibliothéconomique qui n'aime pas voir le travail de catalogage mis en avant. Cette position se comprend facilement pour le livre imprimé contemporain dont les éléments bibliographiques paraissent en même temps que le livre (notices commerciales type « Électre », notices du catalogue BN Opale Plus) et dont la réécriture est vue à juste titre comme une perte de temps. Nous aurons compris qu'il en va tout autrement pour les fonds de manuscrits, ces pièces uniques dont il faut donner une sorte de carte d'identité par une description succincte mais précise de l'aspect matériel et du contenu (incipit, explicit). Le catalogue, cet « inventaire descriptif normalisé » jadis manuscrit dans de lourds registres et aujourd'hui encodé en XML, est le préalable indispensable à toute exploitation scientifique. Claude Jolly, dans le rapport que nous citons en introduction à cette partie, montre bien sa position dans le cheminement de l'exploitation :

Le traitement catalographique est logiquement et chronologiquement premier dans la mesure où il permet d'identifier avec exactitude, de décrire et d'organiser de façon raisonnée les objets collectés et conservés. Il constitue le cœur de toute pratique scientifique dans l'établissement, l'exploitation scientifique étant le prolongement naturel de l'activité catalographique³⁴.

Un catalogue de manuscrits présente un intérêt scientifique de premier plan. Il donne la possibilité aux chercheurs de trouver toutes les occurrences d'un même texte dans le cadre d'une édition et permet aux historiens de retracer les différentes étapes de la constitution des collections. Il fait aussi apparaître la structure intellectuelle des fonds, lorsque ceux-ci ont été conservés par la bibliothèque dans leur unité ou qu'elle garde une trace de cette unité dans le cas d'un legs dispersé dans une collection plus vaste.

³⁴ cité par CHARON-PARENT, Annie. « L'exploitation scientifique du patrimoine écrit », dans *Le Patrimoine : Histoire, pratiques et perspectives*, Jean-Paul Oddos (dir.) p. 272.

Des premières notices en latin qui apparaissent dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Roi en 1739 aux « Instruments de Recherche » encodés en XML EAD, la description des manuscrits indiens a fait un bout de chemin sans que la méthode diffère absolument. Décrire un manuscrit, sur un registre manuscrit ou dans éditeur XML demande la même attention, les mêmes éléments de description, le même temps de travail. Seule la finalité change : un catalogue en ligne a une portée internationale et permet de cibler ou d'élargir plus rapidement sa recherche par une indexation souple et un système de recherche « plein texte ».

Nous tâcherons ici d'examiner les problèmes spécifiques que posent les fonds de manuscrits indiens dans l'aventure catalographique, leur identification, les compétences linguistiques nécessaires et le problème ancien de la transcription des langues indiennes. A l'ère de la dématérialisation et du développement d'Internet, nous donnerons un aperçu détaillé d'un nouveau format bibliographique adapté au catalogage des manuscrits (la DTD EAD) et l'illustrerons d'exemples concrets.

5.1. Identification et compétences linguistiques

Nous l'avons vu, le champ linguistique est vaste lorsqu'il s'agit d'aborder un fonds de manuscrits indiens. L'identification des manuscrits demande une connaissance des langues assez approfondie pour pouvoir lire le titre de l'œuvre, et une bonne connaissance du domaine considéré pour pouvoir replacer cette œuvre dans son contexte. La difficulté des manuscrits « indiens » réside principalement dans le fait que cette nomenclature embrasse un nombre important de langues qui peuvent n'entretenir entre elles qu'un lien infime, celui, par exemple, d'une aire géographique. Un connaisseur du sanskrit ne sera pas forcément à même de déchiffrer les textes tamouls et inversement. La limite linguistique Nord/Sud est aussi une limite catalographique. Par ailleurs, l'administration moghole de l'Inde médiévale a fait entrer des textes persans qui nécessitent aussi des compétences linguistiques dans cette langue. Le bibliothécaire en charge d'un tel fonds devrait avoir la possibilité d'étendre ses propres connaissances linguistiques pour être à même d'administrer l'ensemble du fonds. Il doit aussi être un coordinateur entre les différents chercheurs qui viendraient travailler sur un fonds délimité linguistiquement.

Le travail sur les fonds de manuscrits indiens peut donc être entrevu sous divers angles d'approche :

- **par langue** : les manuscrits persans, qu'ils proviennent de l'empire Ottoman, de l'Iran ou de l'Inde, seront catalogués par le responsable du fonds persan, comme cela a été fait à la BnF par Francis Richard ;
- **par écriture** : les manuscrits en alphabet devanāgarī, qu'ils contiennent des textes sanskrit, prakrit, hindi ou gujarati, seront catalogués ensemble ;
- **par langue et écriture** : les manuscrits en langue et écriture telugu seront catalogués ensemble, comme cela a été fait à la BnF par Gérard Colas et Usha Colas-Chauhan ;
- **par aire culturelle** : un spécialiste du bouddhisme ancien et de la langue pāli cataloguera ensemble les manuscrits pāli quelle que soit l'aire géographique (pāli singhalais, pāli birman, pāli cambodgien, etc.) comme cela a été réalisé dans diverses bibliothèques françaises par Jacqueline Filliozat.
- **par collection** : une collection rassemblée par une personne peut connaître une homogénéité particulière qui nécessite que soient traités ensemble tous les manuscrits qu'elle contient, comme c'est le cas pour la collection Palmyr Cordier qui contient essentiellement des textes médicaux et grammaticaux et qu'est en train de cataloguer Pascale Haag, un enseignant-chercheur de l'EHESS, ou comme c'est le cas pour la collection Émile Senart qui contient en grande majorité de textes jaina et dont le catalogue a fait l'objet de notre stage professionnel.

5.2. Profondeur des notices : entre science et tendances

La méthode d'approche des fonds de manuscrits indiens établie, il reste à se plonger au cœur du travail catalographique. Pour produire un travail cohérent, il faut au préalable définir la profondeur de notice exigée.

Deux tendances s'affrontent, sans pourtant qu'il y ait contradiction. On peut dire qu'une première tendance exige des notices très approfondies, avec une description matérielle poussée, une transcription de l'incipit et de l'explicit du texte développée et des recherches bibliographiques complètes. Le niveau d'exigences catalographique et codicologiques est élevé, de même que le temps passé à rédiger chaque notice.

Une deuxième tendance pencherait plutôt vers des notices brèves pour une mise à disposition du public d'un catalogue recensant la totalité du fonds dans les meilleurs délais. La notice brève peut d'abord être rédigée avec un nombre d'éléments catalographiques essentiels (cote, titre, auteur, description matérielle succincte, incipit et explicit brefs). Cette notice ne serait bien sûr pas gravée dans le marbre. L'un des avantages de l'édition des notices sur Internet réside notamment dans le fait qu'elles peuvent être reprises, modifiées, augmentées et rééditées par la suite. Un premier catalogue mis en ligne suscitera l'intérêt des chercheurs qui, attirés par l'architecture intellectuelle du fonds, viendront travailler sur le fonds. Il restera au bibliothécaire, en accord avec le chercheur, à récupérer les éléments dégagés par celui-ci pour les intégrer aux notices minimales et en faire des notices complètes. Le bibliothécaire lui-même pourra revenir sur les notices minimales déjà constituées afin de les compléter d'une analyse codicologique poussée.

C'est finalement de cette manière, si l'on regarde bien, que se sont constitués les catalogues des fonds de manuscrits indiens à la BnF. Des notices minimales des premiers manuscrits avaient été données par Etienne Fourmont, qui furent complétées par Alexandre Hamilton et Louis Langlès. Léon Feer avait aussi travaillé de la sorte : son premier catalogue des manuscrits sanskrits n'était qu'une simple liste structurée de laquelle il partit pour constituer des catalogues détaillés pour chaque catégorie. Antoine Cabaton publia un « Catalogue sommaire » complété ensuite par différents chercheurs qui publièrent des catalogues raisonnés. Cette méthode correspond aussi à l'une des principales missions des bibliothèques : le signalement des collections. Ce signalement doit se faire au plus tôt car il est le préalable indispensable à toute exploitation. Il est vrai, toutefois, que les exigences du chercheur et du bibliothécaire doivent être satisfaites, et le nombre d'éléments fournis dans la notice minimale ne doit pas être trop maigre. Le chercheur qui ne connaît pas le fonds doit pouvoir appréhender au mieux l'objet de sa recherche et savoir *a minima* vers quoi il s'avance.

5.3. La transcription des langues indiennes

Le catalogue d'un fonds de manuscrits indiens ne nécessite pas la transcription du texte en caractères originaux. Un système de transcription en alphabet latin augmenté de signes diacritiques est adopté de façon internationale, et c'est sur celui-ci que s'appuient les indianistes du monde entier. Il permet aux lecteurs ne connaissant pas l'alphabet original de pouvoir lire les mots transcrits, système fort utile par exemple pour les chercheurs qui travaillent sur des textes provenant de différentes aires géographiques (le domaine de la linguistique indo-européenne en est un exemple pertinent). Il permet aussi de travailler sur les textes indiens avec les outils bureautiques développés pour les langues occidentales notées en alphabet latin et pose de moins en moins de problème d'échange de textes avec le développement accru des polices Unicode. L'exemple le plus révélateur des facilités permises par un système de transcription est la bibliothèque de textes indiens en version électronique mise en ligne par l'Université de Göttingen³⁵. Cette bibliothèque réunit des textes sanskrits, prakrit, pâli, tamouls, etc., encodés au format Unicode UTF-8 que l'on peut lire sur une page web. Des chercheurs du monde entier collaborent à ce vaste projet en proposant à l'administrateur du site leurs transcriptions de textes en alphabet latin.

*« Le standard Unicode est un mécanisme universel de codage de caractères. Il définit une manière cohérente de coder des textes multilingues et facilite l'échange de données textuelles. Obligatoire pour la plupart des nouveaux protocoles de l'Internet, mis en œuvre dans tous les systèmes d'exploitation et langages informatiques modernes, Unicode est la base de tout logiciel qui veut fonctionner aux quatre coins du monde. »*³⁶ Il contient aujourd'hui une multitude d'alphabets (pour l'Inde : dévanâgarî, bengali, gurmukhi, gujarati, oriya, kannada, tamoul, telugu, malayalam). En définissant des caractères et non des glyphes³⁷, il a permis aux jeux de caractères d'atteindre à l'universalité et a rendu possible la conversion et l'échange des données. Unicode attribue à chaque caractère un nom et un numéro, mais aussi une casse, des propriétés alphabétiques, des renseignements sémantiques et des tableaux de correspondance de casses. Il associe un caractère abstrait à un numéro.

³⁵ http://www.sub.uni-goettingen.de/ebene_1/fiindolo/gretil.htm [consulté le 19.03.2008]

³⁶ ANDRE, Jacques, HUDRISIER, Henri. *Unicode, écriture du monde ?* Paris : Lavoisier, Document numérique, vol. 6 n°3-4/2002.

³⁷ Le caractère est un « élément » d'une écriture, alors que le glyphe est une « forme utilisée pour représenter le caractère. Cf. DESRICARD, Yves, « Petit précis de codage des caractères », BBF, 2007, n°3, p. 23.

Par exemple :

« i » = U+0069 lettre minuscule latine i

« ā » = U+0101 lettre minuscule latine a macron

« आ » = U+0906 lettre dévanāgarī â

La transcription des langues indiennes n'est pas une question récente, puisque le comte de Volney (1757-1820) l'avait mise au concours au début du 19^{ème} siècle. Le comte de Volney, philosophe et orientaliste français, mena des expéditions en Égypte, en Syrie, dans l'empire Ottoman et en Russie. Sa *Méthode nouvelle et facile d'apprendre les langues arabe, persane et turque avec des caractères européens* fut publiée en 1795. Ce fut Eugène Burnouf qui répondit au concours pour l'adoption d'un système de transcription des langues indiennes³⁸. Il remit son mémoire le 5 septembre 1832 avec des planches pour les alphabets devanāgarī (29), bengali, tamoul, telinga (69-73). Burnouf, dans ce qui semble être le brouillon de son introduction, nous fait part des difficultés rencontrées dans l'apprentissage des langues orientales et de la nécessité d'adopter un système de transcription lisible pour tout un chacun :

« Parmi les difficultés qui hérissent l'étude des langues, on doit regarder comme une des plus grandes la nouveauté et l'étrangeté d'un caractère souvent bizarre. L'œil en effet arrêté dans les premiers pas ne suit qu'avec bien de la peine un auteur qui se cache pour lui sous une espèce de langage hiéroglyphique, et l'esprit consume à lire le mot le temps qu'il emploierait à comprendre l'idée. Voilà ce qui nous rend si difficile l'étude des langues orientales, et les grammairiens philosophes qui ont souhaité avancer l'étude de ces langues précieuses ont tous senti la nécessité d'établir un système d'écriture, qui, avec nos caractères européens, peut représenter fidèlement les caractères orientaux. Déjà d'honorables tentatives ont été faites ; l'illustre Volney si capable à tous égards d'avancer cette importante [mot illisible], est un de ceux qui ont le plus travaillé sur cette matière ». (feuillet 63)

Eugène Burnouf constitua donc une série de tables de transcriptions pour chacun des alphabets pris en considération³⁹. Son système n'est d'ailleurs pas très éloigné du système adopté de nos jours, lequel s'est éloigné d'une transcription trop phonétique (du type « tcha » pour le caractère noté « ca ») pour favoriser l'usage des signes diacritiques⁴⁰.

³⁸ Nous remercions Annie Berthier d'avoir placé entre nos mains l'essai manuscrit d'Eugène BURNOUF, *Transcription des écritures asiatiques en lettres latines*, conservé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France sous la cote « Burnouf 96 ».

³⁹ Le feuillet 29 donne la table de transcription des caractères devanāgarī. Nous donnons cette liste en Annexe avec, en regard, le système de transcription utilisé de nos jours.

⁴⁰ Voir l'Annexe 3 pour un comparatif entre le système Burnouf et le système actuel.

5.4. Cataloguer en XML EAD

Les formats MARC, adaptés au livre imprimé, posaient de nombreux problèmes au catalogueur de manuscrits. Il leur fallait forcer certaines zones de code pour faire entrer une description matérielle minutieuse de chaque manuscrit, unité documentaire unique dont il est nécessaire d'établir la « carte d'identité ». Le développement d'Internet et les exigences liées à la codicologie ont fait naître il y a une dizaine d'années un nouveau format bibliographique, le XML EAD, utilisé par les archivistes et les bibliothécaires en charge de fonds de manuscrits.

Née aux Etats-Unis autour d'un groupe de chercheurs américains et européens, la DTD EAD voit sa version alpha naître en 1996 et sa version 1 en 1998. Le groupe de travail a mis au point une deuxième version, l'EAD 2002, qui est celle utilisée aujourd'hui et dont la maintenance technique est assurée par la Société des Archivistes Américains (SAA).

Le langage XML (eXtensible Mark-up Language) permet de baliser la structure d'un texte (chapitre, paragraphe), quelques éléments de sa mise en forme (italique, retrait) et son contenu (bibliographie, nom de personne). La DTD (Definition de Type de Document) est un vocabulaire et une grammaire qui apporte les règles nécessaires à un balisage circonstancié : encoder un ouvrage technique ne requiert pas les mêmes attributs que l'encodage d'une notice catalographique.

On appelle « Instrument de Recherche » un fichier XML encodé en EAD. Un IR peut contenir différents niveaux de « composants ». Pour les manuscrits, chaque notice catalographique constitue un IR, les composants n'interviennent que dans le cas où le manuscrit contient différentes entités textuelles (de type « recueil »). L'EAD permet ainsi de créer des IR sans limite de taille : un manuscrit peut contenir un grand nombre de textes, chacun pourra être décrit de façon précise et l'arborescence permettra de le situer dans le manuscrit.

5.4.1. Les avantages de la DTD EAD

La DTD EAD a été conçue spécialement pour encoder les catalogues d'archives et de manuscrits. Elle est accompagnée d'un dictionnaire des balises⁴¹ qui donnent la définition des éléments et des attributs qui leur sont associés.

L'EAD répond par ailleurs à la norme archivistique internationale ISAD(G) qui permet l'échange des Instruments de Recherche et la création de bases de données collectives. Son langage explicitement « neutre » (on parle « d'instrument de recherche » et non de notice catalographique, de « composant » et non d'entité textuelle, etc.) permet d'élargir le champ à tous les types d'établissements culturels (bibliothèques, musées, archives).

L'EAD permet d'obtenir un encodage de profondeur variable. Seuls 8 éléments sont obligatoires : il est donc possible de créer une notice minimale (cote, titre) aussi bien qu'une notice scientifique approfondie qui demandera un nombre important de balises et de composants. En outre, la DTD EAD permet d'encoder une description matérielle ou une description de contenu dans un seul bloc. La recherche « plein texte » se chargera de trouver les mots de la recherche dans le texte sans que le catalogueur ait besoin de baliser précisément tous les éléments de la notice. Un encodage plus fin (type de support, dimensions, noms de personne) permet tout de même d'indexer les éléments importants et de répondre à une mission qui reste chère aux bibliothèques.

La DTD EAD a été choisie par la Bibliothèque nationale de France pour la mise en ligne de la base Archives et Manuscrits qui regroupe les catalogues du département des Manuscrits et du département des Arts du spectacle. La rétroconversion du *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques publiques françaises* (CGM) a été réalisée en XML EAD pour la base Manuscrits du Catalogue Collectif de France (CCFR). En France, la Bibliothèque municipale de Lyon a adopté l'EAD pour la description de ces fonds d'archives et de manuscrits. A l'étranger, la DTD EAD est utilisée entre autres pour la mise en ligne du catalogue des manuscrits de l'Université de Nottingham⁴², pour la base Manus qui recense

⁴¹ Le dictionnaire des balises est disponible en ligne sur le site officiel de l'EAD : <http://www.loc.gov/ead/> [consulté le 11.03.2008]. On doit au groupe AFNOR CG46/CN357/GE3 la traduction en français de ce dictionnaire :

http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/EAD%202002_Complet_20040930.pdf [consulté le 11.03.2008]

⁴²<http://longford.nottingham.ac.uk/DSErve/dserve.exe?&dsqIni=Dserve.ini&dsqApp=Archive&dsqCmd=NottSearchForm.tcl&dsqDb=Catalog> [consulté le 17.03.2008]

les manuscrits des bibliothèques italiennes⁴³, ou encore pour le catalogue des manuscrits médiévaux des Pays-Bas⁴⁴. La souplesse qu'elle permet, son adaptation aux exigences catalographiques des manuscrits et les possibilités qu'elle offre pour la création de liens vers une banque d'images (Mandragore, Liber Floridus) ou vers une autre notice (catalogues numérisés dans Gallica) en font un outil essentiel pour la gestion des fonds de manuscrits.

5.4.2. Structure d'un Instrument de Recherche

L'annexe 4 donne deux exemples d'IR auxquels on pourra se reporter : le modèle d'encodage pour la collection Senart et le « Sanscrit 1540 » tel qu'il apparaît à l'écran, sans les balises. Le modèle d'Instrument de Recherche utilisé pour la description des manuscrits indiens doit comporter les éléments suivants :

- Cote
- Titre du texte
- Auteur du texte
- Date du document dans le calendrier grégorien
- Description matérielle : écriture (type et description), nombre de lignes par page, organisation du texte (entre le texte principal et ses commentaires), description du décor (marges, dessins, ornements), numérotation, foliotation, état de conservation.
 - Nombre de folios
 - Dimensions des folios
 - Type de support (papier indien / papier européen / feuilles de palme)
- Mentions de provenance (Inde du Sud, Cachemire, etc.)
- Langue du document (accompagné du code international de la langue)
- Mention d'appartenance (lieu de conservation)
- Description du contenu (titre significatif, nature du texte, langue du texte, langue et nature du commentaire et nom du commentateur le cas échéant, date en ère indienne si le document est daté par le scribe). Puis de façon bien lisible, avec le numéro de feuillet et une ligne de note le cas échéant :
 - Incipit
 - Explicit
 - Colophon
- Bibliographie (liste préalable, catalogues d'autres établissements dans lesquels apparaît le manuscrit, édition du texte)

⁴³ <http://manus.iccu.sbn.it/Default.aspx>

⁴⁴ <http://www.mmdc.nl/static/site/>

- Liens vers d'autres documents (sites web, page d'un document numérisé dans Gallica, lien vers une enluminure numérisée)
- Date d'acquisition
- Point d'accès pour l'incipit (suivant la politique de l'établissement)
- Point d'accès sujet (idem)

L'Instrument de recherche en EAD devra alors comporter les éléments suivants :

<eadheader> l'en-tête, contient des informations sur l'Instrument de Recherche (titre, rédacteur, date de rédaction) :

<eadid> code d'identification du fichier (obligatoire)

<filedesc> donne les éléments bibliographiques de l'IR (cote, éditeur)

<profiledesc> donne les informations sur l'encodage (encodeur, date)

<archdesc> la description archivistique, contient les informations de l'analyse codicologique du manuscrit lui-même (titre, auteur, description matérielle, lieu de conservation, etc.)

<did> identification et description du fonds

<unitid> cote du manuscrit

<unittitle> titre et auteur du manuscrit

<unitdate> date de copie

<physdesc> description physique avec quelques précisions comme :

<extent> nombre de feuillets

<dimensions> dimensions des feuillets

<physfacet> avec différents attributs de type « support »

<langmaterial> langue du document

<origination> origine géographique du manuscrit

<repository> lieu de conservation

<scopecontent> présentation du contenu

<blockquote> citation de l'incipit et de l'explicit

<acqinfo> modalité d'acquisitions (legs, don, achat)

<bibliography> édition du texte du manuscrit, etc.

Les composants seront encodés ici, avant la balise fermante **</archdesc>** :

<dsc> description des composants

<c> composant (niveau 1)

<did> identification et description du composant

... reprise des balises contenues dans l'élément **<did>**

Des points d'accès sont possibles, à placer aussi dans ce segment :

<controlaccess> point d'accès

<head> nom du point d'accès (incipit, sujet, etc.)

6. La collection Émile Senart

Qu'il nous soit permis ici d'illustrer notre propos par le travail de catalogage que nous avons eu la chance de pouvoir effectuer sur la collection Émile Senart conservée au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France.

6.1. Histoire et typologie d'une collection

Émile Senart (1847-1928) est un indianiste de renom, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à partir de 1882 et président de la Société Asiatique de 1908 à 1928. Il travailla principalement sur le bouddhisme, éditant et traduisant quelques textes importants, déchiffrant avec précision les inscriptions d'Aśoka et rassemblant son savoir sur la question dans un livre, *La légende du Buddha*. Il réalisa aussi la traduction de deux grandes *upaniṣad*, publiée à titre posthume en édition bilingue, avec la volonté d'en rendre la lecture accessible aux débutants. Il rédigea par ailleurs un livre de vulgarisation sur les castes en Inde, sujet épineux et complexe dont il lui a semblé bon de donner les éclairages d'un scientifique. Il se rendit une première fois en Inde en 1887 pour vérifier *in situ* les inscriptions d'Aśoka dont on avait des transcriptions en Europe et contribua à faire valoir les expéditions scientifiques en Asie⁴⁵. Il rapporta la collection de manuscrits dont il est question ici d'une mission en Inde effectuée en 1897 avec un autre indianiste, Alfred Foucher, envoyé par l'Académie des inscriptions et belles lettres pour une mission de deux ans (novembre 1895 à octobre 1897).

La collection Émile Senart est composée de quelque trois cents manuscrits sur papier rédigés en sanskrit et en prakrit, avec quelques textes en gujarati et en hindi. Elle a été léguée à sa mort, en 1928, à la Bibliothèque Nationale qui l'a intégrée au fonds « Sanscrit » du département des Manuscrits, sous les cotes « Sanscrit 1444 » à « Sanscrit 1748 ». La collection présente la particularité de rassembler des manuscrits essentiellement d'obédience jaina, sinon une trentaine de manuscrits brahmaniques et une dizaine de manuscrits bouddhiques. Les manuscrits jaina forment des ensembles singuliers qui ont fait

⁴⁵ Les seuls éléments biographiques sur Senart ont été donnés par Alfred Foucher dans son élogieuse nécrologie publiée dans le *Journal asiatique*, janvier-mars 1928, p. 5-18.

l'objet de travaux de catalogages particuliers. Ils sont en effet liés ensemble non seulement par la religion de laquelle ils sont les témoins mais aussi par une des langues dans laquelle ils sont rédigés (le prakrit) et l'écriture dans laquelle ils sont consignés (la *nāgarī jaina*).

6.2. Les manuscrits jaina : un cadre international

Le jainisme est une religion indienne née autour du 5^{ème} siècle avant notre ère. Elle s'appuie sur un panthéon de 24 Jina, « vainqueurs » du cycle des renaissances, appelés aussi Tirthankara, « faiseurs de gué » pour aider le dévot sur le chemin de Réalisation. Elle subit un schisme important an 79 de notre ère qui sépare deux obédiences encore distinguées de nos jours, les *śvetāmbara* « vêtus de blancs » et les *dīgambara* « vêtus d'espace », qui ne revendiquent pas l'autorité aux mêmes écritures et divergent sur certains points de doctrine. Le jainisme, contrairement au bouddhisme dont il est proche par quelques aspects, n'est jamais sorti de l'Inde – sinon par l'importante diaspora concentrée essentiellement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis – où sa pratique est encore très vivante de nos jours avec ses 3 à 4 millions de fidèles établis principalement dans l'Inde occidentale (Rajasthan, Gujarat, Maharastra) et méridionale (Karnataka). Son corpus de textes, que nous avons déjà évoqué dans la première partie, est tout à fait important.

En Europe, l'indianiste allemand Albrecht Weber fut le premier à donner un catalogue de manuscrits contenant un nombre important de manuscrits jaina⁴⁶. Poursuivant son travail, Walther Schubring publia en 1944 un catalogue tout entier dévolu aux 1127 manuscrits jaina conservés à la Preussischen Staatsbibliothek de Berlin. La vaste entreprise de catalogage des manuscrits jaina trouva son moteur en la personne de Chandrabhāl Tripāṭhī (1929-1996), professeur d'études indiennes à l'Université Libre de Berlin. Chandrabhāl Tripāṭhī fit trois séjours à Strasbourg (en 1968, 1969 et 1971) pour cataloguer les manuscrits jaina légués à la Bibliothèque Nationale et Universitaire par le savant suisse Ernst Leumann (1859-1931). Il publia en 1975 son excellent *Catalogue of the Jaina Manuscripts at Strasbourg*, d'une précision et d'une clarté remarquables, qui est un véritable guide et un modèle catalographique à imiter. Dans les années 1980 et 1990, il travailla sur les manuscrits de la British Library, laissant des notes de travail qui constituèrent la base d'une entreprise conséquente poursuivie par Nalini Balbir, avec qui il avait déjà longuement travaillé, et un couple de savants d'Ahmedabad, Kanubhai V. Sheth et Kalpana K. Sheth.

⁴⁶ WEBER, Albrecht. *Verzeichnis der Sanskr̥t- und Prakr̥t-Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*. Berlin, 1888-1892.

Les trois volumes très documentés du *Catalogue of the Jain Manuscripts of the British Library*, recensant 1425 manuscrits, ont été publiés en 2006. Ce travail de catalogage des manuscrits jaina est en train de se poursuivre avec les fonds d'autres institutions londoniennes, et nous voudrions inclure, avec l'humilité nécessaire, le catalogage des manuscrits jaina de la collection Émile Senart dans cette dynamique européenne.

6.3. Mise en œuvre du travail

La collection a fait l'objet d'une liste établie et publiée par Jean Filliozat dans le *Journal asiatique* en 1936, « en attendant un catalogue détaillé » selon les mots de l'auteur. Cette liste donne le numéro d'entrée, la cote, le titre, le nom de l'auteur lorsqu'il est connu, éventuellement le nom de l'auteur du commentaire, la langue du texte principal et la langue du commentaire le cas échéant, la date lorsque le colophon est daté et le nombre de folios. Elle constituait une rampe de lancement efficace pour démarrer le travail de catalogage.

Nalini Balbir publia en 1984 un article consacré à un manuscrit enluminé de cette collection, le manuscrit du *Kalpasūtra*, daté de la fin du 15^{ème} siècle⁴⁷. Dans les années 1990, elle regarda de près l'ensemble de la collection, classa les textes suivant leur nature et releva incipit et colophons de quelques manuscrits. Sa bonne connaissance du jainisme et son expérience de la codicologie nous ont aussi été d'un secours agréable tout au long de ce travail.

Enfin, la collection Émile Senart a fait l'objet l'an dernier d'un mémoire de 4^{ème} année de l'École du Louvre. Si le travail d'Estelle Ricart est approximatif lorsqu'il évoque les aspects techniques et philologiques, il a eu le mérite de provoquer le reconditionnement de l'ensemble des manuscrits dont les 2/3 étaient restés dans leur enveloppe acide du début du 20^{ème} siècle.

Notre première tâche a été de saisir la liste donnée par Jean Filliozat. Les textes y sont classés par ordre alphabétique, ce qui n'est d'aucune utilité pour un traitement par cotes ou par sujets. La seconde étape du travail a donc été de classer les textes par sujets. En tout, sept catégories ont été dégagées, divisées en sous-catégories pour certaines⁴⁸ :

⁴⁷ BALBIR, Nalini. « Un manuscrit illustré du Kalpasūtra jaina conservé la Bibliothèque Nationale (cote : « Sanscrit 1453 »). » *Bulletin d'études indiennes*, n°2, 1984, p. 17-39.

⁴⁸ Nous remercions Mme Nalini Balbir d'avoir bien voulu porter à notre connaissance les notes qu'elles avaient prises lors de son travail sur cette collection.

1. Canon svétāmbara
 - textes canoniques
 - commentaires sur le Canon
2. Canon digambara
3. Textes philosophiques et dogmatiques
 - philosophie générale
 - théorie du karman
 - cosmographie
 - leçons (*śrāvaka*)
4. Littérature narrative
 - histoires (*kathā*)
 - aventures (*carita*)
 - récits éthiques ou historiques
5. Textes rituels et hymnes
 - cérémonie (*vidhi*)
 - rite journalier (*pūjā*)
 - hymnes (*stavana, stuti, stotra*)
6. Grammaires et dictionnaires
7. Autres textes
 - anthologies
 - textes brahmaniques
 - textes bouddhiques
 - textes non identifiés

Un modèle d'Instrument de Recherche EAD a ensuite été fourni par Matthieu Bonicel, responsable de l'informatique au département des Manuscrits. Nous avons revu ensemble ce modèle pour l'adapter aux particularités de la collection Senart.

Dans l'élément « bibliographie », nous avons voulu donner le numéro que porte le manuscrit dans la liste Filliozat. Un lien externe a donc été créé vers la page numérisée de l'article de Jean Filliozat dans Gallica, en balisant l'entité « Liste Filliozat » et en lui attribuant le lien pérenne en attribut « href=<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k93328r/f131> »

Le nom d'Émile Senart a lui aussi été balisé pour que le lecteur puisse dégager toutes les cotes appartenant à ce fonds via l'index. Dans la balise <acqinfo> qui signale les modalités d'acquisition du manuscrit, le nom d'Émile Senart a été balisé avec un attribut « normal="Senart, Émile (1847-1928)" » qui renvoie vers la forme d'autorité du personnage, et un attribut « authfilenumber="FRBNF12318068" » indique le numéro de cette notice pour augmenter la rapidité et la validité de la recherche.

Un « Instrument de Recherche » a été établi pour chaque manuscrit en donnant une sorte de notice minimale avec les éléments de la liste Filliozat. A la suite de quoi, le travail de codicologie à proprement parler a pu alors commencer en reprenant un à un les « IR » pour les compléter manuscrit en main. Nous avons choisi de progresser dans le catalogage de la collection en traitant ensemble les manuscrits d'une même catégorie (Canon, textes philosophiques, hymnes, etc.).

Une description matérielle du manuscrit donne d'abord les éléments énumérés dans la partie précédente consacrée à la structure d'un Instrument de Recherche.

Une description du contenu est ensuite donnée : nature et langue du texte et du commentaire, relevé de l'incipit, de l'explicit en transcription, et relevé du colophon si ce dernier comporte des renseignements supplémentaires proposés par le copiste⁴⁹.

⁴⁹ Voir en Annexe 4 l'exemple de l'Instrument de Recherche constitué pour le manuscrit « Sanscrit 1540 ».

Partie 3 : Numériser, exposer, exploiter

Le catalogue est donc une étape primordiale vers la valorisation des collections de manuscrits indiens. Pour qu'elles existent aux yeux du grand public et pour qu'elles soient exploitées par la communauté scientifique, ces collections devront aussi faire l'objet de campagnes de valorisation, que ce soit en numérisant les pièces les plus illustres ou en organisant des expositions centrées autour de ces fonds.

1. L'intérêt de la numérisation

La *National Mission for Manuscripts* du gouvernement indien voit dans la numérisation un moyen essentiel de conserver les manuscrits et de les donner à lire au plus grand nombre (l'une de ses missions étant de valoriser le manuscrit à des fins éducatives). Les conditions climatiques particulièrement rudes, le grand nombre de pièces et le manque de moyens de la plupart des établissements pour assurer une conservation convenable sont autant d'éléments qui l'ont poussée à regarder les avantages de ce procédé. Mais la numérisation reste chère (la Mission finance quelques projets mais ne peut tout assumer), elle demande du temps pour scanner les feuillets et un serveur pour stocker les images.

La numérisation a quatre objectifs essentiels :

- **sauvegarder** : avec une qualité optimale, il s'agit d'un duplicata à l'identique de l'original qui permet de pérenniser le document ;
- **diffuser** : avec une qualité faible à moyenne pour une plus grande rapidité ;
- **fournir un document de substitution** : avec une qualité variable en fonction de la valeur et de l'utilisation du document ;
- **exploiter** : avec une qualité variable pour éditer, reproduire ou agrandir.

Le document de substitution offert par la numérisation en offre l'accès à un large public sans que la consultation nuise à la conservation. Si l'on prend l'exemple des fragments de manuscrits, d'une grande fragilité et d'une lecture difficile, leur numérisation permet aussi aux chercheurs de pouvoir les consulter sans avoir à les manipuler directement et de pouvoir zoomer sur les parties les plus abîmées pour pouvoir en déchiffrer le contenu.

Mais numériser l'ensemble d'un fonds est chose impossible lorsque les collections sont étendues, et il faut donc faire des choix, sélectionner les ouvrages qui demandent à être numérisés en priorité, conduire une politique de numérisation. L'ordre de priorité est défini par l'intérêt du contenu et l'état de conservation du document, sa vitesse de dégradation (acidité) ou les enluminures qu'il comporte. Numériser pour un contenu se justifie lorsque le texte conservé a fait l'objet de peu de copies, sa rareté présente donc un intérêt scientifique de premier ordre dans la perspective d'une édition de texte. Le contraire est aussi vrai : un manuscrit très connu peut faire l'objet d'une numérisation à l'intérieur d'un projet international qui souhaite voir en ligne les copies conservées dans différentes institutions de par le monde. La Bibliothèque nationale de France participe par exemple au projet « Shah Nama » confié à l'Université de Cambridge⁵⁰ qui souhaite constituer une base de données des enluminures de ce poème épique, rédigé en persan par Ferdowsi au 10^{ème} siècle, figurant des les 292 manuscrits conservés par les bibliothèques du monde entier.

1.1. Aspects techniques de la numérisation

Un feuillet numérisé devient une image électronique qui ne se laisse plus appréhender en épaisseur ni en fils vergeurs mais en « résolution » et en « définition ».

La **résolution** est le degré de précision avec lequel l'image pourra être scannée et restituée sur un écran. On la mesure en DPI (Dots per Inch / Points par Pouce). Elle est fixe pour les appareils photographiques numériques et variable pour les scanners.

La **définition** s'obtient en multipliant la résolution verticale de l'image par la résolution horizontale. On la mesure en pixels (pour *picture element*), le plus petit élément mesurable d'une image numérique.

⁵⁰ <http://shahnama.caret.cam.ac.uk/> [consulté le 20.03.2008]

Une image numérique est aussi définie par sa **taille** qui est le quotient des deux premiers. On dit par exemple d'une image qu'elle est de « 1200 x 1500 pixels à 150 dpi ».

L'espace informatique occupé par le fichier numérique est défini par un **poids** mesuré en octets qui résulte du produit de la définition par le nombre de bits⁵¹.

Le choix de l'outil de numérisation est laissé au responsable de la politique de conservation des établissements, en accord avec le responsable de la numérisation qui apportera ces connaissances techniques. Le choix se fera entre les deux outils que sont l'appareil photographique numérique et le scanner. Si le premier semble d'une utilisation plus rapide et plus souple, il atteint vite ses limites par les contraintes de cadrage et d'éclairage nécessaires à la qualité du rendu de l'image.

Le scanner, qui semble plus lent et d'une gestion lourde, a une qualité de rendu exceptionnelle et la relative lenteur du passage du faisceau est compensée par deux choses : l'absence de « mise en scène » (cadrage et éclairage) à recommencer avec les spécifications de chaque manuscrit, et la possibilité de placer sous la vitre du scanner un grand nombre de feuillets qui seront traités individuellement par le logiciel de gestion des données. Le scanner peut certes aller vite, et certaines machines sont vendues pour la rapidité de passage de leur faisceau. La rançon de cette rapidité est une résolution faible et donc une qualité d'image médiocre. Tout dépend de l'utilisation que l'établissement souhaite faire des images numérisées. Il est tout de même conseillé de numériser avec une qualité assez élevée quitte à dégrader l'image par la suite pour une transmission en réseaux ou une simple illustration de page web⁵². Numériser un manuscrit pour donner la possibilité aux chercheurs de travailler sur ces documents de substitution demande une qualité de rendu très élevée. La résolution recommandée ne doit pas être inférieure à 300 dpi.

Après la numérisation des feuillets intervient une étape de contrôle des images numérisées. Elle doit être faite par le responsable du fonds concerné, manuscrit en main, pour voir si les images numérisées sont dans le bon sens et dans l'ordre du texte (les écritures orientales ne sont pas supposées connues du prestataire...), si la qualité des images est bonne (absence de zones d'ombre et de zones floues) et si les légendes

⁵¹ Voit l'exposé clair et concis de Edmondo FERNANDEZ, « Les techniques de Numérisation », dans *La numérisation des textes et des images*, Lille, 2003, p.91-103

⁵² Ce conseil est donné par la Direction du Livre et de la Lecture. Cf. *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques : Recommandations techniques*, 1998, p. 109.

éventuelles sont correctes. La foliotation des feuillets, au crayon graphite et en chiffres arabes, est utile avant la numérisation pour éviter l'inversion ou l'oubli d'un feuillet.

Une attention particulière doit être portée à la manipulation des manuscrits pendant la numérisation. Certains papiers anciens sont d'une grande fragilité, et les feuilles de palme peuvent facilement se casser à la moindre pression (notamment au contact de la vitre du scanner). Un dépoussiérage et quelques opérations de restauration légère peuvent être pratiqués sur le manuscrit avant sa numérisation.

La description des images est obligatoire : leur organisation rationnelle préside à l'aboutissement de la recherche des usagers. Une liste de métadonnées peut être constituée préalablement pour la création d'index. L'image devra comporter la cote du manuscrit, le titre de l'œuvre et de son commentaire éventuel, le nom de l'auteur, le nom du copiste s'il se laisse découvrir, la date de copie, la langue de rédaction, l'écriture, le sujet du texte (littérature narrative, texte philosophique, etc.), le nombre de feuillets, la nature du support, les dimensions et un lien vers le catalogue (nous avons vu l'utilité d'un lien du catalogue vers une image numérisée, l'inverse est aussi vrai).

1.2. Numérisation et manuscrits indiens

L'intérêt de la numérisation, outre les questions de conservation et d'accessibilité que nous avons évoquées, comporte deux autres points qui concernent directement la gestion d'un fonds de manuscrits indiens.

Le premier point est l'apport des compétences extérieures à l'établissement pour les travaux de catalogage et le préalable parfois difficile de l'identification. Les bibliothèques qui conservent par exemple un fonds de manuscrits tamouls ou sanskrits en caractères grantha pourraient nouer un partenariat avec l'Institut français de Pondichéry et envoyer les fichiers pour identification auprès des nombreux spécialistes qui travaillent pour cet Institut. Il va sans dire qu'envoyer un fichier numérique reste plus rapide et moins dangereux que l'envoi du manuscrit lui-même (solution à laquelle il est impossible de penser).

Le deuxième point est une question réelle posée au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Un lecteur qui souhaitait travailler sur un manuscrit sanskrit en caractères telugu incisés sur feuilles de palme a demandé au président de salle

s'il lui était permis d'encre le manuscrit qui ne l'était pas pour pouvoir le lire. La réponse négative du président de salle ne surprendra personne, mais un problème était soulevé, celui de la lecture des manuscrits sur ôles qui n'avaient pas encore été passés à l'encre ou au charbon de bois. La solution se trouverait précisément dans la numérisation. Une lumière rasante viendrait éclairer les feuillets au moment de la numérisation et l'ombre ferait ressortir les caractères. Un jeu sur la luminosité et le contraste de l'image numérique finirait de rendre le texte parfaitement lisible.

On sait l'impact visuel et politique de la numérisation. Lorsque cette technique se développa, de nombreuses villes en ont fait le fer de lance de leur politique de valorisation. S'il reste indéniable qu'elle sert la valorisation des collections auprès d'un large public, la numérisation peut aussi se mettre au service de la science. La maniabilité des fichiers, les possibilités d'agrandissement, de zoom et de rotation offertes sont tout à fait utiles pour les chercheurs. Certaines bases de données ont d'ailleurs opté pour l'utilisation du format pdf qui permet une lecture continue du texte.

Nous voudrions enfin signaler quelques initiatives de numérisation qui nous ont paru intéressantes.

Le site du Muktabodha Indological Research Institute donne accès aux manuscrits transcrits sur papier conservés à l'Institut français de Pondichéry. L'accès est gratuit, une simple inscription est nécessaire pour la première utilisation. Le site du Muktabodha Institute propose en outre une bibliothèque numérique de textes translittérés et de manuscrits numérisés, essentiellement shivaïtes, téléchargeables au format pdf.

http://muktalib.org/access_page.htm [consulté le 7.03.2008]

<http://www.ifpindia.org/-fr-.html> [consulté le 7.03.2008]

La bibliothèque de l'Université de Pennsylvanie met en ligne une bibliothèque de manuscrits sanskrits en feuilletage. Beaucoup de domaines du savoir y sont représentés (Veda, épopées, poésie, philosophie, droit), l'intérêt étant d'avoir accès à des manuscrits complets.

<http://oldsite.library.upenn.edu/etext/sasia/skt-mss/> [consulté le 7.03.2008]

La bibliothèque du Wellcome Institute à Londres a mis ligne les feuillets enluminés de quelques manuscrits indiens. Les images sont téléchargeables gratuitement pour une utilisation personnelle ou académique.

<http://medphoto.wellcome.ac.uk/> [consulté le 7.03.2008]

Le site web du Centre d'études jaina de la School of Oriental and African Studies de Londres propose un manuscrit numérisé du *Nītivākyāmṛta* conservé à l'Oriental Research Institute d'Arrah (Bihar), mis en ligne au format pdf de très bonne qualité.

<http://www.soas.ac.uk/academics/centres/jainastudies/resources/25141.pdf> [consulté le 7.03.2008]

Le site de la *National Mission for Manuscripts* du Ministère de la culture du gouvernement indien permet de localiser un fonds de manuscrits dans une bibliothèque indienne, d'avoir accès à quelques images de manuscrits et de suivre de près l'évolution des recherches en cours. Le site est riche en conseils de codicologie et de conservation, il propose en outre une lettre d'information, une revue scientifique et quelques manuels de base à télécharger.

<http://namami.nic.in/> [consulté le 7.03.2008]

La politique de numérisation des manuscrits à la National Library of India, établie à Calcutta, est décrite sur le site web de la bibliothèque.

<http://www.ndl.go.jp/en/publication/cdnla0/047/473.html> [consulté le 7.03.2008]

2. Exposer sans nuire à la conservation

La numérisation comporte, nous l'avons vu, bien des avantages pour la valorisation des collections. Toutefois, l'impact que peut avoir la vision matérielle des documents ne doit pas être négligée et il est heureux de voir l'exposition sortir du domaine réservé des musées et prendre une place de plus en plus importante dans l'activité des bibliothèques. L'exposition permet de provoquer – si l'on veut bien nous permettre de convoquer la théorie ancienne et controversée d'André Malraux – un « choc esthétique », en tout cas physique, du public avec la pièce exposée. La parole, le discours, laisse alors place à la simple matérialité du document, si importante lorsqu'il s'agit en plus de document unique et fait entièrement de la main de l'homme. Décrire un papier, une encre, un décor dans un catalogue n'est pas tout à fait la même chose que de voir ce papier, sa teinte, son usure, ce décor, sa délicatesse, ses volutes, cette encre, sa noirceur, son épaisseur, la main du scribe, ses hésitations, son application. Sortir les manuscrits de leur écrin de conservation semble donc essentiel pour qu'un large public soit à même de les appréhender, sans compter la diffusion des connaissances qu'elle permet à travers les cartels, les panneaux explicatifs et le catalogue qui l'accompagne, sans compter l'information qu'elle permet de faire circuler, les

projets qu'elle peut faire naître autour d'elle. Enfin l'exposition permet aux bibliothèques, à l'instar du catalogue mais sous un tout autre aspect, de signaler leurs fonds : le catalogue est une source d'informations pérenne qui agit comme un reflet authentique des fonds installés sur les étagères, l'exposition est un plutôt un coup de projecteur qui signale une partie du fonds mais qui peut en dire long sur ce que la bibliothèque conserve effectivement.

2.1. Les enjeux

Une exposition comporte finalement deux enjeux principaux : transmettre un contenu, un savoir, une pratique, et présenter les pièces sans qu'elles souffrent.

Le premier aspect est à la charge du commissaire qui doit faire effort pour présenter de la façon la plus claire possible ce que renferme les pièces exposées et pourquoi elles ont un intérêt particulier. Il est aidé en cela par le service d'expositions avec lequel il décide des cartels, des panneaux, des feuillets, qui vont permettre au public d'appréhender le monde proposé à sa vue de la façon la plus juste possible. Pour cela, le commissaire devra répondre aux questions les plus basiques qu'il se pose lui-même lorsqu'il prépare l'exposition et ne pas se laisser prendre par l'idée que « les autres » connaissent forcément les éléments sous-entendus⁵³. Dans le cas des manuscrits orientaux, se pose déjà la question de la langue. Il est évident que la majorité du public ne pourra pas s'amuser à déchiffrer les manuscrits exposés : le « choc esthétique » trouve ici une limite⁵⁴. Les cartels auront donc la tâche de dire ce qu'est le texte, est-ce un texte littéraire, liturgique, que raconte-t-il, dans quelle langue est-il rédigé, quelle est cette langue, est-elle vivante, morte, ancienne, dans quels cadres l'utilisait-on. Replacer le texte dans son contexte est aussi une tâche essentielle pour éclairer le public non averti. Pour mettre en valeur les pièces exposées, le commissaire et des conférenciers extérieurs assureront des visites qui ont généralement beaucoup de succès. Les visites permettent à un public plus large que les lecteurs habituels des bibliothèques d'appréhender des documents peu faciles d'accès, et elles donnent par ailleurs à tout un chacun l'envie de comprendre et l'envie de regarder.

⁵³ Une conservatrice que nous interrogeons sur la question a eu cette belle phrase : « Le plus évident est toujours nécessaire à dire ».

⁵⁴ Lors de l'exposition sur le livre arménien qui s'est tenue à la Bibliothèque nationale de France du 29 janvier au 25 mars 2007, il était intéressant de regarder le public arménien se pencher sur les manuscrits et en lire à haute voix quelques passages. Ne pas oublier que les écritures non occidentales, vite reléguées au rang de « hiéroglyphes », restent déchiffrables...

Le second aspect touche directement aux questions de conservation. Les règles établies pour la conservation préventive en magasin doivent être respectées. L'éclairage de la salle et des vitrines ne doit pas excéder 50 lux. Elle devra être vérifiée par le commissaire à l'aide d'un luxmètre. L'hygrométrie doit tourner autour de 55% d'humidité relative. Des sachets de Silicagel et des capteurs devront être placés dans les vitrines tout au long de l'exposition. Le Silicagel, appelé aussi gel de silice ($\text{SiO}_2 \cdot x\text{H}_2\text{O}$), absorbe l'humidité et son pH est alcalin (sa couleur bleue indique qu'il est sec, alors que sa couleur rose indique qu'il est humide). Il permet d'établir une hygrométrie parfaite et donc des conditions de conservation adéquates. Ces techniques sont bien connues pour la conservation des documents en magasin. L'exposition a ceci de particulier que les documents sont exposés, ouverts à une page précise, pendant un temps anormalement long pour eux qui ne sortent que rarement. La bibliothèque devra donc veiller à ce qu'un temps minimum de trois ans soit écoulé entre chaque exposition d'un même document, et que les documents ne soient pas exposés plus de trois mois de suite. Si l'exposition dure plus longtemps que trois mois, le commissaire devra prévoir des pièces de remplacement (par exemple un manuscrit proche par le contenu et par la forme). Si le document est suffisamment solide et qu'il peut supporter un temps d'exposition plus long, le commissaire veillera tout de même à ce que le document ne soit pas tout le temps ouvert à la même page.

2.2. Les acteurs

Organiser une exposition demande une capacité d'anticipation conséquente. Il faut au commissaire et au chargé d'exposition envisager tous les scénarios possibles pour savoir comment y remédier. Un temps d'au moins un an, sinon un an et demi, est nécessaire pour monter une exposition. Les acteurs d'une exposition sont nombreux, avec chacun leurs délais et leurs exigences. Généralement, pour les structures d'établissements conséquents, c'est le service des expositions qui fait le lien entre les différents corps de métier. Si le commissaire s'occupe de choisir les pièces et de rédiger les notices, le chargé d'exposition est en charge de tous les aspects techniques et administratifs.

Le scénographe est choisi sur un appel d'offre qui donne le nombre et le type de pièces à mettre en espace, la trame intellectuelle et l'organisation des différentes parties de l'exposition. Il travaillera au choix des vitrines, aux types de supports, à l'agencement des espaces, en étroite collaboration avec le graphiste qui gère tout ce qui touche à la typographie et aux couleurs utilisées.

Le service multimédia peut être chargé de préparer des visuels (feuilletoirs, images numérisées) pour l'exposition physique et pour l'exposition virtuelle qui sera mise en ligne et pourra y rester après la fermeture de l'exposition. Le choix des illustrations se fait en collaboration entre le chargé d'exposition et le commissaire. L'exposition virtuelle ne doit pas être vue comme le reflet exact de l'exposition physique (certaines pièces ne seront pas choisies, d'autres peuvent être ajoutées) dont elle à la fois une mémoire et un complément.

Le service pédagogique pourra constituer des dossiers à l'usage donnés des enseignants qui le demandent. Il constituera, en collaboration avec le commissaire, des fiches cartonnées (carte, chronologie, glossaire) pour éclaircir et mettre en perspective les pièces exposées.

Le service de la restauration intervient sur les œuvres après le choix des œuvres par le commissaire qui devra prévoir un délai suffisamment long pour des restaurations qui souvent demandent du temps. Un état des ouvrages avant et après l'exposition doit être rédigé, précaution qui redouble d'importance lorsqu'une pièce est prêtée à un autre établissement.

Enfin, dans le cas où un catalogue d'exposition est prévu, le chargé d'édition fait le lien entre le commissaire et le service des éditions pour donner un budget, revoir le plan de l'ouvrage, choisir un graphiste et gérer les rémunérations des différents contributeurs.

2.3. Particularités pour les manuscrits indiens

Exposer un manuscrit indien ouvre à plusieurs cas de figures. Certains manuscrits ont été reliés au 19^{ème} siècle, comme nous l'avons évoqué dans notre première partie. Ces manuscrits devront donc obéir à l'angle d'ouverture dicté par les restaurateurs pour ne pas endommager la reliure. Leur format oblong et leur dos nécessairement long obligerait à confectionner un long support en forme de « V » sur lequel s'appuieraient le dos et les plats de la reliure. La page sera maintenue ouverte par un bandeau. Les manuscrits sur feuilles de palme peuvent être présentés à plat en prenant soin de donner suffisamment de mou à la cordelette qui maintient les feuillets ensemble pour ne pas marquer l'ôle au niveau du trou d'enfilage. Le plat supérieur sera soulevé, retourné et posé sur son recto de façon à laisser voir le premier feuillet. Les manuscrits peuvent être ouverts à une autre page à condition que

les plats soient maintenus à un angle d'ouverture convenable. Les manuscrits sur papier en feuillets mobiles pourront être exposés à plat sous une vitrine ou bien, pour les feuillets enluminés pouvant être exposés en dehors de leur contexte « livresque », encadrés à la manière d'une estampe.

Les fonds de manuscrits indiens ont, en France, participé à des expositions sur des thèmes transversaux. Citons à la Bibliothèque nationale de France les expositions *A la Cour du Grand Moghol* en 1986, *Tous les savoirs du monde* en 1996, ou encore *L'aventure des écritures* en 1999-2000. La richesse des fonds indiens dans les collections des bibliothèques françaises peut aussi permettre de monter une exposition centrée sur les manuscrits indiens en suivant différentes approches (historique, religieuse, matérielle, etc.). La British Library ouvrira notamment une exposition entièrement consacrée au Rāmāyaṇa à partir de manuscrits du 17^{ème} siècle, avec un programme d'événements, de colloques et de rencontres autour de ce texte⁵⁵.

2.4. Les actions en direction du grand public

Les expositions, si elles se révèlent « de puissants incitatifs à la recherche et une forme privilégié de diffusion de ses résultats »⁵⁶ sont aussi l'occasion de faire découvrir au grand public ces documents. L'exposition reste le moyen le plus immédiat pour toucher le grand public. Elle est le plus souvent accompagnée de mallettes pédagogiques, de visites guidées faites par des professionnels, de publications de fascicules précis, abordables et concis, ou d'un catalogue rédigé en direction de tous types de publics (savant, éclairé, curieux).

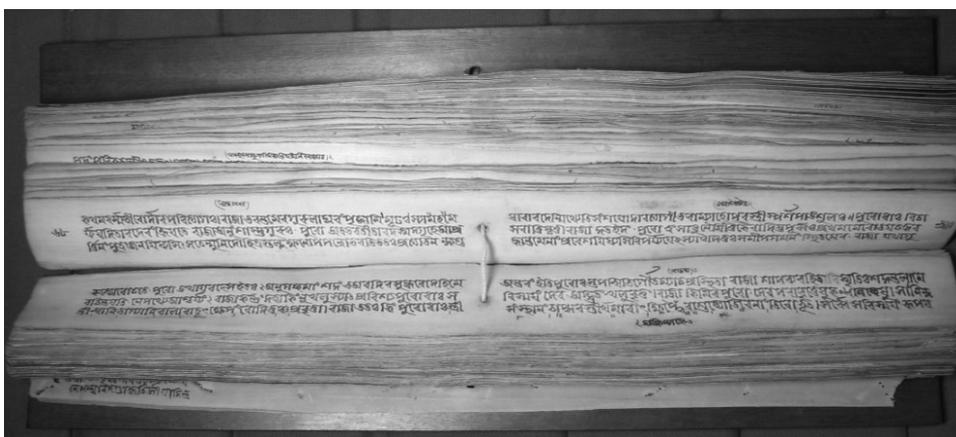
La publication de produits dérivés peut elle aussi avoir un impact auprès du grand public. L'édition de carte postale est trop souvent minimisée. Elle permet pourtant, à grande échelle, de faire connaître l'existence d'un fonds particulier. Éditer une carte postale d'une enluminure d'un manuscrit indien signale au public l'existence d'un manuscrit indien enluminé et donc l'existence possible d'un fonds de manuscrits indiens. Et n'oublions pas la fonction première d'une carte, son envoi postal : un homme averti en vaut deux, l'émetteur et le destinataire.

⁵⁵ <http://www.bl.uk/services/reading/bulletin2008mar.html#major> [consulté le 20.03.2008]

⁵⁶ Annie Charon-Parent, *op. cit.*, p. 286.

L'un des rôles du bibliothécaire est de donner à voir les collections dont il a la charge et de les commenter. L'accueil de groupes pour présenter quelques pièces des collections fait donc partie de ses missions. Ces groupes peuvent être les membres d'une association, des « Amis de ... », des étudiants qui travaillent sur un sujet particulier, etc.

Qu'il nous soit permis ici de relater une expérience vécue lors du stage professionnel au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Une conservatrice devait recevoir un groupe d'étudiants allemands qui travaillaient à la réédition d'un texte de Helmina von Chézy et souhaitait que l'on montre des manuscrits arabes, persans mais aussi sanskrits. En effet, Helmina était une jeune journaliste allemande qui vécut à Paris au début du 19^{ème} siècle et qui fut mariée un temps à Antoine-Léonard de Chézy que nous avons déjà eu l'occasion de croiser au cours de ce mémoire. Chézy, après avoir étudié l'arabe et le persan, fut le premier professeur de sanskrit au Collège de France de 1815 à 1832. Il se mit seul à l'étude de cette langue difficile, en prenant appui sur la grammaire et le lexique envoyé de Chandernagor par le Père Pons. Il donna plus tard la traduction d'un passage du *Rāmāyaṇa* et la traduction complète de *Śākuntalā*, la célèbre pièce de théâtre de Kālidāsa. Nous avons donc présenté une douzaine de manuscrits dont la grammaire du Père Pons, un manuscrit sur ôles de *Śākuntalā* en caractères bengali à partir duquel Chézy avait donné sa traduction et un manuscrit sur papier du *Rāmāyaṇa* dont il avait eu connaissance. L'impact de ces pièces sur l'esprit en alerte des étudiants a été fort, les questions qui ont émergé pertinentes, et grand le bonheur de bibliothécaire d'avoir eu l'occasion de montrer, d'expliquer, de partager des connaissances avec un public en éveil.



Manuscrit de *Śākuntalā* utilisé par Chézy pour sa traduction, feuilles de palme, écriture bengālī au calame, 45 x 5 cm, Bibliothèque nationale de France « Sanscrit 657 ».

3. Exploitation scientifique

La collecte du patrimoine, sa conservation, les modalités de sa communication et de sa consultation ne prennent leur sens que dans la mesure où, à l'autre bout de la chaîne, la collectivité nationale et la communauté savante, celles d'aujourd'hui comme celles de demain, peuvent et pourront prendre connaissance de la collection, l'exploiter et se l'approprier. (Rapport Claude Jolly sur la « Politique patrimoniale de la Bibliothèque de France », 1992)

Les fonds de manuscrits indiens, s'ils peuvent être l'occasion d'une valorisation auprès du grand public, restent tournés, en vue de leur exploitation, en direction de la communauté scientifique. Trois groupes de personnes sont susceptibles d'exploiter ce type de fonds très spécialisé : les chercheurs, les amateurs éclairés et les bibliothécaires eux-mêmes. Pour les premiers, nous tâcherons de donner le détail des équipes de recherches susceptibles d'exploiter les fonds de manuscrits indiens. Les deuxièmes sont rares mais leur éventualité doit être notée (la lecture des manuscrits nécessitent au préalable une bonne connaissance de la langue de rédaction). Les troisièmes sont en contact permanent avec les collections et, au milieu des tâches qui leur incombent, sont les plus disposés à réfléchir d'après ce qu'ils voient.

Le lectorat potentiel des fonds de manuscrits indiens reste donc le lectorat des chercheurs, que ce soit pour l'édition d'un texte, l'histoire d'une collection, une étude iconographique particulière, ou la réalisation de notices catalographiques. Pour les établissements de conservation, l'exploitation scientifique permet de « maintenir vivante la mémoire des bibliothèques, ainsi revivifiée par les interrogations toujours nouvelles des chercheurs »⁵⁷. Pour cela, les bibliothèques ont tout intérêt à bien connaître non seulement leurs propres fonds mais aussi leur lectorat potentiel pour susciter son intérêt, le mettre sur la voie de nouvelles recherches ou encourager des projets qu'il pourra lui proposer. Puisque « *les travaux d'universitaires français et étrangers, les travaux des écoles scientifiques à finalité professionnelle sont insuffisamment connus des personnels des bibliothèques qui devraient être plus étroitement associés à leur mise en œuvre et à leur exploitation* »⁵⁸, nous tâcherons donc dans cette partie de présenter les équipes de recherches en France, avec quelques exemples à l'étranger, susceptibles d'exploiter les fonds de manuscrits indiens.

⁵⁷ idem, p. 271.

⁵⁸ idem, p. 270.

3.1. Les équipes de recherche en France et à l'étranger

En France, les équipes de recherche susceptibles d'exploiter les fonds de manuscrits indiens des bibliothèques françaises sont nombreuses. Elles présentent toutes des caractéristiques particulières qui permettraient de confier des travaux différents à chacune d'entre elles sans que l'une empiète sur le domaine de recherche de l'autre. Il est nécessaire au bibliothécaire en charge des fonds patrimoniaux de bien connaître les acteurs de ces équipes, de connaître les recherches en cours dans le domaine concerné. Le domaine des recherches sur le monde indien, on le conçoit, est évidemment mal connu en dehors de la sphère des indianistes, c'est pourquoi nous voudrions donner ici un bref aperçu de leur existence et de leurs activités.

Citons d'abord une association privée qui a le bonheur de réunir des orientalistes appartenant à diverses institutions. La **Société asiatique**, dont nous avons déjà dit un mot dans la partie consacrée à l'histoire et aux signalements des collections, est riche en chercheurs qui travaillent à partir de manuscrits. Sa naissance en 1822 en fait une institution ancienne et son histoire est intimement liée à certains fonds de manuscrits indiens que nous avons cités, que ce soient ceux de la bibliothèque de la Société asiatique elle-même que ceux de la bibliothèque de l'Institut de Civilisation Indienne ou de la Bibliothèque nationale de France. Les membres historiques de la Société, Eugène Burnouf, Léon Feer ou Émile Senart, ont laissé à la Bibliothèque nationale de France leur collection de manuscrits ou leurs « papiers » scientifiques. Reconstituer l'histoire de la Société asiatique c'est donc faire appel à ces fonds patrimoniaux et entretenir des liens entre les institutions.

La Société asiatique publie chaque semestre une revue, le *Journal asiatique*, qui rassemble des contributions de chercheurs dont le domaine scientifique s'étend du Maghreb au Japon, en passant par le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Inde ou la Chine. Le *Journal asiatique* est une mine d'informations pour reconstituer l'histoire des collections. C'est dans cette revue que Jean Filliozat publia des articles sur quelques manuscrits indiens ou ces deux « états » des collections Émile Senart et Palmyr Cordier, dans cette revue encore que l'on trouve des informations bio-bibliographiques sur les personnages qui ont contribué à enrichir, exploiter ou cataloguer les fonds de manuscrits.

<http://www.aibl.fr/fr/asiie/home.html> [consulté le 17.03.2008]

L'**École française d'Extrême-Orient** (EFEO), dont nous avons déjà présenté la bibliothèque, rassemble des chercheurs étudiant les civilisations classiques de l'Asie. Son réseau est fort de dix-sept centres de recherche établis dans une douzaine de pays. Les domaines de recherche vont de l'archéologie à l'anthropologie en passant par la philologie et les sciences des religions. Parmi les trois grands axes de recherche mis en avant à l'EFEO, on peut citer celui qui concerne les « traditions écrites et religieuses » rassemblant la philologie et l'étude des manuscrits. L'EFEO publie notamment le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (BEFEO) et le mensuel *Arts Asiatiques*.

<http://www.efeo.fr/> [consulté le 17.03.2008]

Au **Collège de France**, une chaire de « Langue et Littérature sanskrites » est ouverte depuis 1815 et la nomination d'Antoine-Léonard de Chézy. Eugène Burnouf lui succéda jusqu'en 1852. Philippe-Edouard Foucaux prit la chaire de 1862 à 1894, avant l'arrivée de Sylvain Lévi qui l'occupa jusqu'en 1935. Un de ses plus brillants disciples, Jules Bloch, prit sa succession de 1937 à 1951, avec le triste intermède de la guerre puisqu'il fut révoqué en 1941 pour être réintégré en 1944. Jean Filliozat élargit le domaine de recherche et rebaptisa la chaire « Langues et littératures de l'Inde » qu'il occupa de 1952 à sa mort en 1978. La chaire a encore étendu son domaine puisqu'elle se nomme aujourd'hui « Histoire du monde indien » sous la direction de Gérard Fussman depuis 1984.

http://www.college-de-france.fr/default/EN/all/his_ind/ [consulté le 17.03.2008]

L'**École Pratique des Hautes Études** (EPHE) accueille d'importantes chaires dédiées à l'étude du monde indien qu'il nous a semblé utile de répertorier ici.

▪ **4^{ème} section** « Sciences philologiques et historiques » :

- Philologie moyen-indienne – Nalini Balbir
- Histoire et philologie de l'Inde médiévale et moghole – Françoise Delvoye
- Sources et histoire de la tradition sanskrite – Jan E. M. Houben
- Philologie des textes bouddhiques d'Asie Centrale – Georges-Jean Pinault
- Histoire et philologie de l'Inde méridionale – Appasamy Murugaiyan
- Épigraphie et linguistique dravidienne – Appasamy Murugaiyan
- Tamoul Classique – Eva Wilden
- Épigraphie de l'Inde et de l'Asie du Sud-Est – Claude Jacques

▪ **5^{ème} section** « Sciences Religieuses » :

- Religions de l'Inde : rites et systèmes de représentations dans les textes classiques, Lyne Bansat-Boudon
- Religions de l'Inde : védisme et hindouisme classique, Gerdi Gerschheimer

- Histoire du bouddhisme indien tardif, Cristina Scherrer-Schaub

<http://www.ephe.sorbonne.fr/> [consulté le 17.03.2008]

L'équipe de recherche « **Mondes iranien et indien** » UMR 7528 rassemble certains directeurs d'études de l'EPHE, mais aussi des professeurs de l'Université Paris-3 UFR « Orient et Monde Arabe » où l'on enseigne les langues anciennes (sanskrit, prakrit, pāli), des chercheurs du CNRS et de l'INaLCO. Elle participe activement à la rédaction du *Bulletin d'Études Indiennes*, créé en 1983 par Nalini Balbir et Georges-Jean Pinault et publié par l'Association Française pour les Études indiennes hébergée par les Instituts d'Extrême-Orient du Collège de France. Les recherches sont tournées majoritairement vers l'étude de l'Iran ancien et de l'Inde classique, et les chercheurs sont souvent amenés à travailler à partir des manuscrits. En outre, plusieurs projets du côté iranien comme du côté indien concernent directement le catalogage et la valorisation des collections de manuscrits, ainsi que l'histoire sociale fondée sur les données qu'ils renferment. Les thèmes de recherche de cette équipe sont divisés en quatre grandes sections :

- Échanges, ruptures, continuité (avec notamment un thème sur l'histoire des traditions bouddhiques) ;
- Transmission et expression des savoirs (littérature religieuse et normative, littératures classiques, topographie de la culture savante, linguistique) ;
- Nouveaux acteurs, nouveaux territoires ;
- Histoire et Archéologie de l'Asie du Sud et du Sud-est (échanges culturels et économiques, iconographie bouddhique, l'image divine).

<http://www.ivry.cnrs.fr/iran/> [consulté le 17.03.2008]

L'**Institut national des Langues Orientales** (INaLCO) offre un enseignement des langues modernes de l'Inde. Les langues enseignées pour la zone géographique concernée sont les suivantes : bengali, hindi, népali, urdu, pashto, singhalais, tamoul, telugu. Toutes ces langues figurent parmi les langues mentionnées dans notre première partie et dans lesquels sont rédigés les manuscrits (notamment le fonds « Indien » à la Bibliothèque nationale de France, mais on pense aussi aux manuscrits tamouls de la Bibliothèque des Langues Orientales, etc.). L'INaLCO est donc un partenaire possible pour l'exploitation des fonds de manuscrits indiens.

<http://www.inalco.fr/> [consulté le 17.03.2008]

Pour l'Inde contemporaine, le **Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud** (CEIAS) est placé sous la double tutelle de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et du CNRS. Il fut créé dans les années 1950 sous l'impulsion du sociologue Louis Dumont et concentre son domaine de recherche sur les sciences sociales et les sciences humaines liées à l'Asie du Sud. Le Centre accueille toutefois des chercheurs dont le domaine d'études s'étend aux littératures anciennes et modernes, à la linguistique, la philosophie et aux sciences religieuses. Il publie depuis 1975 une collection de volumes dirigés par les membres de l'équipe mais ouverts aux chercheurs extérieurs, *Puruṣārtha*, qui compte 26 numéros. Parmi les champs de recherches ouverts au CEIAS et susceptibles d'être en liens avec des fonds de manuscrits indiens, il faut signaler :

- Les conceptions de la délivrance dans la pensée indienne classique – Michel Angot
- Les conceptions de l'image religieuse dans l'Inde ancienne – Gérard Colas
- Islam et messianisme en Inde en XIX^{ème} siècle – Marc Gaborieau, Aminah Mohammad-Arif
- Les pratiques du commentaire sanskrit – Pascale Haag
- Histoire de l'Inde – Claude Markovits, Corinne Lefèvre
- Atelier de lecture de textes en persan et en ourdou – Denis Matringe

<http://ceias.ehess.fr/> [consulté le 17.03.2008]

Le **Centre National de la Recherche Scientifique** (CNRS) est bien évidemment un partenaire privilégié pour l'exploitation des fonds de manuscrits. Nous avons vu qu'il était partenaire, dans les Unités Mixtes de Recherche que sont l'équipe « Mondes iranien et indien » et le CEIAS. D'autres laboratoires, dont nous donnerons pas ici le détail, sont susceptibles d'utiliser les fonds de manuscrits indiens, soit pour l'étude des textes eux-mêmes, soit pour retracer l'histoire de l'indianisme français, l'histoire du livre en Orient, etc. Le CNRS a notamment sous sa tutelle l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) fondé en 1937 par Félix Grat. On peut regretter que le champ couvert par l'IRHT s'arrête aux principales langues du bassin méditerranéen (hébreu, grec, latin, arabe et langues romanes) et ne s'étende pas un peu plus à l'Est pour couvrir le persan, les langues de l'Inde et de l'Extrême-Orient, qui ont entretenu des liens culturels et commerciaux forts avec l'Occident depuis une haute époque.

<http://www.cnrs.fr/> [consulté le 17.03.2008]

<http://www.irht.cnrs.fr/> [consulté le 17.03.2008]

A l'étranger, nous citerons quelques institutions engagées dans les études indiennes susceptibles d'exploiter les fonds de manuscrits.

L'International Institute for Asian Studies (**IIAS Leiden**) a pour mission d'encourager et de promouvoir l'interdisciplinarité et les études comparatives dans le champ des études indiennes. Il conçoit des programmes et constitue des réseaux internationaux autour de différents thèmes de recherche, contribuant ainsi au rapprochement des chercheurs asiatiques et occidentaux.

<http://www.iias.nl/> [consulté le 18.03.2008]

La School of Oriental and African Studies (**SOAS**) est placée sous la tutelle de l'Université de Londres pour les études supérieures concernant l'Asie, l'Afrique, le Proche et le Moyen-Orient. Elle est en quelque sorte l'alter ego de l'INaLCO en Angleterre. Sa bibliothèque, dessinée en 1973, conserve plus d'un million de documents en accès libre.

<http://www.soas.ac.uk/> [consulté le 18.03.2008]

Le **Südasien Institut** à Heidelberg, comporte plusieurs champs d'études, dont une section d'Histoire de l'Asie du Sud et une sections d'études indiennes classiques. Il propose par ailleurs une bibliothèque virtuelle qui rassemble les différentes bases de données existantes dans le champ des études indiennes, notamment des liens vers initiatives de numérisation de manuscrits.

<http://www.sai.uni-heidelberg.de/> [consulté le 18.03.2008]

Bibliothèque virtuelle : <http://www.sai.uni-heidelberg.de/saibiblio/bibstart.php>

Le **South Asia Center** de l'Université de Washington oriente ses chercheurs vers deux grands pôles d'études, le premier sur les aspects politiques de l'Inde contemporaine, le second nommé « *Languages, Literatures and Religions of South-Asia* » comporte notamment un programme d'études des manuscrits du bouddhisme ancien.

<http://jsis.washington.edu/soasia/> [consulté le 18.03.2008]

La section **South Asian Languages & Civilizations** de l'Université de Chicago a été créée dans les années 1940. Sa bibliothèque est riche de 550 000 volumes dans toutes les langues du sous-continent indien. Elle propose notamment de nombreux dictionnaires électroniques des langues indiennes.

<http://www.lib.uchicago.edu/e/su/southasia/> [consulté le 18.03.2008]

Dictionnaires de langues indiennes : <http://dsal.uchicago.edu/dictionaries/>

En Inde, nous avons déjà parlé de l'Institut Français de Pondichéry (IFP), dont le champ d'études pour les manuscrits se concentre surtout sur la tradition shivaïte. Il regroupe d'éminents savants et des chercheurs engagés dans des travaux de codicologie. Un mémoire d'études⁵⁹ sur le plan de conservation des manuscrits à l'IFP a été donné à l'Enssib par Nicolas Hubert, conservateur stagiaire de la promotion DCB 11 (2002/2003).

<http://www.ifpindia.org/> [consulté le 18.03.2008]

Il existe en Inde un nombre pléthorique d'instituts engagés dans la conservation et la valorisation des manuscrits indiens. Nous souhaiterions en signaler un qui a fait et qui fait encore le lien entre les chercheurs indiens et occidentaux (et qui n'a pas de site web), le **Lalbhai Dalpatbhai Institute of Indology** à Ahmedabad au Gujarat. La bibliothèque de cet institut conserve pas moins de 75 000 manuscrits qui couvrent de nombreux domaines (védisme, brahmanisme, bouddhisme, jainisme, grammaire, poétique, etc.) essentiellement en Sanskrit, Prakrit, Hindi et Gujarati. Il collabore au projet de la *National Mission for Manuscripts* depuis 2003 et accueille chaque année des chercheurs occidentaux qui viennent principalement exploiter ce fonds de manuscrits d'une grande richesse.

3.2. Le public : lecteur ou partenaire ?

Il est inutile de dire que le travail du chercheur sert avant tout le chercheur. Il est peut-être plus utile de préciser que ce travail sert aussi la bibliothèque. En effet, un chercheur qui exploite un manuscrit ou une collection de manuscrits particulière permet à la bibliothèque en charge de ces documents de mieux les appréhender, à divers points de vue : contenu, histoire ou conservation. En s'appuyant sur le fonds d'une bibliothèque pour mener à bien leurs recherches, les chercheurs valorisent aussi la bibliothèque dans laquelle ils travaillent, et la mention de tel fonds ou de telle cote dans un article scientifique fait œuvre de valorisation, au moins auprès du lectorat potentiel de la communauté scientifique.

Au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, il arrive que des chercheurs viennent donner des notices catalographiques d'un fonds particulier en lien avec leur domaine de recherche. En accomplissant ce travail, ils valorisent bien évidemment

⁵⁹ Le mémoire d'études de Nicolas Hubert est consultable en ligne sur le site de la bibliothèque numérique de l'ENSSIB : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-746>

le fonds concerné mais ils donnent aussi du faire-valoir à leurs propres recherches car ces notices sont publiées, que ce soit sous forme électronique dans un catalogue en ligne ou sous forme papier dans le cas d'une publication éditoriale. Les travaux des jeunes chercheurs, Master ou doctorants, peuvent aussi être l'occasion de valoriser les collections. Ces travaux, généralement bien encadrés par un chercheur confirmé et, pourquoi pas, par un bibliothécaire confirmé, sont l'occasion de mettre au jour un fonds particulier, de l'inventorier, de veiller à sa conservation, de le faire exister pour la communauté scientifique par la rédaction d'un mémoire d'études ou la publication d'un article.

Par ailleurs, des conventions entre des bibliothèques d'études et des centres de recherches peuvent être signées sur des domaines particuliers (la BnF a signé des conventions de ce type avec le CNRS pour des programmes de recherche sur la numismatique et la musique). Des programmes pourraient être lancés, avec ou non l'appui d'un mécène, engageant des chercheurs placés sous la coordination d'un bibliothécaire. La tendance depuis les années 1990 est de voir le bibliothécaire comme un chercheur. S'il l'est effectivement – et dans des domaines si particuliers comme celui abordé ici autant qu'il le soit – de nombreuses tâches incombent par ailleurs à sa fonction : il n'est pas chercheur à plein-temps. Son rôle est peut-être alors un rôle de coordination et de structuration entre les différents acteurs, entre les différents « exploitants » qui viennent travailler le fonds dont il a la charge. Nous ne sommes heureusement plus à l'époque où Langlès, chargé des manuscrits indiens à la Bibliothèque impériale au début du 19^{ème} siècle, gardait pour lui les meilleurs manuscrits et pratiquait volontiers la rétention d'informations. La bibliothèque, fidèle à ses missions, doit être ce lieu neutre où chacun travaille à la valorisation et à l'exploitation des vastes fonds de manuscrits indiens pour lesquels il reste tant à faire.

Conclusion

Les fonds de manuscrits indiens dans les bibliothèques françaises sont fort riches et tout à fait représentatifs de la production d'écrits en Inde. La Bibliothèque nationale de France conserve plus de 3500 manuscrits en lien avec la zone géographique concernée, auxquels il faut ajouter environ 500 manuscrits conservés dans d'autres établissements français et les 9691 manuscrits de l'Institut français de Pondichéry. Cet ensemble conséquent est exploité depuis l'arrivée des premiers manuscrits en provenance d'Asie du Sud au début du 18^{ème} siècle. Chercheurs et bibliothécaires ont mené des études pointues sur des manuscrits particuliers, ont réalisé des travaux de catalogage et de codicologie, ont retracé l'histoire des collections intimement liée à l'histoire de l'indianisme.

Toutefois, l'importance de ces fonds est peut-être minimisée aujourd'hui par les bibliothécaires qui éprouvent un « sentiment d'étrangeté » face à des collections inhabituelles, rédigées dans un alphabet extra-européen et sur des supports comme la feuille de palme inusités en Occident. Valoriser ces collections est pourtant une tâche réalisable, à portée des bibliothécaires volontaires qui viendraient s'appuyer sur les équipes de recherche existantes. Des partenariats entre équipes de recherche et bibliothèques ont déjà fait leurs preuves, et cet exercice doit être poursuivi. Les exemples à l'étranger ont montré le dynamisme des bibliothèques dans la valorisation de ce patrimoine écrit, que ce soit par des expositions ou des travaux de catalogage d'envergure. Le signalement des collections de manuscrits indiens reste une priorité, et doit profiter des bouleversements technologiques propres à notre époque pour rendre plus accessible encore ce patrimoine riche et passionnant, auprès de la communauté savante comme du grand public.

Nous espérons par ce travail avoir accompli un petit bout de chemin dans ce sens, et que des projets de valorisation, d'exposition ou de publication vont pouvoir naître, donnés par des indianistes, des historiens du livre, des codicologues ou des bibliothécaires.

Bibliographie

MATÉRIALITÉ ET CONSERVATION

AGRAWAL, Om Prakash. "Preservation of Manuscripts", in *Marg*, 1992, 43, 4, p. 78-80.

AGRAWAL, Om Prakash. *Conservation of manuscripts and paintings of South-east Asia*. Londres : Butterworths, 1984.

AGRAWAL, Om Prakash. *The Caree and Conservation of Palm-Leaf and Paper Illustrated Manuscripts*. Voir John GUY, p.84-90.

CHOPRA, H.S. *Oriental Manuscript Library : Origin, Development, Management and Conservation*. Delhi : National Book Organisation, 1995.

COLAS, Gérard. « L'écriture, visage de la parole : la tradition indienne », dans A. Zali et A. Berthier (eds), *L'aventure des écritures : Naissances*, Paris : BnF, pp. 124-211.

GUY, John. *Palm-leaf and Paper : illustrated Manuscripts of India and Southeast Asia*. Londres : National Gallery of Victoria, 1982.

HARINARAY, N. "Techniques of Conservation of Palm-leaf Manuscripts: Ancient and Modern". in *Palm-leaf and other Manuscripts in Indian Languages...* p. 261-285.

HUBERT, Nicolas. *Entre formation de la politique documentaire et préservations du patrimoine écrit : le plan de conservation dans un institut de recherches à l'étranger à travers l'exemple de l'Institut français de Pondichéry*. Mémoire d'études et de recherches, ENSSIB, 2003.

LOSTY, Jeremiah. *The art of the book in India*. Londres : The British Library, 1982.

Palm-leaf and other Manuscripts in Indian Languages : Proceedings of the National Seminar, 11th, 12th and 13th January 1995 at the Pondicherry University. Madras, Institute of Asian Studies, 1996.

PINAULT, Georges-Jean. « Écritures de l'Inde continentale », dans *Histoire de l'écriture : de l'idéogramme au multimédia*, Anne-Marie Christin (dir.), Paris : Flammarion, 2001.

PRAJAPATI, C.L. “Modern Techniques on Conservation of Palm-leaf Manuscripts”, in *Palm-leaf and other Manuscripts in Indian Languages...* p. 286-310

SHETH, Kanubhai V. “Palm-leaf and other Manuscripts in Gujarati”, in *Palm-leaf and other Manuscripts in Indian Languages...*p. 97-119.

ZERDOUN BAT-YEHOUDA, Monique. *Les encres noires au Moyen âge, jusqu'à 1600.* Paris, éditions du CNRS, 1983 [article « L'Inde » p. 66-69].

HISTOIRE DES COLLECTIONS

BERTHIER, Annie (dir.). *Manuscrits, xylographes, estampages : les collections orientales du département des Manuscrits. Guide.* Paris, Bibliothèque nationale de France, 2000.

COLAS, Gérard. « Les manuscrits envoyés de l'Inde par les jésuites français entre 1729 et 1735 », dans Fr. Déroche et Fr. Richard (eds), *Scribes et manuscrits du Moyen-Orient*, Paris : BnF, Collection Etudes et Recherches, 1997, pp. 345-362.

COLAS, Gérard. « South Asian documents in the Oriental Division of the Department of Manuscripts of the Bibliothèque Nationale, Paris ». *South Asian Studies*, Albertine Gaur (ed.), British Library Occasional Papers n°7, London, 1986.

COLAS, Gérard. « Vie légumineuse et pensée travestie. Sur les jésuites en Inde aux XVIIe et XVIIIe siècles », dans J. Assayag et G. Tarabout (eds), *Islam et christianisme en Inde*, Paris : EHESS, Purusârtha n°19, 1997, pp. 199-220.

FILLIOZAT, Jean. *Catalogue du fonds sanscrit*, fascicule I : n° 1 à 165, Paris, A. Maisonneuve, 1941 (p. I à XVIII).

FILLIOZAT, Pierre-Sylvain. *La Société asiatique, mémoire vivante de l'orientalisme français.* Clio, 2007.

RICART, Estelle. *Les manuscrits jaïns dans les collections publiques françaises.* École du Louvre, Mémoire d'étude de 2ème cycle sous la direction de Vincent Lefèvre et Hélène Bayou, 2007.

CATALOGUES ET CODICOLOGIE

BALBIR, Nalini, SHETH, Kanubhai V., SHETH, Kalpana K., TRIPATHI, Chandrabhal. *Catalogue of the Jain Manuscripts of the British Library (including the holdings of the British Museum and the V&A)*. 3 volumes and a CD of digital images, London: The British Library & The Institute of Jainology.

BOISTARD, Marie-Jeanne. *L'informatisation du catalogue des manuscrits sanskrits de la Bibliothèque nationale de France*. Mémoire d'étude, ENSSIB, 1998.

CABATON, Antoine. *Catalogue sommaire des manuscrits indiens, indo-chinois, malayo-polynésiens*. Paris, E. Leroux, 1912. Consultable en ligne sur le site de Gallica : <http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k255694f.r>

CABATON, Antoine. *Catalogue sommaire des manuscrits sanscrits et palis*. Paris, E. Leroux, 1907-1908. Consultable en ligne sur le site de Gallica :

fascicule 1 : <http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k255695t.r>

fascicule 2 : <http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2556966.r>

Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae. Pars prima complectens codices manuscriptos orientales. Tomus primus. Paris : Imprimerie royale, 1739 [notices des indici rédigées par Etienne de Fourmont].

COLAS, Gérard, COLAS-CHAUHAN, Usha. *Manuscrits telugu : catalogue raisonné*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1995.

FILLIOZAT, Jacqueline. *Catalogue des manuscrits palis des collections françaises, fonds des bibliothèques publiques et privées*. EFEO, Paris, 1972-2003. Révisé par Jinadasa Liyanaratne et William Pruitt, Pali Text Society, Oxford. 913 p. [Contient 1349 notices descriptives des fonds palis de la Bibliothèque nationale de France, l'École française d'Extrême-Orient, des Missions étrangères de Paris, de l'Institut Catholique de Paris, du Musée des arts asiatiques-Guimet, du Musée de l'Homme, de l'Institut de civilisation indienne, de la Société Asiatique, de bibliothèques municipales ainsi que de quelques collections privées].

FILLIOZAT, Jean. « État des manuscrits de la collection Emile Sénart », *Journal Asiatique*, janvier-mars 1936. Consultable en ligne sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k93328r/f131>

FILLIOZAT, Jean. « Etat des manuscrits sanscrits, bengalis et tibétains de la collection Palmyr Cordier », *Journal Asiatique*, janvier-mars 1934.

FILLIOZAT, Jean. *Catalogue du fonds sanscrit*, fascicule I : n° 1 à 165, Paris, A. Maisonneuve, 1941. Consultable en ligne sur le site de Gallica : <http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k255707s.r>

FILLIOZAT, Jean. *Catalogue du fonds sanscrit*, fascicule II : n° 166 à 452, Paris, Bibliothèque nationale, 1970. Consultable en ligne sur le site de Gallica : <http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2557085.r>

GEHIN, Paul (dir.). *Lire le manuscrit médiéval*. Paris : Armand Colin coll. « U », 2005.

GRIMAL, François, GANESAN, T. *Descriptive catalogue of manuscripts in the French Institute of Pondicherry, vol. IV*. Pondichéry : Institut français de Pondichéry, 2002.

HAMILTON, Alexandre, LANGLÈS, Louis. *Catalogue des manuscrits sanscrits de la bibliothèque impériale avec des notices du contenu de la plupart des ouvrages*. Paris : Imprimerie bibliographique, 1807.

LINAYARATNE, Jinadasa. *Catalogue des manuscrits singhalais*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1983.

MUZERELLE, Denis. *Vocabulaire codicologique*. En ligne sur le site de l'IRHT : <http://vocabulaire.irht.cnrs.fr/pages/vocab2.htm> [consulté le 2.02.08]

SCHUBRING, Walther. *Die Jaina-Handschriften der Preussischen Staatsbibliothek*. Leipzig : Otto Harrassowitz, 1944.

TRIPATHI, Chandrabhal. *Catalogue of the Jaina Manuscripts at Strasbourg*. Leiden: Brill (Indologia Berolinensis 4), 1975.

VARADACHARI, Venkatadriagaram. *Descriptive catalogue of manuscripts, vol. I-III*. Pondichéry : Institut français d'indologie, 1986.

VALORISATION ET ASPECTS TECHNIQUES

ANDRE, Jacques, HUDRISIER, Henri. *Unicode, écriture du monde ?* Paris : Lavoisier, Document numérique, vol. 6 n°3-4/2002.

BURNOUF, Eugène. *Transcription des écritures asiatiques en lettres latines.* Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, coté « Burnouf 96 ».

CHARON-PARENT, Annie. « L'exploitation scientifique du patrimoine écrit », dans *Le Patrimoine : Histoire, pratiques et perspectives*, Jean-Paul Oddos (dir.), Paris, Editions du Cercle de la librairie, collections « Bibliothèques », 1997, p. 259-290.

DESRICHARD, Yves. « Petit précis de codage des caractères », *BBFt.* 52 n°3, 2007.

Dictionnaire des balises EAD sur le site officiel : <http://www.loc.gov/ead/> [consulté le 11.03.2008] Traduction française par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3 : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/EAD%202002_Complet_20040930.pdf [consulté le 11.03.2008]

MOUREN, Raphaële (dir.). *Manuel du patrimoine en bibliothèque.* Paris, Editions du Cercle de la Librairie, collections « Bibliothèques », 2007.

ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Le Patrimoine : Histoire, pratiques et perspectives.* Paris, Editions du Cercle de la librairie, collections « Bibliothèques », 1997.

Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques : Recommandations techniques. Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture, 1998.

QUEYROUX, Fabienne. « EAD, la description archivistique encodée », in *La numérisation des textes et des images*, WESTEEL, Isabelle, AUBRY, Martine (dir.), Lille, 2003, p. 75-89.

WESTEEL, Isabelle, AUBRY, Martine. *La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations. Actes des journées d'études organisées à la Maison de la Recherche les 16 et 17 janvier 2003.* Lille : Université Lille-3 collection « Travaux et recherches », 2003.

Table des annexes

ANNEXE 1 : ÉLÉMENTS D'UN MANUSCRIT SUR PAPIER.....	78
ANNEXE 2 : ALPHABÉTAIRE DES LANGUES INDIENNES	79
ANNEXE 3 : TRANSCRIPTION DE L'ALPHABET DEVANĀGARĪ.....	82
ANNEXE 4 : EAD, ENCODAGE DU MODÈLE « SENART » ET AFFICHAGE À L'ÉCRAN DE LA NOTICE « SANSKRIT 1540 ».....	83
ANNEXE 5 : CAHIER D'ILLUSTRATIONS	86

Annexe 1 : Éléments d'un manuscrit sur papier

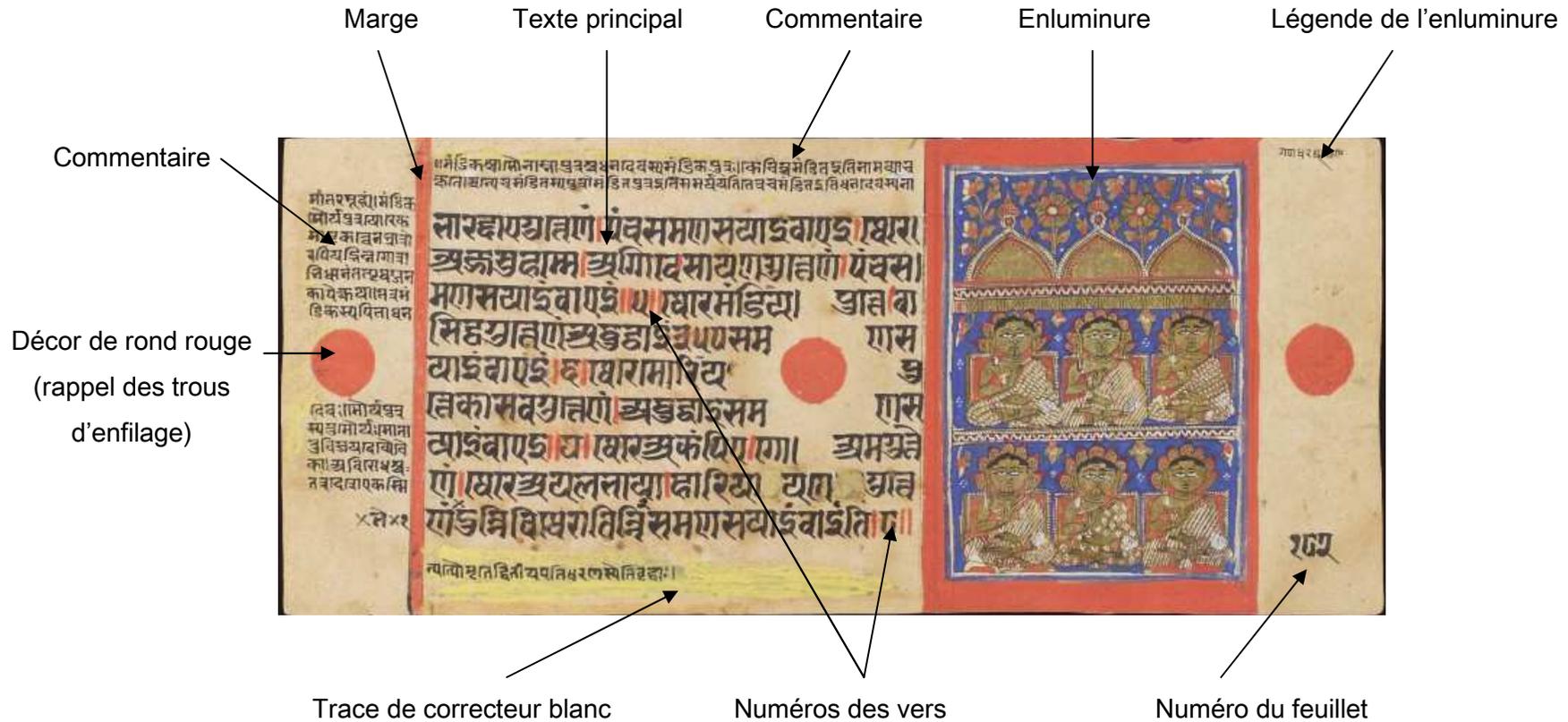


Image : © Wellcome Library, Mss. Or Gamma 3, Kalpasutra, fol. 182 verso.

Annexe 2 : Alphabetaire des langues indiennes

<http://www.geocities.com/Athens/Academy/9594/brahmi.html> [consulté le 6/12/2007]

Le présent tableau suit le classement phonologique indien : 1) Voyelles 2) Gutturales 3) Palatales 4) Rétroflexes 5) Dentales 6) Labiales 7) Semi-voyelles 8) Sifflantes et aspirée. La dernière partie du tableau montre comment les voyelles sont assemblées aux consonnes.

DEV = Devanagari ORI = Oriya MAL = Malayalam
 GUJ = Gujarati TEL = Telugu SIN = Singhalais
 PUN = Punjabi KAN = Kannara URD = Urdu
 BEN = Bengali TAM = Tamoul SIND = Sindhi

Vowels	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
a	अ	અ	ਅ	অ	ଅ	అ	అ	அ	അ	අ	اَ	
ā	आ	આ	ਆ	আ	ଆ	ఆ	ఆ	ஆ	അ	ආ	آ	
æ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ඇ	-	
æ̃	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ඈ	-	
i	इ	ઇ	ਇ	ই	ଇ	ఇ	ಇ	இ	ഇ	ඊ	اِ	
ī	ई	ઈ	ਈ	ঈ	ଈ	ఈ	ಈ	ஈ	ഇ	ඈ	اِي	
u	उ	ઉ	ਉ	উ	ଉ	ఉ	ఁ	உ	ഉ	ඊ	اُ	
ū	ऊ	ઊ	ਊ	ঊ	ଊ	ఊ	ఱ	ஊ	ഉ	ඊ	اُو	
ɪ̃	ऋ	ઋ	-	ঋ	ଋ	ఱ	ఱ	-	ఱ	ඊ	-	
ī̃	ॠ	ॠ	-	ঠ	ଠ	ఱ	ఱ	-	ఱ	ඊ	-	
e(s)	ए [*]	-	-	-	-	ఎ	ఎ	எ	എ	ඒ	-	
e/ē	ए	એ	ਏ	এ	ଏ	ఏ	ఏ	ஏ	എ	ඒ	اِ	
ai	ऐ	ઐ	ਐ	ঐ	ଐ	ఐ	ఐ	ஐ	എ	ඒ	اِ	
o(s)	ओ [*]	-	-	-	-	ఒ	ఒ	ஓ	ഒ	ඔ	-	
o/ō	ओ	ઓ	ਓ	ও	ଓ	ఒ	ఒ	ஓ	ഒ	ඔ	اِ	
au	औ	ઔ	ਔ	ঔ	ଔ	ఱ	ఱ	ஔ	ഔ	ඔ	اِ	
h	अः	અઃ	ਅઃ	অঃ	ଅଃ	అః	అః	அః	അః	අః	-	-
an	अं	અં	ਅੰ	অং	ଅଂ	అం	అం	-	അം	අං	اَ	-
am	अँ	અँ	ਅੰ	অঁ	ଅଞ୍	-	-	-	-	-	-	-

Gut.	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SINH	URD	SIND
k	क	ક	ख	କ	କ	క	ಕ	க	ക	ක	ڪ	ڪ
kh	ख	ખ	ਖ	ਖ	ଖ	ఖ	ಖ	-	ഖ	ඛ	ਖ	ڪ
g	ग	ગ	ਗ	ଗ	ଗ	గ	ಗ	-	ഗ	ග	گ	گ
gh	घ	ઘ	ਘ	ଘ	ଘ	ఘ	ಘ	-	ഘ	ඝ	گھ	گھ
ñ	ङ	ઙ	ਙ	ଙ	ଙ	ఙ	ಙ	᳚	ങ	ඞ	ڻ	ڻ
Pal.	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
c	च	च	ਚ	ଚ	ଚ	చ	ಚ	ச	ച	ච	چ	چ
ch	छ	છ	ਚ	ଛ	ଛ	ఛ	ಛ	-	ഛ	ඡ	چھ	چھ
j	ज	જ	ਜ	ଜ	ଜ	జ	ಜ	ஜ*	ജ	ජ	ج	ج
jh	झ	ઝ	ਝ	ଝ	ଝ	ఝ	ಝ	-	ഝ	ඣ	چھ	چھ
ñ	ञ	ઞ	ਞ	ଞ	ଞ	ఞ	ಞ	᳚	ങ	ඞ	-	چھ
Ret.	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
ṭ	ट	ટ	ਟ	ଟ	ଟ	ట	ṭ	ṭ	ṭ	ට	ṭ	ṭ
ṭh	ठ	ઠ	ਠ	ଠ	ଠ	ఠ	ṭ	-	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
ḍ	ड	ડ	ਡ	ḍ	ḍ	డ	ḍ	-	ḍ	ඩ	ḍ	ḍ
ḍh	ढ	ઢ	ਢ	ḍ	ḍ	ఢ	ḍ	-	ḍ	ඨ	ḍ	ḍ
ṇ	ण	ણ	ਣ	ṇ	ṇ	ణ	ṇ	᳚	ണ	ඹ	-	ṭ
Den.	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
t	त	ત	ਤ	ତ	ତ	త	ṭ	ṭ	ṭ	ට	ṭ	ṭ
th	थ	થ	ਥ	ଥ	ଥ	ఠ	ṭ	-	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
d	द	દ	ਦ	ଦ	ଦ	ద	ṭ	-	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
dh	ध	ધ	ਧ	ଧ	ଧ	ఠ	ṭ	-	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
n	न	ન	ਨ	ନ	ନ	న	ṭ	ṭ	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
Lab.	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
p	प	પ	ਪ	ପ	ପ	ప	ṭ	ṭ	ṭ	ට	ṭ	ṭ
ph	फ	ફ	ਫ	ଫ	ଫ	ఠ	ṭ	-	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
b	ब	બ	ਬ	ବ	ବ	బ	ṭ	-	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
bh	भ	ભ	ਭ	ଭ	ଭ	ఠ	ṭ	-	ṭ	ඨ	ṭ	ṭ
m	म	મ	ਮ	ମ	ମ	మ	ṭ	ṭ	ṭ	ම	ṭ	ṭ

Sem.	DEV	GUJ	PUN	BEN/ ASS	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
y	य	ય	ज	য	ଯ	య	ಯ	ய	ਯ	ਯ	ی	ي
r	र	ર	र	র/ৰ	ର	ర	ರ	ர	ര	ര	ر	ر
l	ल	લ	ल	ল	ଲ	ల	ಲ	ல	ല	ල	ل	ل
v	व	વ	व	-/ব	-	వ	ವ	வ	വ	ව	و	و
Sib/Asp	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
ś	श	શ	ਸ	শ	ଶ	శ	ಶ	-	ശ	ශ	ش	ش
ṣ	ष	ષ	-	ষ	ଷ	ష	ಷ	ஷ	ഷ	ඝ	-	-
s	स	સ	ਸ	স	ସ	స	ಸ	ஸ	സ	ස	س	س
h	ह	હ	ਹ	হ	ହ	హ	ಹ	ஹ	ഹ	හ	ه	ه
Vowels	DEV	GUJ	PUN	BEN	ORI	TEL	KAN	TAM	MAL	SIN	URD	SIND
ka	क	ક	ਕ	ক	କ	క	ಕ	க	ക	ක	ك	
kā	का	કા	ਕਾ	কা	କା	కా	ಕಾ	கா	കാ	කා	كا	
kæ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	කැ	-	
kǣ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	කෑ	-	
ki	कि	કિ	ਕਿ	কি	କି	కి	ಕಿ	கி	കി	කි	ك	
kī	की	કી	ਕੀ	কা	କୀ	కీ	ಕೀ	கீ	കീ	කී	كِي	
ku	कु	કુ	ਕੁ	কু	କୁ	కు	ಕು	கு	കു	කු	ك	
kū	कू	કૂ	ਕੂ	কু	କୁ	కూ	ಕೂ	கூ	കൂ	කූ	كُو	
kṛ	कृ	કૃ	-	কৃ	କୃ	కృ	ಕೃ	-	കൃ	කෘ	-	
kī̄	कृ	કૃ	-	কৃ	କୃ	కృ	ಕೃ	-	കൃ	කෘ	-	
ke(s)	के*	-	-	-	-	కె	ಕೆ	கெ	കെ	කෙ	-	
ke/ē	के	કે	ਕੇ	কে	କେ	కే	ಕೇ	கே	കേ	කේ	كے	
kai	कै	કૈ	ਕૈ	কৈ	କୈ	కై	ಕೈ	கை	കൈ	කෛ	كے	
ko(s)	को*	-	-	-	-	కొ	ಕೊ	கொ	കൊ	කො	-	
ko/ō	को	કો	ਕੋ	কো	କୋ	కొ	ಕೊ	கோ	കോ	කෝ	كُو	
kau	कौ	કૌ	ਕੌ	কৌ	କୌ	కౌ	ಕೌ	கௌ	കൌ	කෞ	كُو	
kaḥ	कः	કઃ	ਕઃ	কঃ	କଃ	కః	ಕಃ	கஃ	കഃ	කඃ	-	-
kan	कं	કં	ਕੰ	কং	କଂ	కం	ಕಂ	-	കం	කං	كَا	-
kaṁ	कं	કં	ਕੰ	কঁ	କଞ୍	-	-	-	-	-	(kān)	-

Annexe 3 : Transcription de l'alphabet devanāgarī

Ce tableau compare le système de transcription proposé par Eugène Burnouf en 1832 (2) et la transcription internationale adoptée aujourd'hui (3) pour les caractères devanāgarī (1).

voyelles			occlusives			semi-voyelles, sifflantes, aspirée		
1	2	3	1	2	3	1	2	3
अ	a	a	क	ka	ka	य	ya	ya
आ	â	ā	ख	kha	kha	र	ra	ra
इ	i	i	ग	ga	ga	ल	la	la
ई	î	ī	घ	gha	gha	व	va	va
उ	u	u	ङ	nga	ña	श	sha	śa
ऊ	û	ū	च	tcha	ca	ष	cha	ṣa
ऋ	ṛi	ṛ	छ	tcha	cha	स	sa	sa
ॠ	ṛī	ṛī	ज	dja	ja	ह	ha	ha
ए	e	e	झ	djha	jha			
ऐ	ai	ai	ञ	ña	ña			
ओ	o	o	ट	ṭa	ṭa			
औ	ao	au	ठ	ṭha	ṭha			
			ड	ḍa	ḍa			
			ढ	ḍha	ḍha			
			ण	ṇa	ṇa			
			त	ta	ta			
			थ	tha	tha			
			द	da	da			
			ध	dha	dha			
			न	na	na			
			प	pa	pa			
			फ	pha	pha			
			ब	ba	ba			
			भ	bha	bha			
			म	ma	ma			

Annexe 4 : EAD, encodage du Modèle « Senart » et affichage à l'écran de la notice « Sanscrit 1540 ».

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<?altova_sps http://pixmap:80/project/generateSPS?level=0?>
<!DOCTYPE ead (View Source for full doctype...)>
= <ead id="N388260" xml:space="default">
  <?ir_sysID 575?>
  <?comp_sysID 62364?>
  <?mass_edit 0?>
  <?comp_id_being_edited 62364?>
= <eadheader langencoding="iso639-2b" scriptencoding="iso15924"
  dateencoding="iso8601" countryencoding="iso3166-1"
  repositoryencoding="iso15511">
  <eadid>FRBNFEADMSS0000000009002</eadid>
= <filedesc>
= <titlestmt>
  <titleproper>Sanscrit 0000</titleproper>
  <subtitle>Notice descriptive</subtitle>
  </titlestmt>
= <publicationstmt>
  <publisher>Bibliothèque nationale de France</publisher>
  <date era="ce" calendar="gregorian">2008</date>
  </publicationstmt>
</filedesc>
= <profiledesc>
  <creation audience="internal">Cette notice a été encodée en XML conformément à la
  DTD EAD (version 2002).</creation>
  </profiledesc>
</eadheader>
= <archdesc level="item">
= <did>
  <unitid type="cote">Sanscrit 0000</unitid>
= <unittitle>
  <title type="" linktype="simple">Titre</title>
  /
  <persname role="0070">Auteur</persname>
  </unittitle>
  <unitdate era="ce" calendar="gregorian">Date</unitdate>
= <physdesc> Codicologie.
  <extent>Nombre folios</extent>.
  <dimensions>000 x 000 mm</dimensions>.
  <physfacet type="support">Papier indien</physfacet>.
  </physdesc>
= <origination>Inde occidentale.</origination>
<langmaterial>
  Document en
  <language langcode="san" audience="external">Sanskrit</language>
  et en
  <language langcode="pra" audience="external">Prakrit</language>
  </langmaterial>
  <repository>Bibliothèque nationale de France. Département des
  Manuscrits.</repository>
  </did>
= <scopecontent>

```

```

<p>Entrer ici une description générale du contenu.</p>
= <blockquote>
= <p>
<emph render="bold">Incipit :</emph>
  "Texte de l'incipit" et numéro de feuillet.
</p>
<p>Note concernant l'incipit</p>
</blockquote>
= <blockquote>
= <p>
<emph render="bold">Colophon :</emph>
  "Texte du colophon" et numéro de feuillet.
</p>
<p>Note concernant le colophon</p>
</blockquote>
</scopecontent>
= <acqinfo>
<p>Legs Emile Senart, 1928.</p>
</acqinfo>
= <bibliography>
<p>
<extref show="new" href="http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k93328r/f131"
  audience="external" linktype="simple">Liste Filliozat</extref>
  , n° .
</p>
</bibliography>
= <processinfo audience="internal">
<p>Notice rédigée et encodée en EAD par Jérôme Petit.</p>
</processinfo>
= <controlaccess>
<head>Incipit :</head>
= <blockquote>
<p>Texte de l'Incipit</p>
</blockquote>
</controlaccess>
<dsc />
</archdesc>
</ead>

```

Affichage à l'écran de la notice du manuscrit « Sanscrit 1540 »

d0e1

FRBNFEAD000007718

Sanscrit 1540
Notice descriptive

Bibliothèque nationale de France, 2008

Cette notice a été encodée en XML conformément à la DTD EAD (version 2002).

[Pièce](#)

Sanscrit 1540 (cote)

Labdha-vidhānodyāpana[Date\(s\)](#) : 1850

[Description physique](#) : Écriture devanāgarī, 11 lignes par page, marges séparées par un triple trait rouge, rappel du titre abrégé et de la numérotation au verso en haut à gauche, marqueurs de fin de vers et de fin de chapitres à l'encre rouge ; quelques corrections marginales ; colophon d'une autre main. 11 folios. 205 x 125 mm. Papier indien.

[Origine](#) : Inde occidentale.[Langue des unités documentaires](#) : Document en Sanskrit et en Gujarati[Organisme responsable de l'accès intellectuel](#) : Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits.[Présentation du contenu](#) :

Hymne rituel jaina.

Incipit : "|| śrī-Jināya namaḥ || atha Labdhividhāna-udyāpana-pāṭha likhyate || sthāpanāmantroccāra-śrī-Varddhamāna-jina-rāja-girā prayuktaṃ || śrī-Gautamādigaṇa-nāyaka-vaikṛtaṃ yat || saṃsthāpayāmi nava-kevala-labdhi-heto || yogyo tv ayaṃ tad iha Labdhividhāna-vṛttaṃ || 1 ||" (f. 1a).

Explicit et colophon : "isa gāthā kai anusvāriḥṣāyaka kī Nava-labdha chai tyāṃ nai Navavāraguṇi je || [d'une autre main] saṃ° 1907 kā bhādavā sudi 1 pustakam idaṃ sakala jaina-vidyācaṇo vādikarimāna-natakṛtsu saṃsthāyutaḥ || Satyasukha-panḍita tura taṃ sa bhūmī-tale le | khana-mahokṛtaṃ atho jaya tvā khilaṃ || 1 || tac-chiṣya-varyohisadā-suśīlaḥ [mots effacés] labdher vidhānasya supustakaiṣi jīyā ciraṃ prājñaguṇāgra-dhīraḥ || 2 ||" (f. 11b).

[Modalités d'entrée](#) :

Legs Emile Senart, 1928.

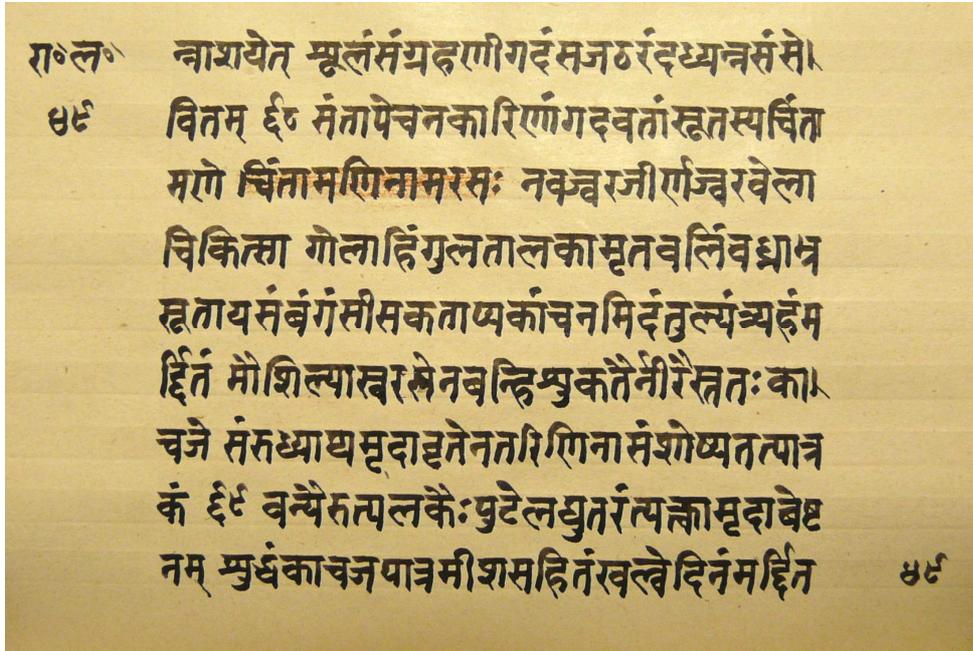
[Bibliographie](#) :

Liste Filiozat, n° 225.

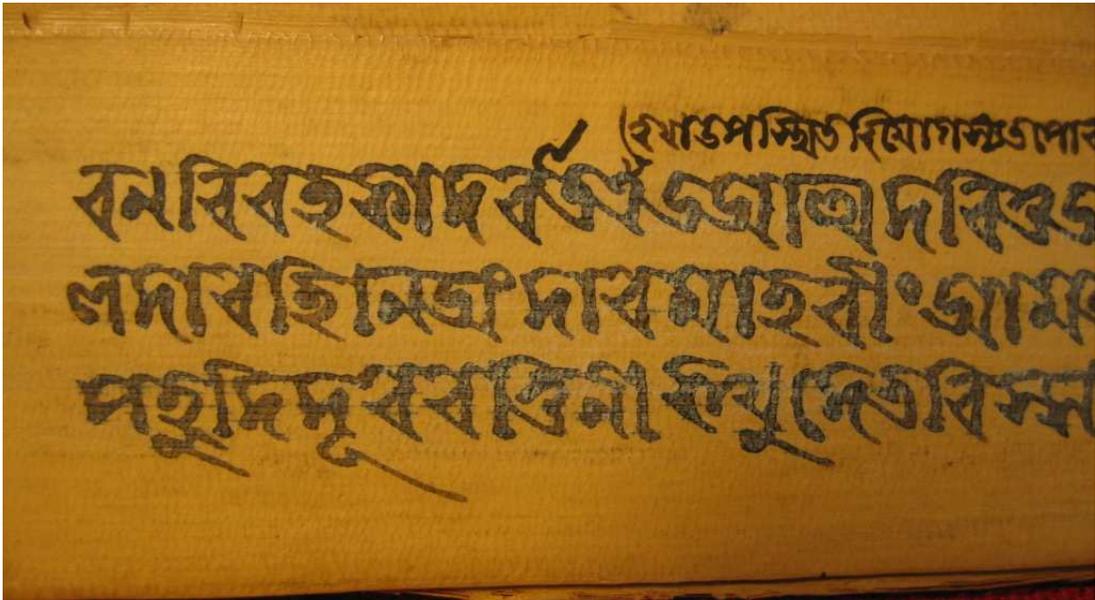
[Informations sur le traitement](#) :

Notice rédigée et encodée en EAD par Jérôme Petit

Annexe 5 : Cahier d'illustrations



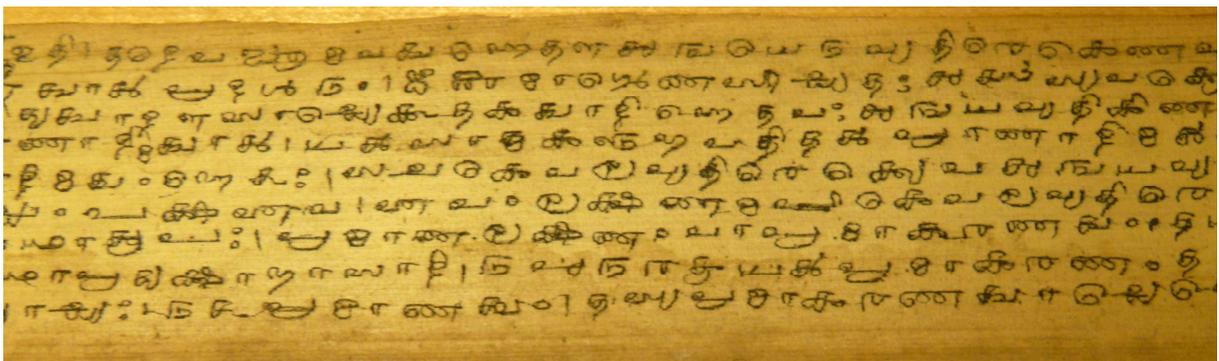
1. Écriture *devanāgarī*, manuscrit sur papier, BnF « Sanscrit 1215 ». On aperçoit sur les bords du feuillet la trace d'une réglure par pliage. Le numéro de la page figure dans le coin inférieur droit et dans le coin supérieur droit avec rappel du titre en abrégé.



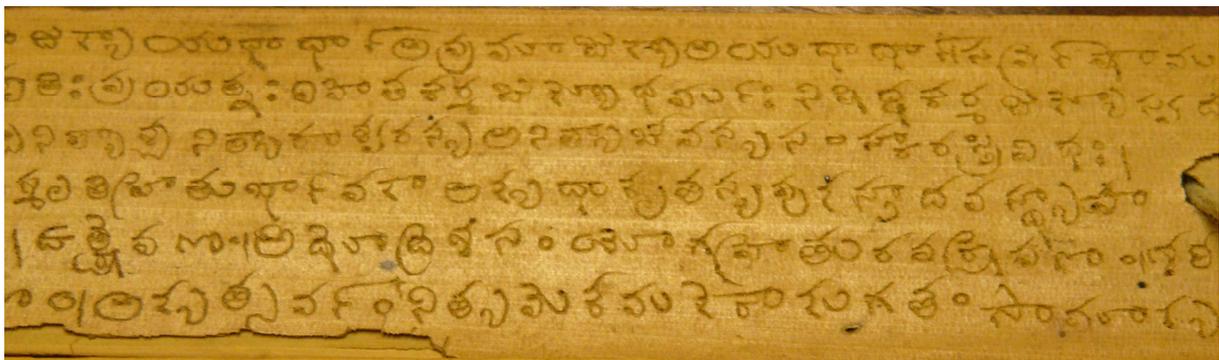
2. Écriture *bengālī*, manuscrit sur feuilles de palme, BnF « Sanscrit 657 ».



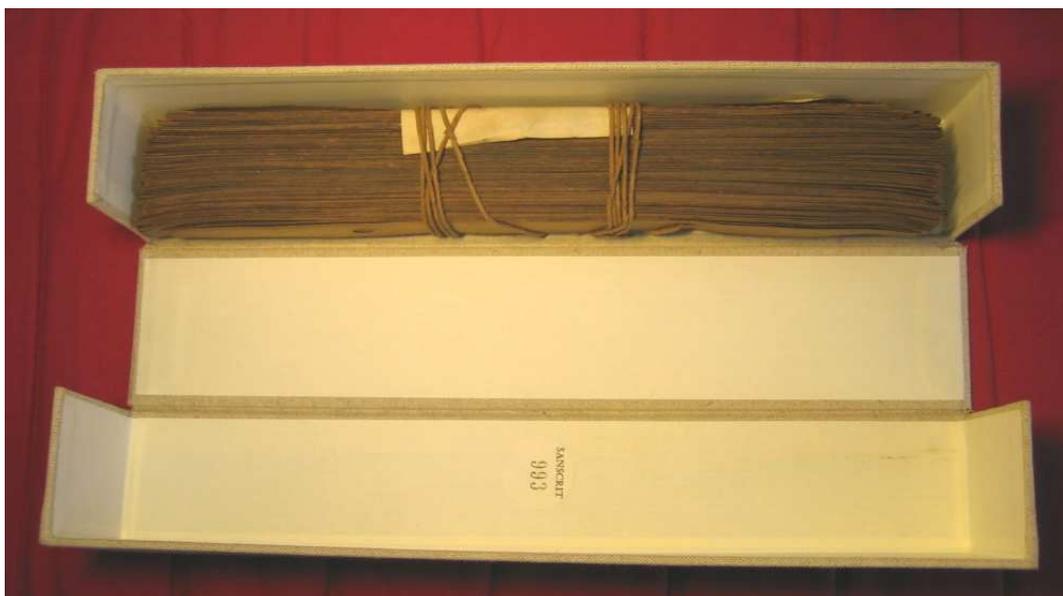
3. Écriture *gurmukhī*, manuscrit sur papier, reliure orientale en cuir à rabat, BnF « Indien 759 ».



4. Écriture *grantha*, manuscrit sur feuilles de palme incisées et encrées, BnF « Sanscrit 885 ».



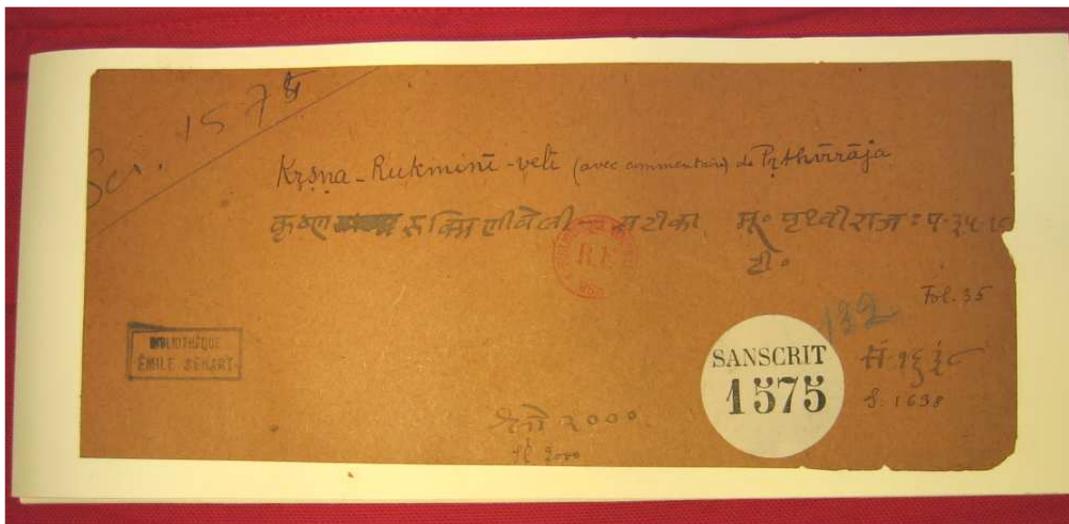
5. Écriture *telugu*, manuscrit sur feuilles de palme incisées et non encrées, BnF « Sanscrit 886 ».



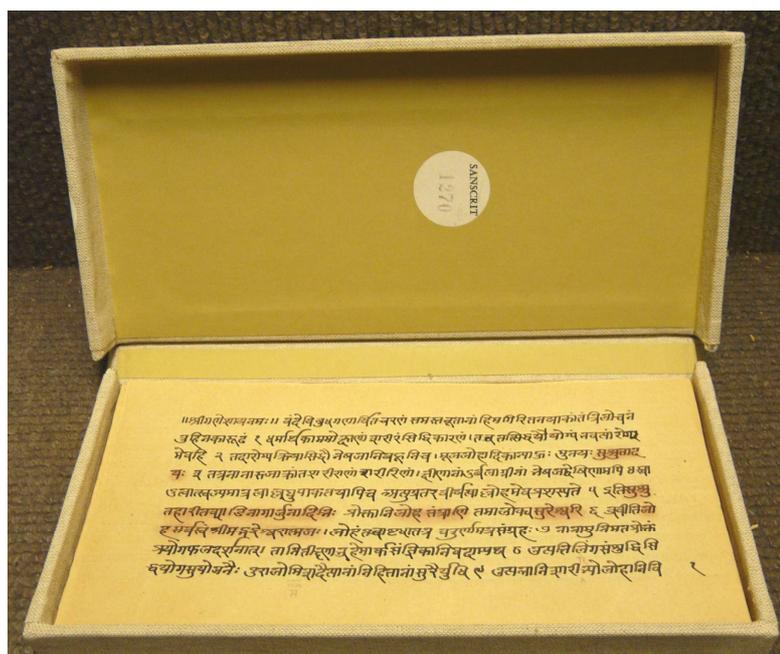
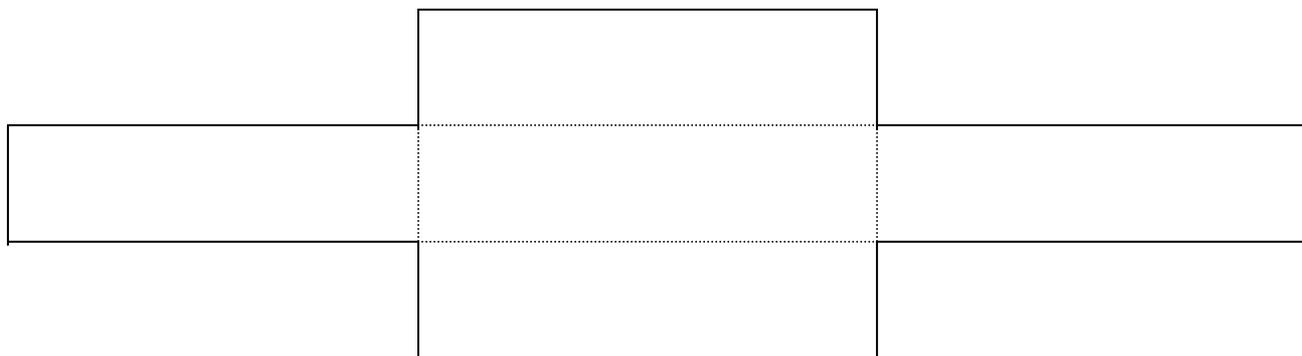
6. Conditionnement en boîte d'un manuscrit sur feuilles de palme, BnF « Sanscrit 993 ».



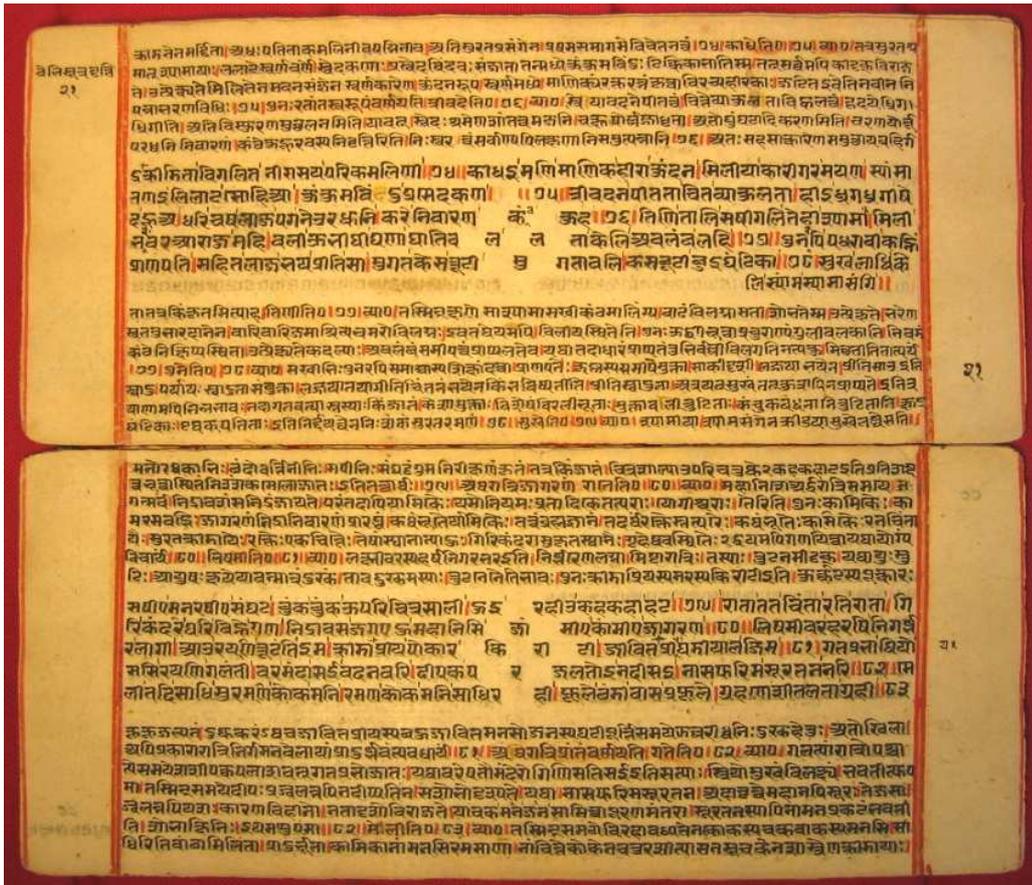
7. Ais de bois (reliure de restauration) d'un manuscrit sur feuilles de palme, BnF « Sanscrit 657 »



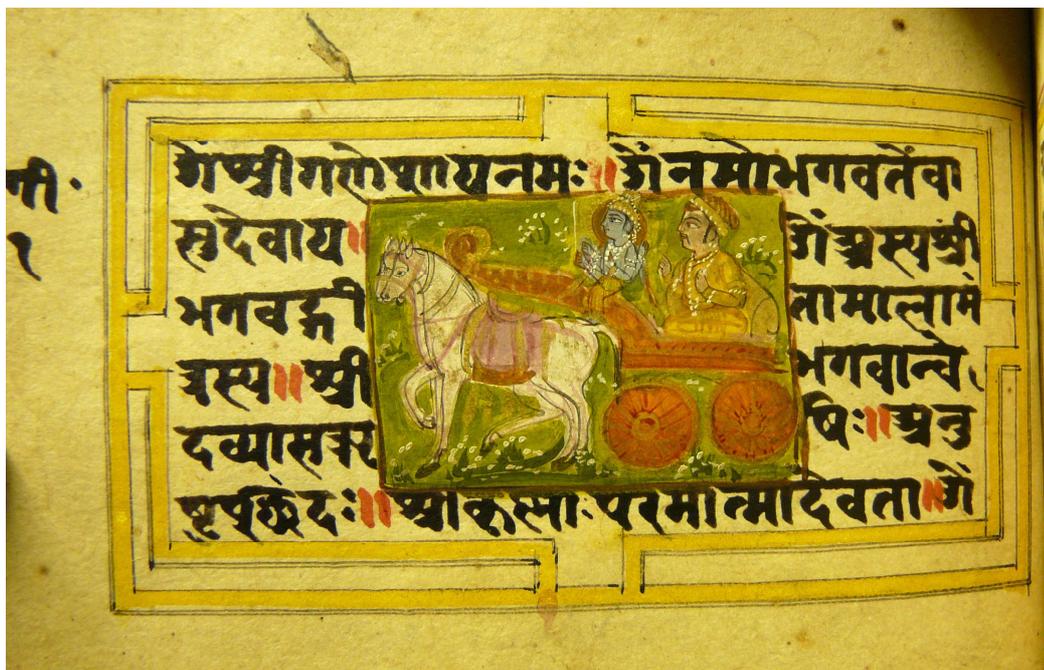
8. Conditionnement d'un manuscrit sur papier, BnF « Sanscrit 1575 », 26 x 11 cm, la partie supérieure de l'ancienne pochette en papier acide a été recollée sur la chemise à quatre rabats en papier neutre dont le schéma est proposé ci-dessous :



9. Conditionnement en boîte d'un manuscrit sur papier, BnF « Sanscrit 1270 », 28 x 15 cm.



10. Recto du feuillet 21 (haut) et verso du feuillet 22 (bas). Le texte principal est noté au centre du feuillet, le commentaire en en-tête et pied de page. Rappel du titre en abrégé et du numéro de feuillet (coin supérieur gauche, f. 21), écriture *nāgarī jaina*, BnF « Sanscrit 1575 ».



11. Le prince Ārjuna sur son char conduit par le dieu Kṛṣṇa, scène de la *Bhagavad Gītā*, Manuscrit sur papier, 12 x 6 cm, BnF, « Sanscrit 338 ».